

# Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris

Société franco japonaise de Paris. Auteur du texte. Bulletin de la Société franco-japonaise de Paris. 1929.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

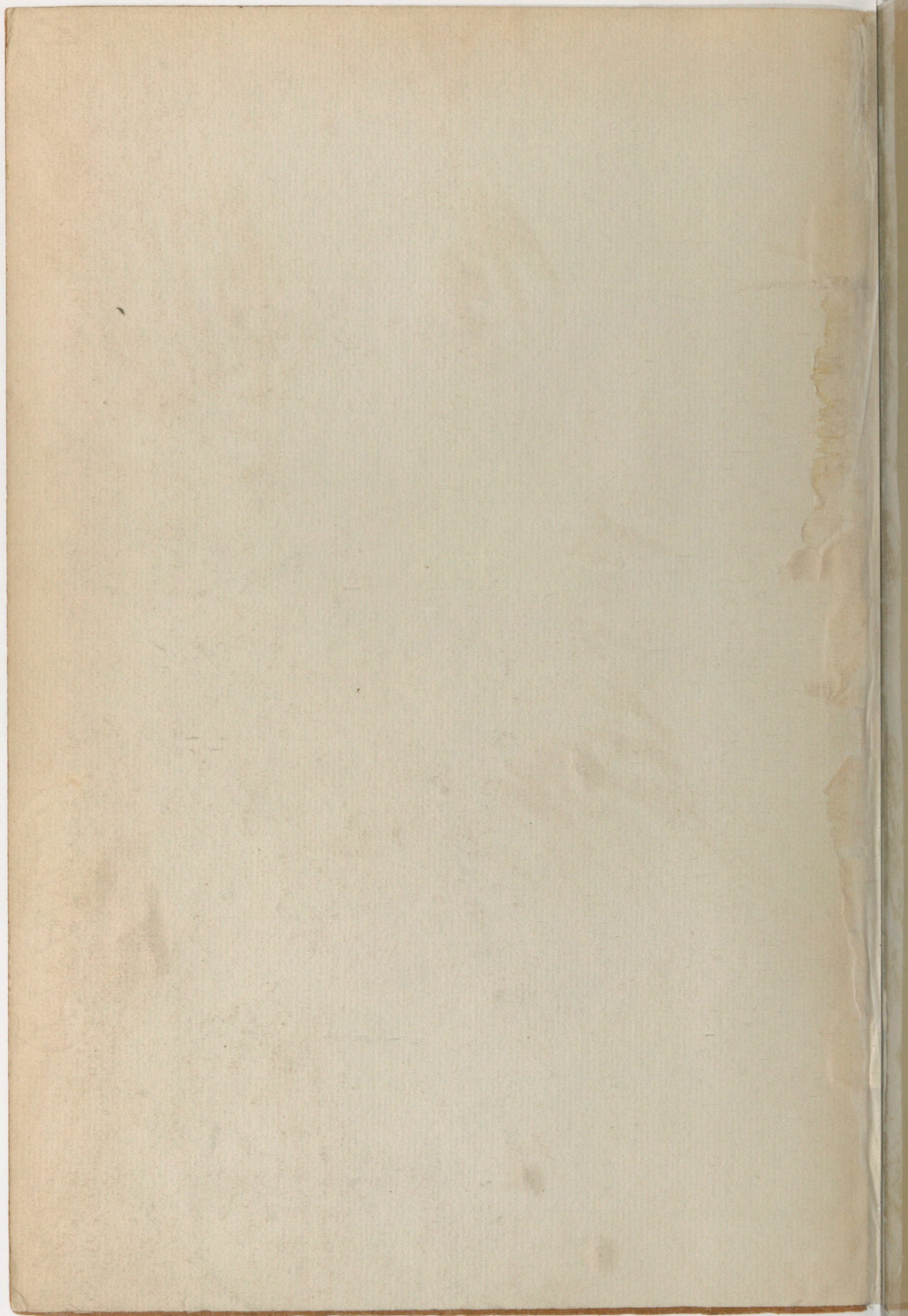
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

1929/1930



3-1-57

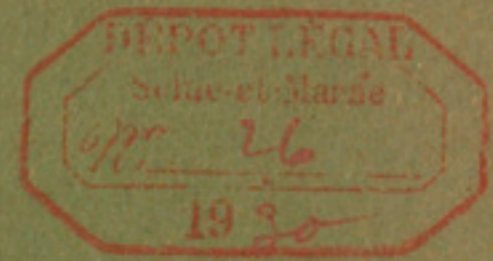
9020

N° 70 de 1929

# BULLETIN

de la

# Société Franco-Japonaise de Paris



Fondée le 16 Septembre 1900

會協佛日



SIÈGE SOCIAL :

PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

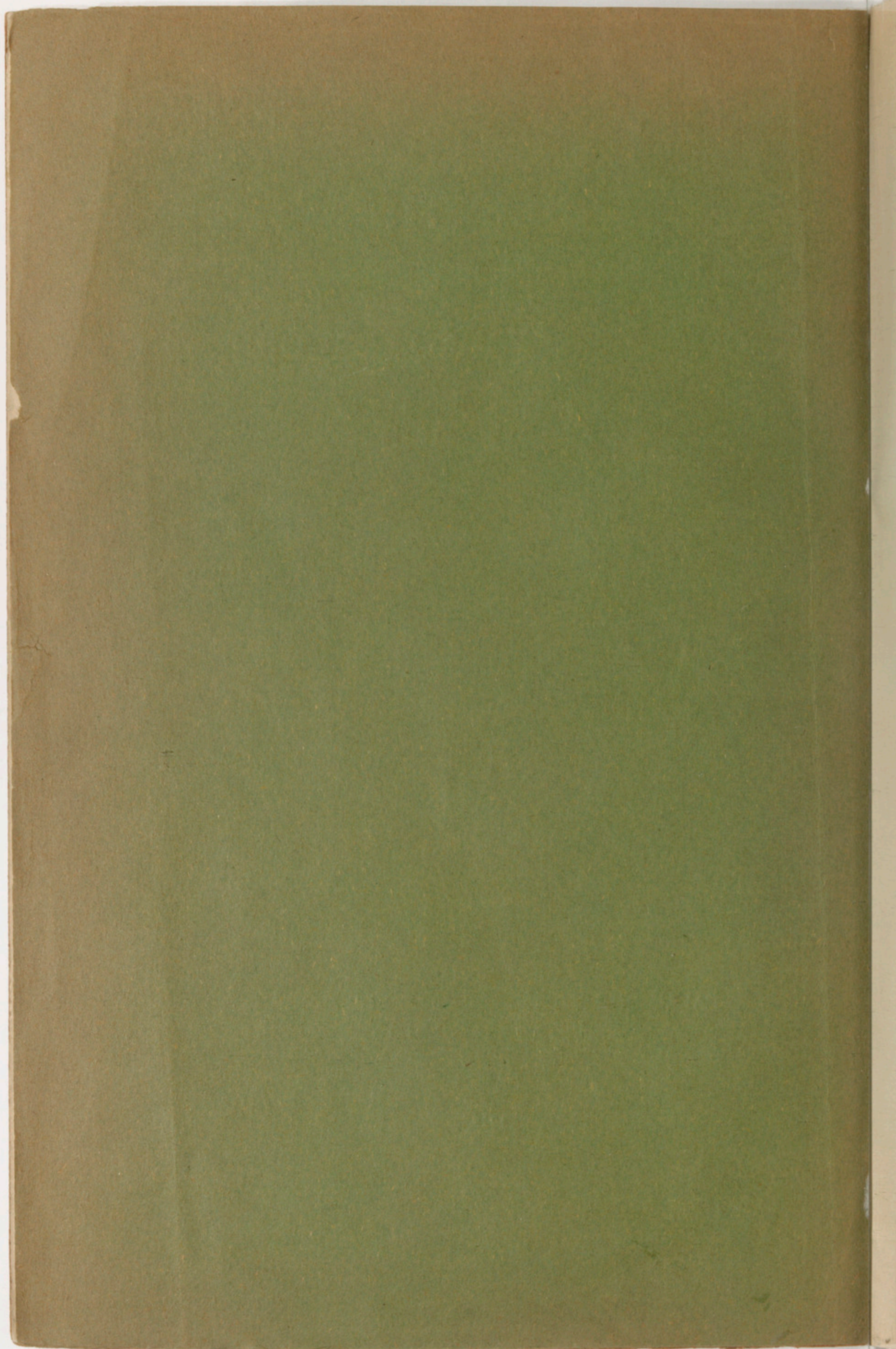
107, RUE DE RIVOLI, (1<sup>er</sup>)

Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne)

PARIS

1929

no 025623



N° 70.

**BULLETIN**  
de la  
**Société Franco-Japonaise**  
de Paris

*Honoré d'une Souscription  
du Ministère de l'Instruction Publique*

h<sup>o</sup> 0<sup>2</sup> 0628

BULLETIN

BULLETIN

1871

Société Française d'Acoustique

Paris

Imprimerie de la Société Française d'Acoustique



N° 70 de 1929.

BULLETIN  
de la  
Société Franco-Japonaise  
de Paris

---

*Fondée le 16 Septembre 1900*



SIÈGE SOCIAL :

PALAIS DU LOUVRE — PAVILLON DE MARSAN

107, RUE DE RIVOLI, (1<sup>er</sup>)

*Bibliothèque de la Société et Secrétariat : Musée d'Ennery (59, Avenue du Bois-de-Boulogne)*

PARIS

—  
1929

1878

BULLETIN

de la

Société Franco-Japonaise

de Paris

Publié le 15 Mars 1878



Paris

Imprimé chez M. L. LAFITTE, 11, rue de Valenciennes

1878

Le prix de la souscription est de 10 francs par an

1878

1878

## SOMMAIRE

---

<b>Avènement au Trône de Sa Majesté l'Empereur du Japon</b> . . . . .	7
Rescrit Impérial, 10 novembre 1928 . . . . .	7
I. — Cérémonies à Kioto et dans tout le Japon, 10-12 novembre 1928. . . . .	9
II. — Solennités et réceptions à l'Ambassade du Japon à Paris, mêmes dates . . . . .	14
<b>Saburo Yamada</b> de l'Académie Impériale du Japon, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Tokyo . . . . .	18
Deux conférences :	
I. — Condition juridique des Etrangers au Japon, Faculté de Droit de Paris, 6 mai 1929.	19
II. — La maison franco-japonaise de Tokyo; à la Maison franco-japonaise Fondation Satuma à la Cité universitaire de Paris, 8 juin 1929 . . . . .	31
<b>Noguchi Yone jiro</b> : La Femme aux pieds nus, traduction de R. MARTINIE. . . . .	39
<b>Les Petites expositions et le Salon des Artistes japonais</b> , par PAUL SENTENAC . . . . .	45
<b>Echos :</b>	
Shakespeare au Japon. — Danses Japonaises au Théâtre Femina à Paris. — Musique occidentale à Tokyo . . . . .	53
Société des Nations. Conseil à Madrid sous la Présidence de S. E. M. Adatci, Amba- sadeur du Japon à Paris. — Pacte Kellogg. — Ratification par le Japon. — Crise ministérielle à Tokio, chute du cabinet Tanaka. . . . .	56
Désarmement naval. — Equilibre des forces militaires dans le Pacifique. . . . .	58
Immigration japonaise dans l'Amérique du Sud; — décision du Gouvernement Impé- rial. — Matériel d'artillerie. . . . .	60
Manifestation franco-japonaise. Exposition d'Arts français contemporains au Japon. .	61
<b>Variétés :</b>	
Les Lotus, poésie par Mlle Rosa Malhamé. — La culture du chrysanthème au Japon, par L. A. Numile. — Quelques recettes de cuisine, par Mme Tormia. . . . .	64
<b>M. Correard</b> , Secrétaire de la Chambre de Commerce française à Yoko hama. Le Com- merce entre la France et le Japon . . . . .	68
<b>Nos hôtes</b> : MM. les Professeurs HARNO HAYASHI, YAMADA SABURO . . . . .	71
<b>Vie de la Société :</b>	
Thé en l'honneur des délégués japonais à la session de la Société des Nations et à la Conférence des Experts. . . . .	86
Inauguration de la Maison franco-japonaise à la Cité Universitaire . . . . .	88
M. F. SOUHART, Président de la Société, Grand Croix de l'Ordre du Soleil Levant .	88
<b>Bibliographie :</b>	
<i>Population paysanne au Japon. Epoque des Tokugawa</i> , par M. J. DAUTREMER; — <i>Peintures chinoises et japonaises de la collection de M. Ulrich Odin</i> ; — <i>Voyage du jeune     Stanislas au Japon</i> , par MICHEL RIBAUD; — <i>Journaux intimes des Dames de la Cour</i> , par AMY LOWELL, trad. par MARC LOGÉ; — <i>Le Roman de Genji</i> , par MURASAKI SHIKIBU; — <i>Théâtre de poupées</i> , par TSUNAO MIYAJIMA; — <i>Diverses publications     concernant l'art japonais</i> , six comptes rendus par M. Edouard Clavery; — OSCAR et CÆCILIE GRAF. <i>Livre des spectres japonais</i> , par ED. CLAVERY; — <i>Principes de droit     administratifs du Japon</i> , par YORODZU ODA, compte rendu par E. Clavery, . . . .	91

N. B. Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. La Société n'entend  
donné ni approbation ni improbation aux opinions y exprimées.

SUMMARY

The following is a summary of the main points discussed in the report. It is intended to provide a concise overview of the findings and conclusions. The report is divided into several sections, each dealing with a specific aspect of the study. The first section discusses the background and objectives of the research. The second section describes the methodology used in the study. The third section presents the results of the study, and the fourth section discusses the implications of these results. The final section provides a conclusion and recommendations for further research.

The study was conducted over a period of six months, during which time a series of experiments were carried out. The results of these experiments are presented in the following table. The table shows that there is a significant correlation between the variables studied. This finding is consistent with the hypothesis that was tested in the study. The implications of these results are discussed in the following section.

It is concluded that the findings of this study have important implications for the field of research. Further research is needed to explore the underlying mechanisms of the observed effects. The following recommendations are made for future research:

- 1. Conduct further experiments to test the hypothesis under different conditions.
- 2. Investigate the underlying mechanisms of the observed effects.
- 3. Explore the potential applications of the findings in other areas of research.

## Intronisation à Kyoto de sa Majesté l'Empereur Hiro-Hito.

---

Au début de novembre 1928 a pris fin le deuil observé par la Cour Impériale du Japon depuis le décès (25 décembre 1926), de Sa Majesté l'Empereur Taishō Tennō qui le 30 juillet 1912 avait succédé à son auguste père, le grand Meiji Tenno.

Les cérémonies de l'Intronisation de Sa Majesté l'Empereur Hiro-Hito commencèrent donc à Tokyo, à Kyoto et dans tout le Japon par la promulgation du Message Impérial :

### **Rescrit dont Sa Majesté Impériale a gratifié son peuple à l'occasion de la cérémonie de l'intronisation.**

Kyoto 10<sup>e</sup> jour du 11<sup>e</sup> mois de la Troisième année de Showā  
(Coopération éclairée) 10 novembre 1928.

A méditer : nos Ancêtres et Aïeux Impériaux se conformant à la pure Doctrine Divine ont gouverné suivant les intentions célestes, établissant l'Empire, sur des fondations inébranlables à travers tous les âges, et transmettant pour toujours à leurs successeurs en ligne directe la mission — dont a gratifié son peuple — Sa Majesté Impériale éternelle dont Notre personne se trouve investie. Par la grâce des Esprits de nos Ancêtres, nous recevons donc, en toute vénération, leur grandiose héritage et tenant avec respect les symboles sacrés, nous accomplissons ici la cérémonie de l'intronisation.

A vous tous, nos sujets innombrables, nous déclarons : nos Ancêtres Impériaux, lorsqu'ils eurent fondé l'Empire, ont tourné leur sollicitude vers leur peuple. De l'Empire, ils ont fait leur foyer, et leur peuple, ils l'ont traité comme leurs propres enfants. Chacune de leurs Personnes Sacrées a répandu au pied du Trône toutes les formes de la bienveillance; et en retour leur peuple, se laissant docilement diriger, a élevé vers le trône ses sentiments de loyauté et de vénération. Et, ainsi, en vertu de l'action réciproque exercée d'en haut et d'en bas, souverains et sujets ont constitué un Corps unique. Là est la splendide caractéristique de notre Nation, qui toujours doit être maintenue, car elle est appelée à subsister aussi longtemps que le Ciel et la Terre.

Notre Impérial Aïeul, prenant pour guide les enseignements de l'histoire, tant ancienne que moderne, a établi le plan de la Restauration Impériale et s'inspirant des conditions tant nationales qu'étrangères, a promulgué une Constitution aux dispositions dictées par une longue prévoyance, accom-

plissant ainsi une œuvre colossale et unique au monde, tel un tissu splendide dont la trame serait l'élément civil et la chaîne, l'élément militaire.

L'Empereur notre père, se conformant à l'exemple de son prédécesseur, a continué et encore élargi son œuvre, affirmant ainsi au monde, la gloire Impériale.

Nous, conscients de la faiblesse de nos capacités, recevons pleins de crainte respectueuse, cette succession et notre ardent désir est de pouvoir, grâce à la protection de nos Ancêtres et Aïeux, et à l'aide de nos innombrables sujets, accomplir notre mission céleste, sans faiblesse et sans négligence. Notre intention est :

A l'intérieur, de fortifier l'harmonie et la concorde, affermissant définitivement dans le cœur du peuple la paix sociale, et par là, promouvant de plus en plus la prospérité de la nation, et le bonheur de l'humanité.

A l'extérieur, de cultiver des relations amicales avec toutes les nations et de contribuer ainsi au maintien prolongé de la paix dans le monde.

Vous tous, nos sujets innombrables, unissez vos cœurs, mettez en commun vos forces, placez-vous au-dessus de toute idée égoïste, mettez-vous au service du bien public, et par là, aidez-nous à réaliser nos aspirations, afin que nous puissions maintenir en honneur les brillantes traditions que nous ont léguées nos Ancêtres et Aïeux, et nous montrer dignes de la sollicitude de leurs Esprits Divins.

\*  
\* \*

Quel commentaire donner à ces hautes pensées, à ces nobles paroles ! Il y faudrait l'éloquence d'un Bossuet.

Reproduisons tout au moins ce bref passage emprunté au *Discours sur l'Histoire Universelle* :

« Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'Etat la plus propre à produire de grands hommes.... » (III<sup>e</sup> Partie, VI).

Par grands hommes il faut entendre ici, évidemment, les grands serviteurs du Pays et, par surcroît, de l'Humanité.

L'Histoire de Rome et de son Sénat inspire cette réflexion à l'immortel auteur du *Discours*. Celui-ci, l'aurait, sans nul doute, appliquée également à l'Empire du Soleil Levant, s'il avait pu connaître ses glorieuses Annales embrassant aujourd'hui plus de vingt-cinq siècles !

\*  
\* \*

La traduction intégrale ci-dessus, faite directement d'après le texte original japonais, est due aux soins éclairés de notre distingué confrère M. Raymond Martinie. Nous sommes heureux d'en donner ici la primeur à nos collègues de la Société.

L'Intronisation solennelle a donc été ainsi marquée, à son début par la lecture, donnée à haute voix, par Sa Majesté l'Empereur Hiro Hito, du Rescrit figurant ci-dessus en traduction.

Les fêtes et cérémonies ont duré plusieurs jours tant dans la capitale actuelle que dans l'ancienne, restant la capitale religieuse et dans tout le pays. Mais la principale s'est déroulée à Kyoto, centre des différentes églises bouddhiques, qui fut, depuis le v<sup>e</sup> siècle, après Nara, avant même l'introduction au Japon, de la doctrine de Sakya Mouni, le siège de l'Empire, jusqu'à la Révolution de 1868 qui restaura le pouvoir effectif du Souverain, et eut pour conséquence le transfert de la capitale à Tokyo (Yeddo.)

Le *Journal*, dans ses numéros du 10 et 15 novembre dernier, a donné d'intéressantes et fidèles relations de ces grandioses manifestations où s'est affirmée, dans l'Empire du Soleil Levant, la tradition dans ce qu'elle a de plus auguste.

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ci-après ces études, qui sont autant de pages d'histoire.

#### **L'intronisation solennelle du Mikado dans la ville sainte du Japon.**

L'intronisation solennelle : tel est le caractère exact de la cérémonie qui consacre aujourd'hui l'avènement du 125<sup>e</sup> empereur du Japon. Ce n'est pas un couronnement. Le diadème n'est que l'insigne de la souveraineté temporelle. Le « tenno » Hirohito est tout autre chose même qu'un souverain de droit divin. Il est l'émanation directe de la divinité. Il est le descendant d'une lignée qui remonte à la déesse solaire Amaterasu Ohmi Kami.

Il est aussi, d'après la religion du shinto, le grand prêtre du culte des ancêtres. Il est celui qui a reçu du ciel la mission de présider aux destinées du « daï nippon » et qui répond vis-à-vis du ciel de la prospérité de son peuple.

C'est la consécration de cette fonction religieuse, qui est célébrée, selon les rites millénaires, dans l'ancienne capitale de Kyoto, aux bords de la mer intérieure, au pied de la montagne sainte du Foudji-Yama. Là, pendant plus de mille ans, les descendants du premier tenno Jimmu qui régnait sur le pays nippon en 660 avant Jésus-Christ, se sont transmis, de génération en génération, la mission divine.

Il leur est arrivé de perdre le pouvoir temporel, qui a été accaparé, pendant plus de trois siècles, de 1603 à 1867, par les *shoguns*. Ils ont pu plaquer sur leur acceinne civilisation le vernis occidental, fonder à Tokio une métropole à l'européenne. Ils ont pu devenir des souverains constitutionnels, avec Chambres et suffrage universel. Ils n'en sont pas moins restés, aux yeux de leurs sujets, des personnages si augustes qu'il est interdit de lever les yeux sur eux, que la détention même de leur portrait est réservée à quelques privilégiés.

Ils conservent les trois symboles : le miroir, le joyau et l'épée. Le miroir, figure de la sagesse; le joyau, figure de la clémence; l'épée, figure de la puissance. Ces trois présents ont été apportés par Ninigui, petit-fils de la déesse solaire, qui est descendu du ciel sur une passerelle aérienne, aboutissant au mont Foudji-Yama, dans les îles du sud. L'envoyé de la déesse apportait aussi ces instructions, ainsi conçues :

— Gouverne avec la clarté du miroir. Conduis-toi envers ton peuple avec la douceur du poli du bijou. Combats tes ennemis et anéantis-les à la pointe de l'épée.

Nous sommes très loin du pacte Kellogg.

\* \* \*

La transmission de la mission divine se fait en trois étapes. La première s'est accomplie le matin du 25 décembre 1926, au moment où le tenno Joshihito venait de fermer les yeux. Le prince héritier Hiro Hito, qui, en fait, exerçait le pouvoir temporel depuis plusieurs années avec le titre de régent, en raison de la débilité de son père, s'est rendu devant l'autel des ancêtres impériaux. Il a assumé les privilèges et les responsabilités du pouvoir et, dans une prière, il en a informé ses ancêtres. Quelques heures plus tard, on lui a fait la remise des trois insignes du pouvoir : le miroir, le joyau et l'épée.

Près de deux années se sont écoulées depuis ces événements. Ainsi le veut un protocole rigoureux, qui impose une période de deuil très prolongée. C'est seulement le 17 janvier dernier que la date du 10 novembre a été fixée, choisie avec soin dans la période des chrysanthèmes pour les grandes cérémonies (Gotaïrei). Cette date a été communiquée aux dieux et aux ancêtres dans les trois autels du palais où ils sont vénérés.

Le 19 janvier, des offrandes ont été faites au mausolée impérial et au temple d'Iselé, le lieu le plus sacré du Japon, là où sont conservés les dons mêmes de la déesse, car les insignes qui figurent dans les fêtes n'en sont que les images.

Puis on a choisi deux champs pour la plantation du riz, destiné à la communion rituelle de la déesse et du souverain qui doit s'accomplir par la fête de la reconnaissance. Le riz est planté selon les rites du shinto, le 1<sup>er</sup> juin et cueilli le 15 septembre. Entre temps, toutes les formalités de la culture ont été accompagnées de gestes rituels, accomplis par les prêtres, sous le contrôle de fonctionnaires officiels.

\* \* \*

Le 6 novembre, l'empereur Hirohito et l'impératrice Nagako ont quitté Tokio pour gagner le palais de Gosho, aux portes de Kyoto. C'est là que se dérouleront les cérémonies du sacre, dont le principal théâtre



est la chapelle du palais, le shunkoden. Devant cette chapelle se trouvent quelques édifices construits selon l'ancienne pratique du Japon, en bois, sans peinture ni vernis. A droite, un édifice abrite le trésor sacré. A gauche, un édifice est occupé par les prêtres musiciens, dont les instruments sont des flûtes et des petites trompettes. Seuls, les membres de la famille impériale et les célébrants entrent dans la chapelle, à 8 heures du matin.

L'empereur lit une proclamation adressée à la déesse solaire. L'empereur, puis les membres de la famille impériale, puis les hauts dignitaires font acte d'adoration.

Ensuite commence la procession, qui est la partie populaire de la fête. Devant une foule immense et recueillie défile le cortège. L'empereur porte une robe antique de couleur pourpre et la coiffure des grands-prêtres du shinto. Il est assis dans une voiture traînée par six chevaux, de dessin moderne, surmontée d'un phénix d'or. L'impératrice, les princes, les princesses suivent dans d'autres voitures. Le trésor sacré est porté dans un palanquin par trente-deux jeunes gens.

Ensuite, vient la cérémonie de l'intronisation, qui se passe dans la salle du trône du palais. C'est une vaste salle ornée de boiseries, comme un temple bouddhiste, avec de hauts piliers. Devant, se trouve une cour d'honneur, bordée de deux rangées de mâts portant soixante-deux bannières de brocart brodées aux insignes impériaux, notamment le corbeau sacré et le milan, symbole de la victoire. Dans la salle se trouve la cour qui a repris, pour une fois, les anciens costumes historiques du temps des Samouraï, les seigneurs bardés de sabres et de poignards, les soldats portant des arcs et des carquois.

Au fond, sous un baldaquin se dressent les deux trônes. Le trône de l'empereur est en laque noire, avec tentures de pourpre et incrustations d'or. Devant lui, le miroir, le joyau et l'épée sont déposés sur une table de laque. Le trône de l'impératrice est plus petit.

L'empereur a revêtu une robe orange, la première teinte du soleil levant. Il donne lecture de sa proclamation. Puis le premier ministre, le général Tanaka prend place entre les deux rangs de bannières. Il répète la proclamation. Il adresse ses félicitations au souverain et lance le fameux cri : « Banzai ! Puissiez-vous vivre dix mille ans », répété par tous les échos d'une assistance, extrêmement restreinte, à laquelle participent pourtant tous les ambassadeurs étrangers.

Les échos lointains de la foule répètent le cri, au milieu du fracas des canons qui tonnent, des gongs et des trompettes.

Les journées suivantes sont consacrées aux danses rituelles et aux communications aux ancêtres. Mais il reste à accomplir la cérémonie la plus auguste et aussi la plus secrète, celle qui frappe le plus l'imagination populaire, la communion avec la déesse et les ancêtres. Pour s'y préparer, le souverain se soumet à un long jeûne, avant la cérémonie du Dogasai, qui a lieu dans la nuit du 14 au 15 novembre, dans la plus rigoureuse intimité.

C'est la grande offrande de nourriture. La scène se passe dans deux

petites huttes de bois, tout à fait primitives, destinées à rappeler le temps du premier tenno Jimmu. Dans la soirée précédente, l'empereur prend un bain dans une ancienne cuve de bois carrée. Puis il revêt une robe de pure soie blanche. Il procède aux suprêmes ablutions. Il prend le bâton du grand-prêtre du shinto. Il est alors prêt à entrer en communion avec la déesse.

Les mets envoyés de tout l'Empire sont placés sur des tables devant les huttes. Les hommes d'armes, portant des torches, gardent toutes les issues. L'empereur, entouré à droite et à gauche des insignes sacrés, entre seul par un couloir central. Il marche sur une natte qu'on déroule devant lui et qu'on roule immédiatement après son passage. Il tient un parasol, dont les nervures partent du bec d'un phœnix. Il entre dans la première hutte. Deux nattes ont été préparées, l'une pour la déesse, l'autre pour l'empereur, avec les mets traditionnels du Japon : le riz et le saké.

L'empereur rend hommage à la déesse. Il la sert. Il partage avec elle les mets traditionnels. Après une heure, l'empereur rentre dans la seconde hutte et renouvelle la cérémonie.

Ainsi finissent les fêtes rituelles, mais non les fêtes. La cour restera à Kyoto jusqu'au 26 novembre, au milieu des réjouissances modernes, qui ne sauraient lutter avec les fastes, vraiment saisissants, de l'ancien symbolisme.

SAINT-BRICE.

*Journal*, 10 novembre 1920.

### **Le peuple du Soleil Levant fête à Kyoto l'intronisation de son empereur.**

Le Japon est en liesse; l'empereur Hiro-Hito, après avoir célébré solennellement son avènement, le 10 novembre, dans l'antique palais de Kyoto, donne des fêtes et des réjouissances. Elles se déroulent également dans l'ancienne capitale du Japon.

A vrai dire, il y a eu au Japon de nombreuses capitales successives; souvent un nouveau souverain fixait sa résidence dans un endroit préféré; mais depuis que l'empereur Jammu, il y a un millier d'années<sup>(1)</sup>, a choisi Kyoto comme sa résidence, cette ville est restée le chef-lieu du pays jusqu'au transfert de la capitale à Tokio. Pour observer le culte des ancêtres, très vif à la cour impériale et parmi le peuple du Soleil Levant, et pour respecter les coutumes nationales, l'empereur rend hommage à ses augustes aïeux dans l'antique capitale et dans le palais même habités par eux.

Kyoto présente à cette occasion un magnifique décor naturel; les trois montagnes qui entourent la tranquille cité offrent une féerie de couleurs; les feuilles des arbres sont dorées par les pluies d'automne et les premières gelées blanches; les érables éclatent en feux rouges et ardents. C'est une broderie grandiose. On entrevoit çà et là, sur ces montagnes multicolores, les formes classiques et simples des temples shintoïstes et les églises boud-

(1). Exactement en 794. V. Amy Lowell, introduction aux *Journaux Intimes*. N. D. L. R.

dhistes innombrables à Kyoto, la Rome du Japon. Au pied de ces hauteurs, calmes et douces, comme un paysage de Touraine, les chrysanthèmes célèbrent eux aussi les fêtes avec une fierté discrète, épandant leurs parfums exquis. Le chrysanthème, armoirie impériale, triomphe aujourd'hui!

C'est dans ce cadre prestigieux que le mikado et la famille impériale, ainsi que les membres du gouvernement arrivés depuis le 7 novembre, procèdent aux cérémonies traditionnelles. Il y a trois dates importantes : le 10, cérémonies de l'avènement; dans la nuit du 14 au 15, « Daï Jôssaï », le festin divin; le 16, grand dîner de gala.

« Daï Jossai » est une cérémonie nocturne revêtant un caractère divin essentiellement japonais; elle est célébrée dans une atmosphère de pureté exceptionnelle et de simplicité primitive. Le mikado, avant de donner un dîner de gala pour fêter son heureuse accession au trône, présente le riz et le vin sacrés aux mânes de ses aïeux, qui sont des dieux japonais. On sait que le riz est la principale nourriture des Japonais et que sa culture est une des plus grandes occupations de la vie nationale.

Cette cérémonie, divisée en deux parties, est célébrée successivement dans la nuit profonde, au « Yuki den » d'abord, au « Suki den » ensuite. Le mikado, descendant des dieux japonais, y communit avec ses ancêtres. On éteint toutes les lumières électriques du palais; des torches, attisées par les serviteurs costumés en blanc, épandent leur éclat primitif et éclairent les lieux saints et le couloir. La fraîcheur de la nuit de Kyoto et le silence rigoureusement imposé donnent aux assistants la sensation de vivre au temps des dieux. Ainsi, les Japonais, malgré leur adaptation à la civilisation matérialiste et moderne de l'Occident, remontent à l'occasion des solennités de l'avènement impérial, aux sources antiques de la vie nationale, y retrempe leurs âmes et s'y purifient.

Ils célèbrent en même temps la culture du riz. Dans deux régions chargées de fournir le riz qu'on présentera aux dieux, on fera entendre les chansons locales; deux peintres ont pour mission d'illustrer ces pays privilégiés.

Le 16, c'est le dîner de gala, au cours duquel la famille impériale et les invités assisteront aux danses antiques, notamment à la pittoresque « danse des Cinq ». Cinq danseuses costumées selon la tradition sont choisies parmi les jeunes filles des nobles familles demeurant à Kyoto. La musique d'accompagnement exécutée par les musiciens de la Cour est aussi ancienne que les danses.

Le Japon est en fête. Non seulement l'empereur et l'impératrice célèbrent leur avènement, mais aussi tout le peuple japonais, loyal et fidèle, y participe et s'y associe directement ou indirectement. Le cœur japonais vibre à l'unisson avec la famille impériale pour fêter l'heureuse élévation. Car, au Japon on ne sépare jamais la Cour de la vie nationale; une fête impériale est une fête nationale et populaire.

Il convient de rappeler que l'empereur Hiro-Hito est le premier mikado

qui ait fait une visite en Europe, notamment en France, quand il était prince héritier. La France est représentée aux cérémonies de Kyoto par M. de Billy, Ambassadeur à Tokio.

R. SIGUÉTOKOU.

*Journal*, 15 novembre 1928.

\*  
\*  
\*

Le 10 novembre au matin les salons de l'Ambassade, avenue Hoche, s'ouvrirent pour une réception solennelle aux fins de célébrer l'avènement au trône de S. M. l'Empereur du Japon. A la nombreuse colonie Japonaise à Paris se joignit une Délégation de la Société Franco-Japonaise, comprenant les principaux membres du Bureau et du Conseil.

Son Excellence prononça d'abord les paroles suivantes, dont nous donnons ci-après la version française dans le grand salon de l'Ambassade, au beau plafond cloisonné et laqué :

#### **Devant les portraits de l'Empereur et de l'Impératrice du Japon.**

« Au moment où Sa Majesté l'Empereur, notre Auguste Souverain, va procéder aujourd'hui à Kyoto aux cérémonies solennelles de son intronisation, je suis heureux de vous voir réunis en si grand nombre devant le portrait de nos Souverains et c'est un grand honneur pour moi de vous proposer de procéder avec moi aux rites traditionnels de salutations respectueuses, ferventes et loyales. »

Puis toutes les personnes présentes défilèrent et s'inclinèrent respectueusement devant les portraits de Leurs Augustes Majestés. L'assistance, ayant passé dans une galerie voisine au sobre et élégant décor, de pur style japonais, l'Ambassadeur s'est exprimé dans sa langue natale et voici la version de ses nobles et loyales paroles :

« C'est aujourd'hui même que Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, nos Augustes Souverains, ont convoqué à Kyoto au Palais Impérial les autorités civiles et militaires, les représentants des Puissances étrangères ainsi que les représentants qualifiés de la nation toute entière pour procéder aux solennelles cérémonies de l'intronisation en évoquant l'âme des ancêtres impériaux.

« Nous ne pouvons nous empêcher d'être frappé de la profonde impression de la solennité de telles cérémonies et nous ressentons plus que jamais la plus respectueuse et la plus profonde reconnaissance pour nos Empereurs de la plus haute bienveillance et de la plus claire sagesse qui ont daigné successivement se donner entièrement au développement du bien-être du peuple japonais et à l'ascendance de la situation de l'Empire entre les nations civilisées. Nous nous estimons particulièrement heureux de nous

associer aujourd'hui de loin aux cérémonies impériales qui se déroulent à l'ancienne capitale de l'Empire, dans cette maison où, il y a bientôt huit ans, notre Empereur, alors Prince Héritier de l'Empire, a fait un séjour assez prolongé.

« C'est dans ces profonds sentiments de loyauté et de gratitude, tout en formant très respectueusement avec vous les vœux les plus ardents pour un long et prospère règne de Sa Majesté l'Empereur, que j'ai l'honneur de vous proposer, mes Chers Compatriotes, de pousser avec moi en toute ferveur : le cri traditionnel : Bansai... Bansai... Bansai! »

L'allocution de l'Ambassadeur fut saluée de vifs applaudissements; l'exclamation votive finale trouva écho chaleureux parmi toutes les personnes présentes.

C'est la coupe de Champagne en mains que les assistants portèrent la santé de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice et burent à la gloire de l'Empire du Soleil Levant.

La journée se termina par un grand dîner offert par Son Excellence l'Ambassadeur et Mme ADATCI aux principales personnalités de la Colonie japonaise de Paris, parmi lesquels S. Exc. M. le Ministre et Mme SATO; M. le Conseiller et Mme KAWAI; M. le Conseiller ITO; M. le Général NAKAOKA, Attaché militaire; M. le Secrétaire d'Ambassade et Mme KURIYAMA; M. le Capitaine de Vaisseau KOGA, Attaché Naval.

Tous les membres de l'Ambassade et du bureau du Japon à la Société des Nations, les Attachés militaires et navals, ainsi qu'un grand nombre de membres de la colonie japonaise à Paris étaient présents.

Le nombre des personnes ayant assisté à la cérémonie du matin et au dîner du soir a atteint le nombre de 300.

La série des fêtes continua par un grand banquet donné le 12 novembre 1928 par Son Excellence M. l'Ambassadeur du Japon et Mme ADATCI et auquel assistèrent :

M. le Président du Conseil et Mme Raymond POINCARÉ.

M. le Ministre des Finances et Mme Henry CHÉRON.

M. le Secrétaire général au Ministère des Affaires étrangères et Mme Philippe BERTHELOT.

M. LEMARCHAND, Président du Conseil municipal de Paris.

M. le Général GOURAUD, Gouverneur militaire de Paris.

M. le Ministre Plénipotentiaire et Mme BECQ de FOUQUIÈRES.

M. le Ministre Plénipotentiaire et Mme SATO.

M. le Conseiller d'Ambassade et Mme KAWAI.

M. le Conseiller d'Ambassade et Mme ITO.

M. le Général NAKAOKA, Attaché militaire.

M. le Secrétaire d'Ambassade et Mme KURIYAMA.

M. le Capitaine de Vaisseau KOGA, Attaché Naval.  
M. UCHIYAMA, Secrétaire d'Ambassade.  
M. MORIYAMA.

**Liste des principaux Invités présents à la Réception du 12 novembre.**

Ce banquet fut suivi d'une réception où nous avons reconnu au milieu de la très nombreuse et très brillante affluence :

Un grand nombre de personnes des maisons civile et militaire du Président de la République.

M. MILLERAND, ancien Président de la République.  
M. PAUL DOUMER, Président du Sénat.  
M. TARDIEU, Ministre de l'Intérieur.  
S. E. M. l'Ambassadeur de Belgique et Mme GAIFFIER d'HESTROY.  
S. E. M. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne Sir TYRRELL.  
S. E. M. l'Ambassadeur d'Allemagne Von HOESCH.  
S. E. M. l'Ambassadeur de Pologne et Mme CHLAPOWSKI.  
S. E. M. l'Ambassadeur de Turquie et Mme ALY FETHY Bey.  
S. E. M. l'Ambassadeur d'Italie et Mme MANZONI.  
S. E. M. l'Ambassadeur d'U. R. S. S. DOVGALEVSKY.

Le général GOURAUD, Gouverneur militaire de Paris.

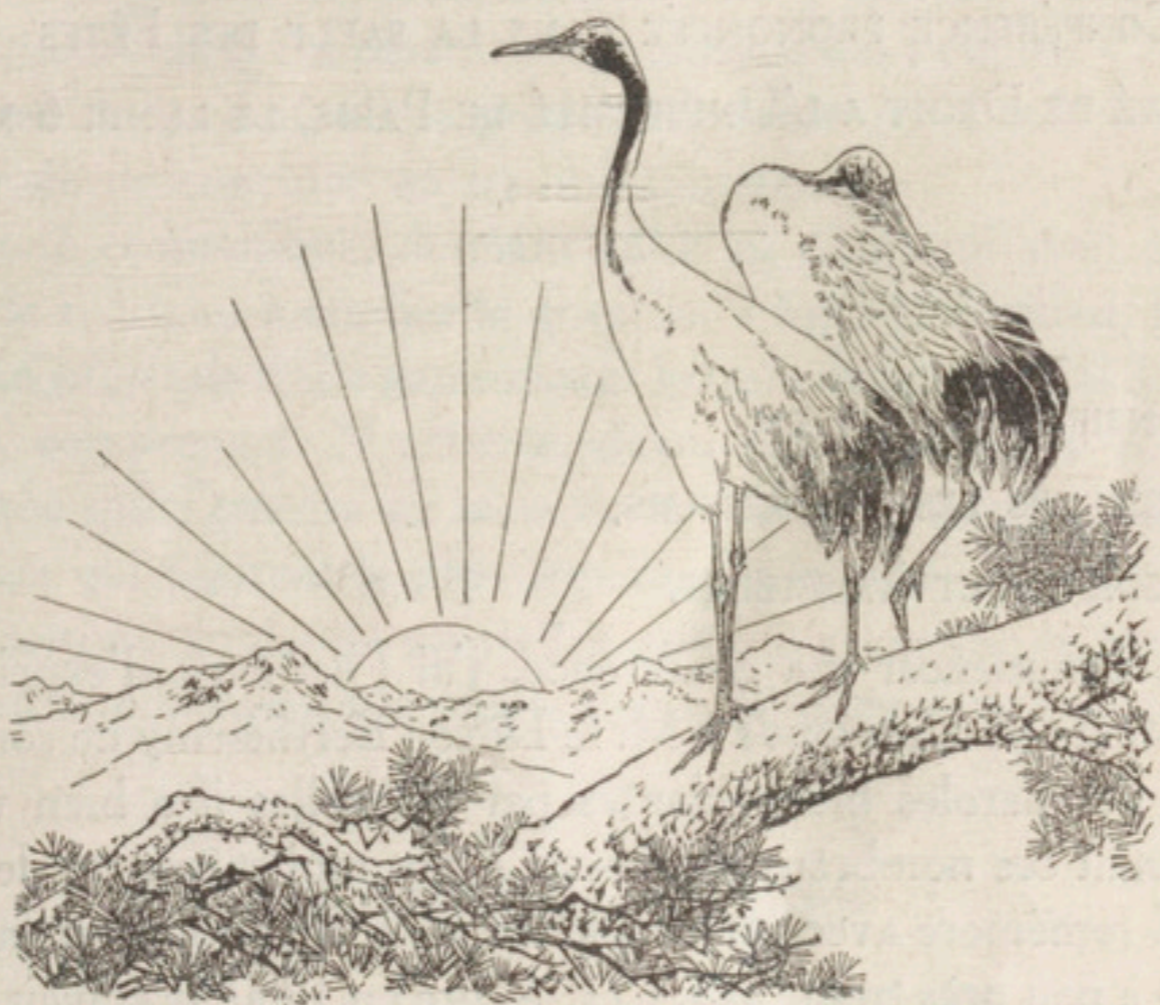
M. SOUHART, Président de la Société Franco-Japonaise de Paris entouré des membres du Conseil d'Administration parmi lesquels on remarquait : les Généraux CORVISART et LE ROND, MM. REGNAULT, ancien Ambassadeur de France au Japon, CLAVERY, ODIN, MEYNADIER, LABBÉ, MARTINIE, DOPFELD, JORDAN, etc...

Plus de 800 personnes avaient répondu à l'invitation de S. E. M. ADATCI. Les salons de l'Ambassade avaient été décoré avec un goût exquis.

\* \* \*

Une note particulièrement originale et intéressante fut donnée par le jeune et déjà réputé Kogyo Kokuwan. Dans l'un des salons privés de l'appartement particulier de Son Excellence et Mme Adatci, l'artiste, avec une dextérité merveilleuse faisait jouer, sous les yeux mêmes des invités, son pinceau délicat et agile, évoquant, grâce uniquement à l'encre de Chine rehaussée parfois d'une légère teinte de cinabre, scènes et paysages du Dai Nippon lointain... et bien présent cependant à Paris, ce jour-là plus

que jamais. Le jeune maître nous fit assister ainsi à cette merveilleuse « escrime » du pinceau évoquée naguère dans ses élégantes et si érudites causeries, par notre très distingué collègue Raymond Kœcklin, aujourd'hui président des Amis du Louvre, où avec M. de Camondo, et d'autres experts, en première ligne M. Gaston Migeon, ainsi que divers amateurs éclairés, il a fait entrer, dès avant la guerre, l'Art Japonais!



# De la condition juridique des étrangers au Japon.

PAR

**M. S. Yamada.**

Membre de l'Académie Impériale du Japon, Professeur de droit international  
public et privé à l'Université impériale de Tokyo.  
Président de la Commission Nationale pour la Coopération intellectuelle.

CONFÉRENCE PRONONCÉE DANS LA SALLE DES FÊTES  
DE LA FACULTÉ DE DROIT A L'UNIVERSITÉ DE PARIS, LE LUNDI 6 MAI 1929.

---

MONSIEUR LE DOYEN,  
MESSIEURS LES PROFESSEURS,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Avant de commencer ma conférence, j'ai l'honneur d'exprimer mes remerciements les plus profonds à M. le Doyen Berthélemy de son aimable invitation et des paroles bienveillantes par lesquelles il a bien voulu me présenter devant ces nombreux auditeurs. Étant moi-même un des anciens élèves, je me remémore avec un vif plaisir mêlé d'émotion reconnaissante qu'il y a déjà à peu près trente ans, c'est-à-dire en 1900, je suivais, pendant plus d'une année, les cours des éminents professeurs dans cette Faculté même et je suis d'autant plus heureux que me voici aujourd'hui dans le même cadre, appelé à prendre la parole pour une conférence dans un français loin d'être parfait.

## Traitement des étrangers en général.

Ma conférence a pour objet de vous exposer dans leurs grandes lignes, les conditions juridiques des étrangers au Japon. Mais, avant d'aborder ce sujet, je vous demanderai la permission de jeter un coup d'œil sur le traitement des étrangers en général. Le traitement des étrangers, en effet, voilà une question qui revêt une très grande importance au double point de vue économique et juridique, question qui sera d'ailleurs traitée cette année au mois de novembre, par la Conférence diplomatique, com-



voquée à Genève par la Société des Nations, afin d'aboutir à une solution internationale.

« Les membres de la Société, comme le stipule l'article 23 e) du Pacte de la Société des Nations, prendront les dispositions nécessaires pour assurer un équitable traitement du commerce de tous les membres de la Société. » Or, dans cet esprit, le Comité économique, convoqué par le Conseil de la Société des Nations s'est occupé, depuis septembre 1921, de l'étude et de l'enquête sur la signification de cette clause du Pacte. En 1927, la Conférence économique internationale de Genève a pris les résolutions suivantes, en ce qui concerne le traitement des étrangers :

« La Conférence considère que l'octroi des garanties légales, administratives, fiscales et judiciaires nécessaires aux ressortissants d'un État admis à exercer leur commerce, leur industrie, ou tout autre occupation, sur le territoire d'un autre État, ou admis à s'y établir, est une des conditions essentielles de la coopération économique des peuples. »

Pour atteindre ce but, elle a proposé de tenir une Conférence diplomatique chargée de conclure un traité international.

Le Comité économique, donnant suite au désir qui avait été exprimé, s'est mis de nouveau à étudier la question à fond et a réussi, l'an dernier, à rédiger un projet de traité garantissant le traitement national des étrangers. Ce projet, comprenant 29 articles, devra être présenté à la Conférence diplomatique qui s'ouvrira au mois de novembre prochain. Notre pays est l'un de ceux qui désirent le plus ardemment la conclusion de pareil traité. Les lois positives du Japon sont-elles prêtes à accueillir ce résultat ? C'est précisément le point sensible que je me propose de vous exposer.

## CHAPITRE PREMIER

### Aperçu historique de la condition des Étrangers au Japon.

Je commencerai mon examen par l'histoire de la condition des étrangers au Japon. La condition des étrangers a subi une évolution au Japon, pendant les cinquante dernières années, d'une façon extrêmement rapide.

Les anciens Grecs se vantaient en s'appelant Hellènes, et méprisaient comme barbares les ressortissants des pays environnants, de même en Turquie et en Chine, les étrangers païens et barbares étaient soumis à la loi de leur pays d'origine, car l'on croyait qu'ils ne pouvaient bénéficier de l'avantage d'être régis par la loi interne. En d'autres termes, on ne se doutait pas du tout de la personnalité des lois et du régime des capitulations. Même au Japon, après avoir fermé le pays aux étrangers pendant 250 années, pendant lesquelles il n'y avait aucun moyen d'entrer en contact avec les étrangers, quand les diverses puissances européennes et américaines

réclamèrent vers 1854-1855 l'accès au territoire japonais, le sentiment de la haine à l'égard des étrangers se révéla très fort chez les Japonais de l'époque. Surtout que la Restauration fut accomplie en vue de renverser le gouvernement des Shôgoun, de respecter la dynastie impériale, et d'expulser les étrangers; de plus, les lois de l'époque du commencement du nouveau gouvernement de Meiji, reconnurent le principe que les étrangers ne pouvaient jouir d'aucun droit, à l'exception de ceux qui étaient garantis explicitement par les traités. Néanmoins, au fur et à mesure qu'on s'est mis au courant des États européens et américains, force fut pour cette période, de ne pas tarder à disparaître bientôt et au bout de quinze ans à peine, on commença à comprendre qu'il fallait reconnaître aux étrangers, par les lois internes, tous les droits même ceux n'ayant pas de garantie conventionnelle.

Mais les lois de l'époque à laquelle je viens de faire allusion étaient tellement diverses que les unes pouvaient être interprétées dans le sens que les étrangers ne jouissaient des droits que lorsque ces droits étaient implicitement reconnus par le texte, tandis qu'à en juger par d'autres, les lois pouvaient être prises dans l'acception que les droits étaient accordés à moins de restrictions contraires. C'est dans ces conditions que fut mis en vigueur le nouveau code civil (en juillet 1899, c'est-à-dire au cours de la 32<sup>e</sup> année de Meiji).

« Les étrangers, selon l'article 2, ont la jouissance des droits privés, à l'exception de ceux qui leur sont refusés par les lois et ordonnances ou par les traités. » Grâce à cet article, il devenait clair que les étrangers jouissaient des mêmes droits privés que les nationaux, sauf les cas où des stipulations contraires existent. Par conséquent, notre Code civil ne suit ni le système de la réciprocité diplomatique à l'instar du Code civil français, ni le système de la réciprocité législative à la manière du Code civil autrichien; il suit au contraire le système de l'assimilation des étrangers aux nationaux, c'est-à-dire le système adopté par le Code civil italien dans son article 3 et le Code civil espagnol comme le dispose l'art. 27.

Seulement, à l'heure actuelle, ainsi que le grand savant belge Laurent l'a fort bien saisi à l'époque où il élaborait le nouveau projet du Code civil belge dans la dernière moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il est bien clair que les étrangers peuvent jouir des droits privés aussi bien que les nationaux sans avoir recours à aucune réglementation spéciale. C'est dans cette idée-là que le Code civil allemand aboutit au même résultat que les Codes civils italien et japonais, bien qu'il ne soit pas doté d'un article traitant spécialement de ce sujet. Au Japon, à l'heure actuelle, les étrangers ont la faculté de jouir, tout comme les nationaux, de presque tous les droits privés.

En un mot, on pourrait dire que la législation de notre pays, concernant le traitement des étrangers, a effectué en l'espace du dernier demi-siècle le trajet que les pays européens avaient mis de longs siècles à parcourir.

## CHAPITRE II

### Condition des étrangers d'après le droit positif.

Je passe maintenant à l'étude de la condition des étrangers d'après le droit positif japonais. Notre droit positif n'ayant pas adopté le système de la réciprocité conventionnelle, la situation des étrangers ne dépend pas d'une discrimination à faire selon que ceux-ci se trouvent être ou non ressortissants de pays contractants. Au point de vue des conditions des droits privés, on a reconnu pour les étrangers, le principe des traitements nationaux, mais en l'absence de tels principes généraux pour la protection des droits publics, il est indispensable d'examiner une à une les lois et ordonnances successivement pour savoir si les étrangers jouissent ou non de tels ou tels droits.

Je me propose d'étudier en premier lieu les conditions des droits publics quant à : 1<sup>o</sup> la liberté individuelle; 2<sup>o</sup> le droit de réclamer la protection de l'État; 3<sup>o</sup> les droits politiques et 4<sup>o</sup> les devoirs naissant du droit public. Ensuite j'aborderai les conditions des droits privés.

Mais le temps ne me permet pas d'entrer ici dans les détails et je dois me borner aux points essentiels. Ces problèmes seront traités par moi dans l'article qui va paraître dans le *Répertoire de droit international* publié par les deux éminents savants français, MM. de Lapradelle et Niboyet.

### A. — DROITS PUBLICS

#### I. — LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

##### a) *Liberté d'entrer sur le territoire.*

Dans quelles conditions peut-on admettre les étrangers à entrer dans le pays? C'est là un domaine où la souveraineté de l'État peut agir comme bon lui semble, mais il est d'usage, dans les pays civilisés, de ne pas restreindre l'entrée sur le territoire hormis le cas où l'ordre public le commande. Au Japon, on reconnaît, en général, à tous les étrangers la liberté de pénétrer dans le pays. Cependant le décret n<sup>o</sup> 1 du Ministère de l'Intérieur, promulgué pendant la guerre mondiale (1918, 7<sup>e</sup> année de Taisho) a stipulé que les autorités locales pourraient interdire le débarquement des étrangers indésirables. C'est sur ce point-là seulement que les étrangers ont un traitement différent des nationaux.

##### b) *Liberté de circulation et d'établissement.*

Les étrangers, une fois admis dans le pays, peuvent s'établir en toute

liberté, en n'importe quel lieu. Néanmoins, il va sans dire que la liberté d'établissement des étrangers n'est évidemment pas aussi absolue que celle dont jouissent les nationaux. On le conçoit, du fait que la liberté en question est sujette à des limitations au moyen de l'expulsion et de l'extradition.

Même dans le cas où la liberté d'établissement se trouve en principe assurée, par exemple en vertu du traité de commerce, les étrangers ne peuvent prétendre à la liberté de résidence dès que l'utilité publique du pays où ils s'établissent entre en jeu et rend nécessaire de les refouler hors des frontières.

Il est en outre évident que les étrangers ne peuvent non plus prétendre à la liberté de s'établir, dans le cas où ils sont extradés sur d'autres pays. La loi du Japon concernant l'extradition suit le même principe qu'en Angleterre et en Amérique et régleme que, par réciprocité, il est possible d'extrader jusqu'aux nationaux (cf. article premier de la loi de l'extradition, août 1888).

Les diverses Puissances du continent européen, appliquant le principe de la non-extradition des nationaux, il en résulte que l'extradition des nationaux ne peut jouer entre le Japon et les pays de ce continent.

c) *Liberté de commerce et d'industrie.*

Les étrangers peuvent se livrer, aussi bien que les nationaux, au commerce, à l'industrie, à la banque, et également exercer toute activité présentant un caractère économique. Cependant, en ce qui est des exploitations qui nécessitent l'autorisation de l'État, il est bien évident que les étrangers doivent, semblables aux nationaux, se soumettre préalablement à l'autorisation requise. En octroyant cette autorisation, il existe, selon les professions, quelques conditions déterminées pour la sauvegarde des intérêts des tiers.

1. — *Exploitation bancaire.* — Pour que les banques étrangères aient des établissements au Japon et se mettent à l'exploitation bancaire, il leur faut avoir reçu l'autorisation du Ministère des Finances, sans compter qu'elles doivent par ailleurs déposer, pour chaque établissement, en titres d'État ou en effets mobiliers, la somme de 100.000 yen (soit 1.200.000 francs) (art. 2 du décret impérial n° 328 de novembre 1927).

A part ces détails, pas de différence entre les banques étrangères et les banques nationales.

2. — *Assurances.* — Pour qu'un étranger ou une société étrangère établisse soit des succursales, soit des agences au Japon et y fasse des opérations d'assurances, il faut se munir de l'autorisation du Ministre compétent. En outre, les opérations ne peuvent être commencées avant d'avoir déposé la somme de 150.000 yen pour l'assurance sur la vie et la somme de 100.000 yen pour l'assurance sur les accidents (article 5 de

l'ordonnance impériale n° 380 sur les sociétés étrangères d'assurances du 27 septembre 1900).

d) *Exploitation des Mines.*

D'après l'article 5 de notre loi sur les mines, ni les étrangers ni les personnes morales étrangères n'ont la faculté de jouir de la propriété des mines.

e) *Pêche dans les eaux territoriales.*

Il n'y a, dans notre législation, aucune disposition visant les étrangers quant à la jouissance des droits d'exercer la pêche dans les eaux territoriales. Cependant il serait équitable d'admettre que les étrangers ne jouissent pas de ce droit.

f) *Cabotage.*

D'après la loi japonaise sur les navires, il est interdit aux navires étrangers d'entrer dans les ports non ouverts au commerce étranger et de se livrer au cabotage (art. 3 de la loi sur les navires).

g) *Professions libérales.*

L'exercice de certaines professions qui nécessitent les titres ou des garanties déterminées, par exemple pour les fonctionnaires d'État et de municipalités, pour les avocats, les notaires, les agents de change, les pilotes, ce bénéfice ne peut d'habitude être accordé aux étrangers (art. 2 de la loi sur la profession d'avocat; art. 2 de la loi sur celle de notaire; art. 11 de la loi sur la bourse; art. 2 de la loi sur les pilotes).

Par contre, les étrangers peuvent devenir par réciprocité, avoués, monter un cabinet d'affaires pour les brevets d'invention, exercer la médecine, s'établir pharmaciens, à condition qu'ils aient dûment la capacité d'exercer ces professions, d'après leur loi nationale.

h) *Liberté de conscience.*

L'article 28 de notre droit constitutionnel prescrit que l'exercice des cultes est tout à fait libre, sous réserve de n'agir que dans les limites imparties par les lois. Aucune réglementation spéciale n'est établie pour les étrangers et il est donc tout naturel qu'ils jouissent intégralement de cette liberté, comme les nationaux.

Notre législation, Messieurs, se montre également fort généreuse en ce qui a trait à la liberté de presse : les étrangers âgés de plus de vingt ans, peuvent au même titre que les Japonais se faire imprimeurs, être rédacteurs ou gérants des journaux (art. 2 de la loi sur la presse).

Les étrangers n'ayant pas besoin de jouir, comme les nationaux, de

la liberté de réunion et d'association, notre loi sur la justice de paix stipule dans son article 6 que les étrangers ne peuvent faire partie d'associations politiques ni devenir promoteurs des discours politiques.

## 2. — DROIT DE RÉCLAMER LA PROTECTION DE L'ÉTAT.

Les droits attribués à toute personne pour réclamer la protection de l'État peuvent se diviser en quatre catégories suivant leurs buts. Ce sont : 1<sup>o</sup> la pétition; 2<sup>o</sup> la plainte et le contentieux administratifs; 3<sup>o</sup> la procédure civile et enfin 4<sup>o</sup> la protection diplomatique.

Le droit qu'ont les étrangers de réclamer la protection diplomatique se présentant sous le jour d'une question dans l'ordre de leur loi nationale, je me bornerai à vous entretenir des trois autres.

### a) *Pétition.*

Le droit de pétition est un privilège attribué exclusivement aux sujets japonais.

Manifestement, les étrangers n'ont nul besoin de jouir de ce droit.

### b) *Plainte et contentieux administratifs.*

Par contre, les étrangers peuvent bénéficier, au même titre que les nationaux, du droit de se plaindre auprès des autorités supérieures ou de recourir aux tribunaux administratifs.

### c) *Droit de procédure civile.*

Les étrangers jouissent encore du droit d'ester en justice en tant que demandeur, aussi bien comme défendeur, aux mêmes conditions que les nationaux. Cet avantage est reconnu en général, par les législations de tous les pays et figure d'ailleurs nettement dans la plupart des traités de commerce entre les différents États.

Dans cette voie, notre Code de procédure civile a fait encore un pas en avant : les étrangers, même dans les cas où ils n'ont pas l'habilité pour ester en justice d'après leur loi nationale, peuvent jouir de ce droit s'ils y sont aptes d'après la loi japonaise (art. 44 du Code de procédure civile).

Quant à la caution *judicatum solvi*, les étrangers sont dispensés de fournir caution à charge de réciprocité soit conventionnelle, soit législative (art. 88 du Code de procédure civile). De même que les nationaux, les étrangers peuvent, en outre, solliciter au Japon l'assistance judiciaire, dès l'instant que leur pays applique le principe de la réciprocité (art. 92 du Code de procédure civile).

### 3. — DROITS POLITIQUES.

A l'instar de tous les pays, au Japon il est généralement admis que les droits politiques ne doivent pas être conférés aux étrangers.

### 4. — DEVOIRS DÉCOULANT DU DROIT PUBLIC.

Les étrangers, à l'exception des diplomates ou de ceux qui détiennent des privilèges reconnus par le droit international public, sont tenus d'obéir aux lois du pays où ils résident et de se soumettre à la juridiction de ce pays. En 1858 le Shôgoun, admettant les étrangers sur le territoire, a commis l'erreur de leur reconnaître l'extraterritorialité, et cet état de choses ainsi créé a duré pendant près de quarante ans. C'est grâce aux nouveaux traités conclus entre 1894 et 1896 que l'extraterritorialité a été abolie et, depuis lors, tous les étrangers se soumettent à notre juridiction en même temps que leurs droits sont protégés par la loi japonaise et les principes du droit international privé.

Néanmoins, les étrangers, n'ayant pas la jouissance des mêmes droits publics que les nationaux, il est évident qu'à l'encontre des nationaux, il n'est pas imposé aux étrangers les mêmes devoirs issus du droit public.

Notamment, les étrangers ne sont pas astreints au service militaire; c'est également un principe établi qu'on ne peut les contraindre à payer des contributions qui tendraient à tenir lieu de service militaire.

Autrefois, dans certains pays d'Europe, une coutume entendait faire supporter aux étrangers un fardeau beaucoup plus lourd que celui infligé aux nationaux. A l'heure actuelle, il est dit expressément dans la plupart des traités de commerce qu'on ne peut, en aucune manière, imposer les étrangers d'une façon plus sévère que les nationaux ou, à tout le moins, les ressortissants de la nation la plus favorisée. Toutes les lois japonaises concernant les impôts, sans égard s'il est stipulé ou non une garantie conventionnelle en la matière, ne se montrent jamais plus exigeantes envers les étrangers qu'à l'égard des nationaux.

### B. — DROITS PRIVÉS.

Au sujet de la jouissance des droits privés, d'après le principe de l'article 2 de notre Code civil, il me paraît suffisant de faire état uniquement des cas qui constituent les exceptions. Et pour cela, je me propose de traiter : 1<sup>o</sup> le droit de personnalité; 2<sup>o</sup> le droit des biens; 3<sup>o</sup> le droit de famille et 4<sup>o</sup> le droit de succession.

## I. — DROIT DE PERSONNALITÉ.

Pour la protection du droit privé sur la vie, le corps, l'honneur et la liberté, les étrangers se trouvent tout à fait au même niveau que les nationaux.

## II. — DROIT DES BIENS.

Je vais traiter la question des droits des biens dans l'ordre suivant : droit réel; droit de créance et droit intellectuel.

### a) *Droit réel.*

Il existait au Japon, un texte interdisant aux étrangers la jouissance du droit de posséder, d'hypothéquer et de mettre en gage le sol. Cependant la loi n° 42 de 1925 (Alien Land Law) a supprimé cette restriction et a étendu aux étrangers aussi bien qu'aux nationaux la jouissance de la propriété foncière, quelle que soit leur nationalité. Cette mesure généreuse s'applique aux colonies, comme sur le territoire de la métropole.

Quant à la propriété des navires, notre législation, suivant l'exemple de la majorité des législations des divers pays, l'accorde seulement aux nationaux ou aux personnes morales nationales dont tous les représentants se trouvent être des nationaux.

### b) *Droit de créances.*

On ne note pas de différence entre les étrangers et les nationaux au sujet du droit de créances, en dépit des différentes causes qui l'ont engendré.

### c) *Droits intellectuels.*

#### 1. — PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

L'auteur d'œuvres littéraires ou artistiques jouit du droit d'auteur sa vie durant et pendant trente années après sa mort, sans aucune formalité ni condition. De plus, il jouit du droit de traduction pendant dix ans après l'édition originale. Les étrangers jouissent, de même, de la protection de ce droit, hormis le cas où le traité stipule différemment, pour les œuvres publiées pour la première fois au Japon (art. 28 de la loi sur le droit d'auteur).

Notre pays a adhéré depuis 1895 au traité de Berne, relatif à la protection du droit d'auteur, et, depuis lors, nous protégeons le droit de tout auteur, ressortissant à l'un des pays contractants.



2. — PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE TELLE QUE LES BREVETS D'INVENTION, LES  
DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS, LES MARQUES DE FABRIQUE ET DE  
COMMERCE.

De même, pour ces catégories de propriété, les étrangers résidant au Japon ou bien y possédant un établissement commercial reçoivent la même protection que les nationaux.

En revanche, les étrangers n'ayant ni domicile ni établissement commercial au Japon, ne peuvent bénéficier de semblable protection, à moins qu'il n'en soit ainsi disposé par stipulation conventionnelle entre le Japon et leurs pays nationaux.

Mais notre pays, ayant adhéré en 1895, à la Convention internationale de Paris du 20 mars 1883, relative à la protection de la propriété industrielle, les ressortissants des pays contractants peuvent jouir, en vertu de cette Convention, de la protection de la propriété industrielle, alors même qu'ils n'ont ni domicile ni établissement commercial au Japon.

3. — DROIT DE FAMILLE.

En ce qui a trait aux droits de famille qui peuvent exister entre les étrangers ou entre l'étranger et le Japonais, le droit international privé du Japon a adopté le principe de la *lex patriae*. Les rapports juridiques entre époux sont régis par la loi nationale du mari; ceux entre parents et enfants, par la loi nationale du père ou de la mère; les dettes alimentaires entre parents par la loi nationale de la personne tenue à ces dettes; les rapports de tutelle par la loi nationale du pupille (art. 13-24 de Hôrei — Hôrei est la loi renfermant les différents articles sur le Droit international privé). Par conséquent, les étrangers résidant au Japon, sont fondés à réclamer aux tribunaux japonais la protection de leurs droits de famille conférés par leur loi nationale.

4. — DROIT DE SUCCESSION.

Quand les étrangers acquièrent des héritages légués par des étrangers, on peut admettre quant aux immeubles, d'une part, le système de la *lex rei sitae*, et d'autre part, celui qui ne reconnaît pas encore aux étrangers le droit de succession immobilière. Cependant notre Droit international privé, faisant régir la succession par la loi nationale du défunt, les étrangers sont donc en mesure d'acquérir tous les biens laissés par le *de cuius*, conformément à la loi nationale de celui-ci, quelles que soient les natures des biens se trouvant au Japon. Quand les étrangers héritent des Japonais, ils jouissent, par les articles 992 et suivants du Code civil, du même droit que

les nationaux pour la succession des biens. Toutefois les étrangers sont exclus du bénéfice de la succession de maison. (Par succession de maison, il s'agit de succéder aux privilèges attribués au chef de famille et d'acquérir la généalogie de la maison, les cultes et la propriété des tombeaux des ancêtres).

### CHAPITRE III

#### Condition Juridique des personnes morales étrangères.

##### I. — NATIONALITÉ DES PERSONNES MORALES ÉTRANGÈRES.

Notre Code civil a consacré plusieurs articles aux personnes morales étrangères et le Code de commerce contient des dispositions précises pour les sociétés étrangères. Ces deux Codes n'ayant pas donné de définition, il est assez épineux, au vu du texte des articles, de savoir ce qu'on a entendu signifier par personnes morales étrangères ou par sociétés étrangères. Néanmoins, généralement, on s'en réfère aux doctrines en cours d'après lesquelles il faut déterminer, comme pour les personnes physiques, d'après la nationalité, si une personne morale est nationale ou étrangère. Mais alors, de quel critérium faut-il user pour la déterminer? Voilà une question complexe au sujet de laquelle les doctrines se divisent.

D'après notre Code civil, le domicile de la personne morale se trouve au lieu où est situé son siège principal (art. 50); de même, en vertu du Code de commerce, la société commerciale est domiciliée au lieu de son siège principal (art. 44); ce qui revient à dire que les personnes morales ou les sociétés commerciales fondées par la loi japonaise, doivent avoir leur domicile au Japon. Par ces deux articles, je crois pouvoir conclure que la personne morale est nationale ou étrangère suivant qu'elle a son domicile à l'intérieur d'un pays ou à l'étranger. Cependant le lieu du siège principal d'une société commerciale est laissé au libre choix des fondateurs et il arrive parfois que, pour échapper aux dispositions de la loi d'un certain pays, l'on établisse un siège social fictif hors de ce pays, ce qui constitue une fraude juridique. Par la nécessité de prévenir cette espèce de fraude, l'Institut de Droit international a décidé en 1891, au cours de la session tenue à Hambourg, que ce siège social doit être réel, c'est-à-dire qu'il ne doit pas être fictif. C'est pour cette raison-là que notre Code de commerce a stipulé dans son article 258 qu'une société dont l'objet principal est d'effectuer des opérations commerciales au Japon doit, même si elle est formée à l'étranger, observer toutes les dispositions prescrites pour une société formée au Japon; ce qui veut dire que cette société est tenue d'avoir son siège principal au Japon et de procéder à la nouvelle formation comme société nationale, enfin elle ne peut commencer ses opérations commerciales qu'après avoir dûment rempli toutes ces conditions.

2. — RECONNAISSANCE DES PERSONNES MORALES ÉTRANGÈRES.

En ce qui concerne la reconnaissance de la personne morale étrangère, divers systèmes sont adoptés par les lois de différents États. Notre Code civil a adopté le principe de l'autorisation générale et a déclaré, dans son article 36 que les États étrangers, leurs circonscriptions administratives et les sociétés commerciales étrangères sont reconnus quant à leur personnalité morale. Par conséquent, les sociétés commerciales étrangères, sans distinction des pays auxquels elles appartiennent, sont reconnues au Japon, comme personnes morales, sans être astreintes à aucune condition. Quant à la reconnaissance des autres personnes morales privées et publiques, la loi en a confié le soin aux dispositions des traités (art. 36 du Code civil).

3. — CAPACITÉ DE JOUISSANCE DES PERSONNES MORALES ÉTRANGÈRES.

D'après notre Code civil, les personnes morales étrangères reconnues jouissent des mêmes droits privés que les personnes morales japonaises de nature identique. Par conséquent, elles peuvent jouir même de la propriété du sol comme les étrangers et sans aucune condition.

Il va sans dire toutefois que les droits dont l'acquisition est interdite aux étrangers, tels que ceux de propriété des navires japonais et des mines ne peuvent être accordés aux personnes morales étrangères. Les sociétés étrangères, suivant les mêmes dispositions que les sociétés nationales, peuvent établir une succursale au Japon et se livrer à des opérations de toutes sortes (art. 255 et suivants du Code de commerce).

4. — PERSONNES MORALES ÉTRANGÈRES NON RECONNUES.

Les personnes morales étrangères n'ayant pas obtenu la reconnaissance, sont ce qu'on appelle des sociétés de fait. Elles n'ont pas d'existence juridique au Japon et ne peuvent, par conséquent, jouir d'aucun droit.

Cependant si ces personnes morales, du fait de ne pas être reconnues, pouvaient échapper aux obligations et ne pouvaient même prétendre à soutenir leurs droits acquis comme demandeurs, le résultat serait contraire à l'équité. Pour ce motif, en France, depuis plusieurs dizaines d'années, il est admis, d'après la jurisprudence, que les sociétés de fait ont la capacité de comparaître devant les tribunaux à la fois comme demandeur et en tant que défendeur. A l'heure actuelle, plusieurs pays se sont engagés dans cette voie en admettant réciproquement, par traités, la capacité d'ester en justice, aux sociétés de ce genre. Les traités de commerce franco-japonais, anglo-japonais, japo-américains en sont des illustrations.

## CONCLUSION

Tel est sommairement l'aspect général de la condition juridique des étrangers au Japon, Je pense vous avoir montré par cet exposé que les étrangers et les sociétés étrangères, à quelques rares exceptions près, sont traités sur le même pied que les nationaux, sans demander la réciprocité ni le traitement de la nation la plus favorisée, aussi bien sur le territoire de la métropole qu'aux colonies.

A l'heure actuelle, où la coopération internationale constitue l'une des assises les plus solides de la paix dans le monde, il est indispensable d'assurer la liberté des communications entre tous les peuples.

Afin d'assurer cette liberté et de donner toute la sécurité voulue au commerce international, il ne suffit pas de supprimer, par la clause de la nation la plus favorisée, la discrimination entre les divers États, il faut y ajouter l'adoption du principe du traitement national, c'est-à-dire donner aux étrangers les mêmes conditions juridiques qu'aux nationaux. Ainsi que la Conférence économique internationale l'a relaté en 1927, la liberté du commerce resterait un vain mot s'il était fait obstacle à la présentation des marchandises ou à l'activité en territoire étranger, etc.

Je suis, Messieurs, l'un de ceux qui désirent le plus vivement que la Conférence internationale qui se tiendra cette année au mois de novembre à Genève, adopte le Projet de Convention internationale sur le traitement des étrangers, préparé par le Comité économique de la Société des Nations, suivant le désir de la Conférence économique internationale et de la Chambre de Commerce internationale et que la condition juridique des étrangers soit garantie, entre les Puissances faisant partie de la Société des Nations, d'une manière beaucoup plus sûre et beaucoup plus libre qu'auparavant.



# La Maison Franco-Japonaise de Tokyo.

---

CONFÉRENCE PRONONCÉE LE 8 JUIN 1929  
AU COLLÈGE DES ÉTUDIANTS JAPONAIS  
FONDATION SATSUMA  
A LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS

PAR

**M. Yamada Saburo.**

Membre de l'Académie Impériale du Japon, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Tokyo.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

Je tiens à commencer ma causerie par l'expression de ma profonde reconnaissance; d'abord pour les aimables paroles que vient de prononcer M. le Pr Sylvain Lévi et ensuite pour son invitation à venir ici vous parler de la Maison Franco-Japonaise dont je suis un des administrateurs. Ainsi que son nom l'annonce, cette Maison est une institution où vos savants collaborent avec les nôtres et où se fait un échange de la civilisation de France avec celle du Japon.

## I

Dès le début de son histoire et jusqu'aux temps modernes, le Japon, pays insulaire, fut presque *terra incognita* pour l'Europe; de même le Japon vivait sa propre vie en relation avec la Corée et la Chine, mais en ignorant l'existence de l'Europe.

C'est en 1541 que les Européens débarquèrent pour la première fois sur le sol du Japon — ce furent des portugais; — ensuite sont venus les Espagnols et les Hollandais. Il est inutile de dire que ce contact a exercé une influence sur la civilisation japonaise et que les hauts fonctionnaires du gouvernement shôgunal et les seigneurs féodaux furent curieux d'apprendre des choses nouvelles, sur la géographie et sur la situation des autres pays.

D'autre part nous constatons dans les lettres de missionnaires jésuites

leur étonnement au sujet de la civilisation du Japon<sup>(1)</sup>. Ils comparent notre pays à leur patrie et indiquent à leurs supérieurs que le Japon possède une organisation politique et sociale, comme les pays occidentaux, qu'il y a beaucoup d'écoles, et même des universités, que l'éducation est très recherchée. Mais ce contact avec les missionnaires catholiques fut interrompu pour diverses raisons dont la crainte d'une invasion étrangère ou de troubles intérieurs. Le gouvernement shôgunal profita de la révolte d'Amakusa en 1637, fomentée en majorité par les chrétiens, pour interdire la religion du Crucifié, qui troublait la paix intérieure. En même temps un édit fut publié par les Tokugawa interdisant à tout étranger de débarquer au Japon. Puis on fit une exception pour les Hollandais qui avaient promis de s'abstenir de toute propagande religieuse. Le Gouvernement des Tokugawa les installa sur l'île Deshima dans la baie de Nagasaki. Ils ne devaient pas quitter cette île où ils vivaient sous le contrôle des autorités locales. C'est par Nagasaki et par l'intermédiaire des Hollandais que la civilisation occidentale pénétra au compte-gouttes au Japon durant plus de deux siècles. Les Japonais désireux d'étudier les sciences occidentales venaient à Nagasaki et apprenaient le hollandais, non sans risques sérieux, car le Gouvernement interdisait à ses sujets toute relation avec les Européens. Il est inutile de dire que c'était surtout les sciences et en particulier la médecine qui attiraient l'attention de mes compatriotes. A cette époque de notre histoire, tout ce qui était étranger était hollandais. C'est seulement au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que nous constatons le début des études françaises. Pour être plus précis, ce fut en 1848 que Murakami Hidetoshi, médecin particulier d'un seigneur, après avoir fait des études de hollandais, commença à apprendre seul le français, et, en 1853, publia un dictionnaire français-anglais-hollandais-japonais. Murakami installa chez lui un collège où il enseignait le français à ses pensionnaires. Au cours des années suivantes, les études de français furent plus suivies et, en 1862, l'École Supérieure, qui portait à ce moment le nom de Kaiseijo et qui est devenue plus tard l'Université Impériale de Tokio, publia le volume de Noël et Chapsal : Nouvelle grammaire française sur un plan très méthodique.

Les relations officielles entre le Japon et la France furent établies, il y a soixante-dix ans, en 1858, après la signature du traité de commerce et d'amitié. En 1868 la Restauration Meiji modifia complètement l'organisation politique et sociale du Japon qui se transforme sur le modèle des pays occidentaux. Le nouveau Gouvernement Impérial entreprit la grande tâche de réorganiser complètement le pays et de le mettre au niveau des puissances européennes.

Lorsqu'en 1905 le Japon fut vainqueur de l'immense empire du tsar, le monde entier fut plus qu'étonné de cette victoire. Un pays qui, quarante ans plus tôt, ne possédait pas encore de navires de guerre, d'armée orga-

(1). Lettre de Frois envoyée à Gca le 27 avril 1565.

nisée, ce pays avait pu vaincre une des plus grandes armées du monde et gagner une bataille navale en anéantissant la flotte russe? C'était incompréhensible.

Le vainqueur d'une guerre moderne doit être un civilisé et avoir une personnalité; car une organisation militaire doit être soutenue par une organisation financière et par toutes les ressources du pays, ce qui ne peut exister sans un certain niveau de culture générale, et cette dernière doit se baser sur une civilisation qui ne peut être d'hier. La civilisation japonaise moderne est récente; elle date d'il y a soixante ans, mais elle est fondée sur l'ancienne civilisation japonaise qui était déjà d'un niveau très élevé. Si, dans la guerre mondiale, la France a remporté la victoire, c'est que ses idéaux furent les plus forts et le maréchal Foch ne fut qu'une manifestation de l'ensemble de la civilisation française. C'est un bel exemple de la valeur morale d'une nation qui crée de grands hommes comme le regretté maréchal Foch. Le Japon aussi a été vainqueur dans ses guerres à cause de sa civilisation nationale. Regardons les moments importants de notre histoire, chaque fois qu'il y avait une grande réforme, les pouvoirs pensaient aux problèmes de l'éducation, au relèvement du niveau du peuple japonais. Déjà au VII<sup>e</sup> siècle le Gouvernement Impérial installa des écoles et des hôpitaux, par la suite on créa de grandes bibliothèques, les seigneurs entretenaient les savants et se constituaient des bibliothèques particulières. On cherchait non seulement à donner une bonne instruction, mais aussi une éducation morale, à former le caractère de l'élève, et cette dernière tâche était considérée comme une des plus importantes. Dans la classe samouraï qui fut l'élite intellectuelle un code moral fut constitué — le Bushidô, qui, quoique non rédigé, était vivant. Les habitants des villes qui formaient une sorte de tiers-état avaient aussi leur code de morale, le « Shingaku », qui se basait sur les mêmes principes d'humanité profonde et de probité sociale.

Ce souci des dirigeants de donner à la nation japonaise une base morale, une formation du caractère, a beaucoup contribué à la création de l'Empire du Japon. Si au cours des derniers siècles le Japon était en retard au point de vue de la civilisation matérielle et si les connaissances scientifiques lui manquaient, il avait la préparation nécessaire pour les accepter, et il a brillamment montré que, dans un court laps de temps, il pouvait acquérir la même somme de connaissances que les savants occidentaux et parvenir à contribuer à la science du monde entier.

## II

Cette civilisation japonaise, dont une chaire existe même à la Sorbonne, quelle est sa base? Quels sont les éléments qui l'ont formée? Voilà un problème bien difficile à expliquer en quelques mots. Mais je tiens quand

même à en parler brièvement, car je suis un des partisans de l'échange de votre civilisation avec la nôtre.

Nous distinguons nettement trois éléments dans la civilisation du Japon. Tout d'abord un élément purement national, le Shintoïsme qui, depuis la plus haute antiquité, forma la mentalité japonaise et servit de base aux institutions du pays. Les sentiments de l'homme pour l'Empereur, pour son proche, pour la nature, enfin tout ce qui forme le caractère d'un être, sont liés étroitement au Shintoïsme.

Comme deuxième élément de notre civilisation nous devons nommer la civilisation de l'ancienne Chine. Dès le début de l'ère chrétienne les influences chinoises pénétrèrent au Japon. Elles ne firent que devenir plus importantes au cours des siècles et, au VII<sup>e</sup> siècle, nous voyons la grande réforme qui modifia les institutions japonaises d'après le modèle des institutions de la dynastie des T'ang. Le Japon accepte l'écriture idéographique des chinois, et se familiarise tellement avec les difficultés des caractères qu'il ne sent plus cette écriture comme une écriture étrangère. Pour nous, elle est une écriture nationale. Les savants japonais écrivaient en style chinois comme on écrivait en latin en Europe. Cette civilisation chinoise, dont l'influence est peut-être plus forte encore que celle de la civilisation latine en Europe, fut modifiée par notre peuple du fait même du choix et de la combinaison des éléments qu'il adopta. Les principes de Confucius constituèrent le fondement de la vie sociale et politique ainsi que la base éthique. Mais la Chine depuis longtemps ne met plus en pratique les principes du Confucianisme et, même au moment de la floraison de cette doctrine, considérait comme idée prépondérante celle de la piété filiale, tandis que les Japonais mirent en avant l'idée de la loyauté envers son seigneur. Les idées du grand sage chinois sont encore vivantes au Japon et le Rescrit Impérial sur l'éducation qui fut publié en 1890 a pour base principale les principes confuciens. Cette philosophie qui a vu le jour en Chine s'est donc épanouie au Japon.

Le troisième élément de la civilisation japonaise est le Bouddhisme. Le Bouddhisme est venu au Japon en 552. Les doctrines sont d'origine indienne, mais elles arrivèrent jusqu'à nous à travers la Chine où elles subirent certaines modifications. Au Japon le Bouddhisme se propagea assez vite, devint très florissant et joua dans la vie politique et sociale un rôle fort important. Les moines de la secte contemplative ont beaucoup contribué à la création d'un goût japonais sobre, d'une vie simple, même parmi les seigneurs, et d'une éducation où la possession de soi était considérée comme très importante. Le Bouddhisme jusqu'à nos jours est resté au Japon une religion vivante. Le Japon est le seul pays où les études bouddhiques sont faites par les religieux avec les méthodes scientifiques européennes. Les deux religions pouvant virer le monde entier — le Bouddhisme et le Christianisme, car elles ont un idéal universel. Le Bouddhisme n'a jamais été une idolâtrie, au contraire c'est



une religion qui possède une profonde philosophie et ce fut en France qu'elle a été étudiée avec le plus de succès. Il n'y a qu'à citer les noms de grands savants comme Burnouf, Sénart et à présent M. Sylvain Lévi qui ont publié des études remarquables sur les doctrines bouddhiques. De nos jours le Bouddhisme aux Indes ne joue aucun rôle : il est devenu formel et son esprit est mort; en Chine aussi il ne participe pas à la vie nationale. Chez nous, au contraire, le clergé bouddhique est très actif et prend part à la vie sociale et politique; la majorité du peuple japonais est inscrite aux paroisses bouddhiques. Vraiment le Japon est à présent le seul pays où le Bouddhisme soit une religion vivante jouant un rôle important.

### III

Le Shintoïsme, le Confucianisme et le Bouddhisme sont les trois éléments qui ont contribué à la constitution de la civilisation japonaise et qui indiquent les grandes qualités d'assimilation des Japonais. Ces particularités nationales ont joué aussi un grand rôle lorsque, il y a soixante ans, le Japon entra en relations directes avec l'Europe et l'Amérique. La civilisation occidentale fut le quatrième élément qui exerça une influence notable sur le développement de notre civilisation moderne.

A cette époque la civilisation de l'Extrême-Orient semblait être profondément différente de celle d'Occident qui était fondée sur la science et les grandes idées de la Révolution française. Mais le Japon était avide de connaître les sciences et leurs applications dans le domaine de la culture matérielle, il voulait avoir l'outillage européen. Au début de l'époque Meiji, c'est la France qui contribua le plus à la propagation des connaissances scientifiques et techniques. L'art de la construction navale était enseigné par des ingénieurs français qui avaient choisi pour chantiers navals la baie de Yokosuga disant qu'elle ressemblait à Toulon. L'arsenal, avec ses usines, fut construit par des Français. L'armée de terre fut organisée sur les modèles français, le service militaire et son organisation étaient établis d'après les méthodes françaises. La législation et l'administration du Japon furent constituées avec l'aide de Français. C'est un juriste français, Boissonnade, arrivé au Japon au début de l'époque Meiji, qui a rédigé le code pénal et celui de procédure pénale. Il rédigea aussi le code civil et fut professeur à l'école de droit qu'il établit en 1872 au Ministère de la Justice pour former les nouveaux fonctionnaires. Un autre juriste français, M. Appert, nous a enseigné aussi la jurisprudence à cette époque de notre formation. Les juges, les avocats, les fonctionnaires, les diplomates de cette période furent tous des élèves de Français.

Le code pénal et celui de procédure pénale furent révisés et modifiés, mais leur fonds est resté le même et nous gardons une profonde reconnaissance à Boissonnade pour ce qu'il a fait pour la législation japonaise. Le code

civil qu'a rédigé cet éminent juriste fut publié en 1890, mais il était trop éloigné de la vie sociale japonaise et on éprouva le besoin de le reviser avant sa mise en vigueur. En 1893, trois juristes japonais ont commencé leur travail de revision et, en 1897, ont présenté un nouveau projet; leur code fut mis en vigueur en 1899. Les trois rédacteurs de ce code étaient mes chers maîtres, les professeurs Hozumi, Tomii et Ume. Deux de ces savants, Tomii et Ume, étaient d'anciens étudiants en droit de l'Université de Lyon. Ces faits nous montrent l'importance de l'influence française au début de l'époque Meiji, influence qui commença dès la fin du Gouvernement Shogunal pour durer pendant les premières années de la Restauration. A cette époque beaucoup de mes compatriotes venaient faire leurs études en France.

Mais, vers l'année 1890 la situation changea; l'influence germanique domina; les étudiants allèrent en Allemagne et la civilisation allemande commença à pénétrer au Japon. Parmi les causes de ce changement, il faut admettre les modifications des groupements politiques en Europe. La France se rapprocha de la Russie qui était considérée comme un ennemi possible du Japon, et un certain relâchement se produisit dans nos relations intellectuelles.

#### IV

La Grande Guerre changea d'un seul coup toute la situation. Le Japon se rangea du côté des alliés et entra en guerre avec l'Allemagne. Au mois d'août 1919, M. Paul Joubin, Recteur de l'Université de Lyon, et M. Maurice Courant, Professeur à la Faculté des Lettres de la même Université, ont visité le Japon avec mission officielle.

Au déjeuner, chez M. le vicomte Shibusawa, ils ont rencontré quelques notabilités et, pour reprendre les anciens échanges de civilisation des deux pays, il fut décidé d'organiser une maison franco-japonaise où les savants des deux pays pourraient se rencontrer. Cette idée fut accueillie avec la plus grande joie. M. le vicomte Shibusawa fut élu président et il accepta ce poste avec un grand plaisir. Dans sa jeunesse, il avait été le premier étudiant envoyé en France par le Gouvernement du Shôgun. M. Shibusawa a eu l'honneur d'être reçu en audience par l'empereur Napoléon III. Maintenant le vicomte Shibusawa a quatre-vingt-dix ans, mais il se porte à merveille et est très actif.

C'est le 7 mars 1924 que fut créée la Maison Franco-Japonaise. M. Murai, un homme d'affaires, avait mis à la disposition de cette fondation un charmant hôtel particulier contenant plusieurs appartements luxueusement meublés. Mis au courant de cette entreprise, le Gouvernement japonais accorda une subvention annuelle de trente mille yen (soit 360.000 fr). En ma qualité d'administrateur de la Maison Franco-Japonaise, je suis très heureux de vous annoncer qu'à ce jour nos souscriptions ont recueilli déjà une somme assez importante.

La Maison Franco-Japonaise a pour but la collaboration des savants des deux pays et elle est très importante pour réaliser l'échange et le rapprochement des deux civilisations, celle du Japon et de la France. A cet effet, des études simultanées de la culture française et de la culture japonaise sont exécutées, des expositions sont organisées, les savants français viennent au Japon pour répandre la science française ou pour étudier la civilisation japonaise.

Tout d'abord nous avons eu le plaisir d'avoir M. Alfred Foucher qui nous parla de l'art bouddhique de l'Afghanistan et du précieux travail archéologique dans ces régions.

Ensuite il nous a été donné d'avoir comme directeur d'études pendant deux ans M. Sylvain Lévi qui est venu avec Mme Lévi. Nous lui sommes très reconnaissants de sa grande activité scientifique. C'est lui qui commença le grand travail de rédaction d'une encyclopédie du Bouddhisme sous le nom de Hobogirin. L'œuvre paraîtra sous le haut patronage de l'Académie Impériale du Japon et sous la direction de M. Sylvain Lévi et du Prof. Takakusu. C'est une heureuse collaboration scientifique franco-japonaise et ce dictionnaire aura une valeur mondiale comme instrument de travail dans le domaine des études bouddhiques. Nous avons une profonde reconnaissance à M. Sylvain Lévi pour cette grande entreprise qui, grâce à lui, est en bonne voie. Le travail continue aussi en son absence et sera achevé dans quelques années.

Comme deuxième directeur d'études le Gouvernement de la République nous envoya le botaniste bien connu, M. Blaringhem, qui nous apporta des plantes médicinales françaises. D'autres savants aussi ont visité le Japon et ont fait des conférences fort intéressantes : M. Achard de la Faculté de Médecine, M. Lacroix, l'éminent géologue, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, sont venus nous parler de la science française. C'est actuellement M. Henri Maspero, professeur au Collège de France, qui est à la Maison Franco-Japonaise. Ainsi se réalise la collaboration scientifique et se produit l'échange des deux civilisations. De jeunes savants habitent la Maison Franco-Japonaise et étudient les différents domaines de la civilisation japonaise. Il faut constater avec plaisir la grande activité de la Maison Franco-Japonaise à Tokyo. Elle est le centre des études réciproques et nous ne doutons pas qu'elle ne donne d'excellents résultats.

Ainsi se réalise l'échange des deux civilisations à Tokyo. Nous avons à présent la même chose à Paris. Ici à la Cité Universitaire fut inaugurée il y a un mois la Fondation Satsuma. Quelques savants et étudiants japonais désireux de connaître la civilisation française y habitent déjà. La Fondation Satsuma leur permettra d'entrer en relations avec le monde universitaire français, ce qui est très important. Ainsi, dans l'avenir, nos étudiants et nos savants viendront de plus en plus nombreux à Paris pour faire leurs études et, par ce fait même, auront l'occasion aussi de faire connaître aux Français notre civilisation encore trop ignorée.

V

Bien des gens pensent que l'Est est l'Est, l'Ouest est l'Ouest et qu'ils ne se rencontrent jamais, et que la civilisation occidentale et celle d'Extrême-Orient sont tellement différentes qu'un rapprochement est impossible. Nous pensons cependant que ce rapprochement est non seulement possible, mais aussi fort désirable pour la paix du monde. Notre planète ne présente pas une surface plate avec des lignes parallèles qui ne se rencontrent jamais, — non, — par bonheur, la terre est ronde et en partant de l'Extrême-Orient vers l'Ouest nous arrivons en France et si nous continuons, nous arrivons en Amérique pour revenir en Extrême-Orient. Oui, le point le plus éloigné de l'Est se trouve à l'Ouest et celui de l'Ouest est dans l'Est.

Les formes des civilisations de l'Occident et de l'Orient sont différentes, mais la vérité profonde, la beauté, l'essence morale, le but sont les mêmes, car la nature humaine est une. Nous arriverons à une humanité heureuse par la voie du rapprochement plus intime des civilisations, car alors les gens se connaîtront mieux, se comprendront mieux et il sera facile alors d'arriver à une paix durable. A mon avis, c'est là le moyen le plus important pour maintenir une paix constante. La fusion de la civilisation particulière japonaise et de la civilisation classique française donneront le bonheur à l'humanité; c'est la raison pour laquelle nous autres Japonais, nous voulons recevoir l'influence de la civilisation française. Je suis un de ceux qui travaillent à ce rapprochement et je suis bien heureux de constater que parmi les savants français il y en a beaucoup qui partagent les mêmes idées que moi.



# La femme aux pieds nus

PAR

**Noguchi Yone ji rô**

Traduction de Raymond Martinie.

---

## AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR.

M. Y. Noguchi est une des personnalités littéraires du Japon moderne, les plus intéressantes. Ayant acquis une forte culture anglo-saxonne, il est l'auteur d'une œuvre anglaise considérable, écrite soit en vers, soit en prose, qui est fort appréciée. Cette culture étrangère, et les longs séjours par lui accomplis en Angleterre ou aux États-Unis, l'ont rendu apte, comme on peut s'en rendre compte par le présent exemple, à percevoir dans son pays natal, chez les choses ou chez les personnes, certains charmes qui, le plus souvent, sont sensibles aux Européens plutôt qu'aux Japonais eux-mêmes.

*La femme aux pieds nus* forme un chapitre de *Shimpi no Nippon*, ou *Le Japon mystique*, l'un des nombreux petits volumes, auxquels il a donné lui-même le nom de *booklets*, publiés ces dernières années, par M. Y. Noguchi.

## LA FEMME AUX PIEDS NUS

Je voudrais relater ici une observation que j'ai eu l'occasion de faire il y a vingt ans, et qui est restée pour moi un souvenir inoubliable et cher entre tous. J'étais de retour d'un long séjour à l'étranger, et c'était le lendemain, ou le surlendemain de mon arrivée, ou bien encore le jour suivant. On était au milieu d'août, en plein été, en cette saison où, comme en ébullition, chantent ces cigales, célébrées par Loti dans *Madame Chrysanthème*. Toute la provision de raison pratique que j'avais apportée sur mon dos, de l'étranger, était pulvérisée par cette voix du Sud ardent et libre. C'est que le Japon appartient aux Tropiques; c'est une partie des pays que baignent les mers du Sud, qui s'est étendue jusque dans les régions sombres et mélancoliques du Septentrion. Et quand vient l'été, je crois que l'âme du Japon, prise d'une sorte de nostalgie, brûle de passion pour la patrie, tropicale où vivaient nos ancêtres; et je crois que par la voix des cigales l'âme du Japon exprime l'impossibilité où elle se trouve d'oublier les tropiques.

Le matin du jour où j'ai éprouvé l'expérience que je vais rapporter, il avait plu; et cela avait bien été une pluie convenant à un pays méridional : Telle, pourrait-on dire, une vapeur parfumée de jeunesse éternelle, ce n'avait été qu'une averse éphémère donnant l'impression qu'à y être exposé, peut-être n'aurait-on même pas été mouillé; et pour cette pluie, j'éprouvais le même sentiment de reconnaissance que pour les cigales. Ensuite, avait de nouveau brillé le soleil. Oh mais alors! Quelle profusion de rayons de lumière dorée avait envahi l'espace! — Ce n'est point là, m'étais-je écrié, le Japon familier de la neige! C'est la lointaine Hawaï, ignorante du silence hivernal; ou si ce n'est pas Hawaï, ce sont les Philippines! — Où allais-je, ce jour là, et pour quelle affaire? Je ne m'en souviens pas. Je montai pour la première fois dans un tramway japonais.

Il y avait dans ce tramway de nombreux voyageurs qui, pour la plupart, étaient sommairement vêtus de kimonos extra-légers; l'un d'eux, même, exhibait sans vergogne les poils de ses jambes, semblant dire : Qu'est-ce que cela peut faire? « Il n'y a rien de tel que de vivre en sauvage! » Quant à moi, j'approuvais cette « sauvagerie », et je me disais : Des gens de cette tournure mais ce sont de vieilles connaissances à moi, que j'ai faites dans les estampes d'Hokusai. Et j'éprouvais le désir de jeter en paquet mon costume européen pour non pas me vêtir, mais m'envelopper simplement de ces oripeaux du genre tropical qui sont amoraux et non immoraux, et d'entrer dans la société des sauvages.

Parmi ces voyageurs, se trouvaient sept ou huit femmes. A mes yeux d'homme récemment revenu au Japon, toutes paraissaient jeunes et empreintes de cet air de sauvagerie qu'ont les petits chats; et j'éprouvais comme une velléité de me mettre à jouer avec chacune d'elles; mais singulièrement de la femme de vingt et un ou vingt-deux ans qui se trouvait assise en face de moi, je ne pouvais détacher mes regards (Veuillez m'excuser cher lecteur, qui sans doute avez trouvé un peu long ce préambule, je vais maintenant entrer dans le vif de mon sujet).

A contempler ainsi le visage de la femme qui était devant moi, je constatai que la peau couleur d'ivoire de ce visage, qui était exposé aux rayons d'un soleil ardent, avait l'éclat d'une perle fine, et j'éprouvai que la beauté des Japonaises, au lieu de flotter comme celle des Européennes sur la surface de la peau, est enveloppée dans la peau. Si je ne m'étais pas alors trouvé dans un tramway, j'aurais sans aucun doute entonné à haute voix un panégyrique de la beauté de cette femme du Japon estival. Je continuais donc à contempler cette jeune fille qui se trouvait devant mes yeux, et cette jeune fille voulait bien se laisser contempler. Le kimono sans doublure qu'elle portait était de qualité moyenne, et pouvait bien valoir, étant donnés les prix de l'époque de deux à trois yen; mais ce kimono si simple, allait vraiment fort bien à cette jeune fille. J'ai toujours pensé que s'il existe un genre de vêtement dont le Japon puisse s'enorgueillir dans le monde, ce ne sont pas ces ceintures d'aujourd'hui, en soie brodée d'or ou en satin,

mais les simples « yukata » avec leurs motifs de décoration si gais et si gracieux. Comme vous le savez bien, je suis un admirateur des pays tropicaux, avec leur profusion de joie et de clarté; je suis un admirateur du Japon estival; je suis un admirateur de la femme, en été. J'ignore vraiment ce qu'il en est des femmes des autres pays, mais quant aux femmes du Japon, l'été est pour elles comme une scène de théâtre qui avive grandement leur éclat et leurs couleurs. Cette teinte jaune de leur visage, n'est pas un jaune ordinaire; c'est un jaune qui brille comme l'or; et lorsqu'il est éclairé par une véritable lumière, il prend l'aspect du vieil or. C'est une couleur jaune que l'on ne peut imaginer pouvoir apparaître chez une Européenne, qu'après qu'elle aurait pris des bains de lait pendant des centaines d'années consécutives. Combien je préfère, au teint des Européennes, la peau des Japonaises! Et de plus, puisque nous en sommes à la peau des femmes du Japon, le genre de finesse du grain de cette peau, est unique au monde. On ne peut pas dire cela de n'importe laquelle de ces femmes, mais on peut le dire de la plupart : Cette finesse du grain de leur peau ne peut être que le résultat, après passage au travers d'un tissu de soie, de lavages et de rinçages répétés pendant la longue suite de journées et de mois, que représentent des centaines de milliers d'années. Et quand vient l'été, ce grain de peau s'adoucit encore et se vivifie.

Byron a chanté les yeux noirs dont sont si fières les femmes de la Grèce; quelles auraient donc été ses louanges, si on lui avait montré les yeux noirs des femmes du Japon. Qu'ils allient la pureté des eaux de l'Océan au calme tranquille de l'ébène, voilà ce qu'on peut dire des yeux des femmes du Japon. Ajoutez à cela que les Japonaises ont un pied fleuri et mignon qui est sans rival sous la calotte des cieux. Les Chinoises, évidemment, et même les Européennes ont des pieds qui, comparés à ceux des hommes, sont fort jolis, cela ne fait aucun doute, mais à force d'avoir été maltraités par de lourdes et douloureuses chaussures, la forme en est devenue laide il est impossible d'en juger autrement. Les Japonaises, pendant de longs espaces de temps, tout au moins pendant l'été, vivent pieds nus; et en les lavant soit à l'eau chaude, soit à l'eau froide pendant une ou même deux générations, on n'arriverait pas à obtenir des pieds aussi jolis que ceux des Japonaises. J'adore, pendant la saison estivale, contempler les femmes du Japon, mais surtout, j'aime les voir marcher pieds nus, traînant leurs « koma geta<sup>(1)</sup> ». Je les considère véritablement comme d'admirables objets d'art, et il n'y a là de ma part, aucune exagération. De l'adresse des doigts des Japonaises, il est superflu de parler, mais ce dont on ne peut voir l'équivalent nulle part au monde, c'est l'adresse de leurs pieds.

J'ai écrit une fois en anglais, au sujet des Japonaises considérées du point de vue de leurs pieds, un essai intitulé *Musiciennes de pieds*; et dans *Tsure zure gusa*, il est écrit : « Avec un sifflet fabriqué du bois de « geta »

(1). « Koma geta ». Socques en bois d'une forme spéciale portées par les femmes.

abandonnés par une femme, on peut facilement attirer un cerf<sup>(1)</sup> ». Je ne puis m'empêcher de sourire à l'idée de me rencontrer ainsi avec Yoshida Kenkô. Observez l'allure d'une femme en été, lorsque, vêtue d'un mince kimono, elle marche à petits pas, en traînant ses « geta ». Surtout si, comme je le fais, on contemple une Japonaise avec des yeux qui sont presque ceux d'un étranger, le mouvement du bas du kimono, alors qu'il est vivement relevé par l'impulsion de la jambe, peut être comparé à celui d'une vague, et apparaît comme la forme matérielle qu'aurait prise une harmonie impossible à exprimer. Le kimono ainsi agité est donc comme la vague sous la brise..., et dès lors, que sera le pied en mouvement, sinon le poisson qui nage au travers de la vague ? C'est en été qu'il faut contempler les femmes du Japon ; cela est fondamental, car les Japonais sont une race des tropiques. Leur ardeur et la langueur d'esprit qui naît de cette ardeur est à la fois leur joie et leur déception. En tant que femmes des mers du Sud, les femmes du Japon, lorsque vient l'été, déploient toute l'envergure de leurs ailes. Leur charmante silhouette, lorsque l'éclaire un soleil brillant, croît encore en grâce et en beauté.

Je n'ai jamais pu oublier l'impression que j'ai ressentie, lors de ma première audition de la musique des « koma geta ». Traînant mon corps, fatigué par un long séjour à l'étranger, je m'étais rendu à la gare de Yokohama, et désirant aller tout de suite à Tokio, j'étais monté dans un train. Comme j'attendais avec impatience le moment du départ, des sons étranges vinrent frapper mes oreilles : Ces sons étaient produits par des coups frappés sur les dalles de la gare ; ils étaient violents, mais se maintenaient en une harmonie pure et simple ; c'étaient des sons qui, en cette lumineuse troisième heure de l'après-midi, donnait l'impression qu'un spectre approchait, venant d'un lieu éloigné. Ayant passé ma tête à l'extérieur du wagon, je vis que les auteurs de ce bruit étaient les femmes qui se hâtaient vers le train. — Ah ! m'écriai-je à part moi, les Japonaises font donc de la musique avec leurs pieds ! Combien plus habiles, et combien plus talentueuses sont-elles ainsi, que les Européennes avec leurs mains ! — De plus, réfléchissant aux « geta » de ces femmes en tant qu'instruments de musique, et les comparant avec les souliers durs et sauvages de l'Europe, j'estimai qu'il y avait entre eux la même différence qu'entre les « bag pipes » des Écossais et les violons. Pour en arriver aux « geta » d'aujourd'hui, il a fallu une évolution artistique qui a duré bien des années et bien des mois, mais pour que cette évolution vers le beau ait abouti à ces « geta » d'aujourd'hui, il a fallu le talent naturel des Japonais ; je ne pourrais faire le compte des années au cours desquelles j'ai éprouvé la joie d'entendre ces symphonies estivales qu'exécutent les femmes du Japon avec leurs « geta ».... Dans cette musique, il y a les ondulations harmonieuses du vent d'ardeur et d'abandon qui, dans les mers du Sud, agite les bananiers, et

(1) « Tsure zure gusa », fleurs d'ennui, par Yoshida Kenkô (1283-1350), moine lettré. Le passage cité se trouve traduit page 283 de l'anthologie de M. Michel Revon.

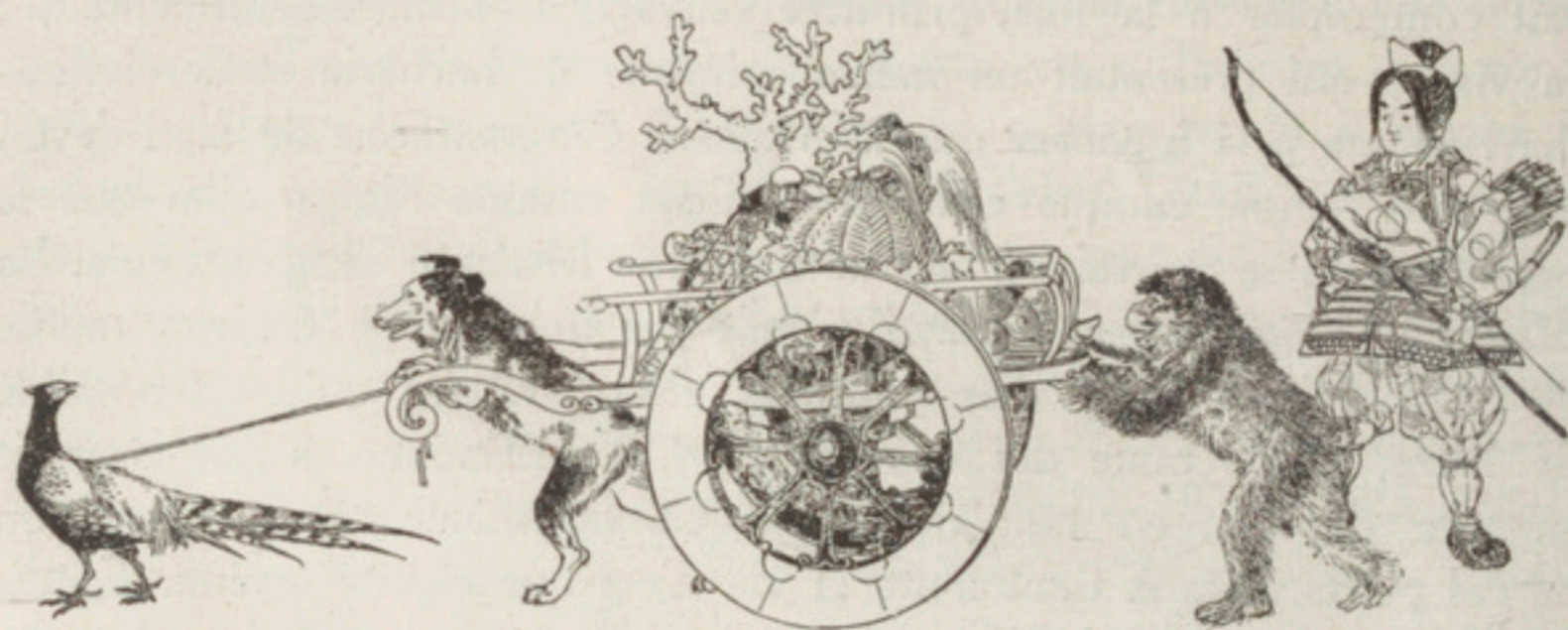


il y a le bruit des bois sonores dont scandent leurs danses nocturnes, les indigènes des mers du Sud.

Il me faut maintenant revenir au début de ce récit, et vous parler de nouveau de cette femme assise en face de moi dans le tramway. Cédant à mon imagination, je la pris pour une figure échappée d'une estampe de la fin des Tokugawa, et suivant l'idée, je présimai que l'auteur de l'estampe devait être de l'école de Kuniyoshi. Elle manquait en effet de ces douces rotondités et de cette plénitude que montrent les femmes d'Utamarô, et rappelait plutôt quelque produit de la décadence, où entrent sept dixièmes d'ardeur et d'esprit, trois dixièmes de respect de la tradition, ce qui, à mon avis, convenait bien à son caractère de femme estivale. En la regardant, j'observai la courbe légère soulevant son kimono, qui laissait deviner ses seins, et son col évasé par derrière de manière à montrer sa nuque fraîche. Puis, la regardant de profil, j'eus l'impression d'avoir devant moi un masque de nô qu'un sculpteur aurait consacré des années à polir; et ce masque de « nô » m'apparaissait supporté par la ronde colonne du cou. Ah! ce visage, où l'on pouvait contempler à la fois, primitive sauvagerie et mûre sentimentalité; ce visage qui présentait un mélange intime de barbarie et de civilisation! Je me pris à penser que la *Madame Chrysanthème* de Loti devait être une femme comme celle-là; et j'eus comme l'impression que la personne qui se trouvait en face de moi, était Madame Chrysanthème. La *Madame Chrysanthème* de Loti n'était pas une femme d'hiver, munie de froide raison et de sens pratique, c'était, autant qu'il est possible de l'être, une femme des mers du Sud. La personne qui se trouvait en face de moi, en tant que Mme Chrysanthème, était comme un de ces petits oiseaux dont toute la vie n'est que chants joyeux. Tandis que, dans ce tramway, je m'absorbais dans la contemplation de cette femme, tirant de sa manche un mouchoir, et l'y remettant, tantôt, elle s'en essuyait les alentours du nez, et tantôt elle s'en caressait le derrière de l'oreille. Ce mouchoir me fit songer aux misérables et fragmentaires notions qui étaient les miennes; comme ce mouchoir, elles étaient de valeur infime, et de même, elles me servaient à me caresser le bout du nez.

Mais je m'aperçois que ce propos des femmes estivales, a été fertile en digressions; que l'on veuille bien m'en excuser. Aujourd'hui encore, il m'est impossible d'oublier cette femme du tramway, que je viens de vous décrire. Or, le nombre des femmes de ce genre, au Japon, est devenu extrêmement faible. D'ailleurs, quelque aspect du Japon que l'on considère, tout ce qui est vieux Japon disparaît, et ce qui, pour former le nouveau Japon, vient le remplacer, apparaît bien imparfait. Aujourd'hui, les femmes qui passent dans la rue, même en été, portent des gants, et bien peu d'entre elles ont les pieds nus. Les Européennes, lorsqu'elles vont en soirée, montrent leur peau de la façon la plus libérale, tandis

que dans leurs sorties durant le jour, ont tendance à celer même ce qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ne pas cacher; dans l'ancien Japon, les femmes appliquaient à la durée du jour, les habitudes nocturnes de l'Europe. Dissimulations et généreuses exhibitions, formaient comme un tissu brodé d'ombre et de lumière qui embellissait la silhouette des femmes. Mais aujourd'hui, n'importe quel poète d'Europe peut bien venir; à la vue des Japonaises, il lui sera impossible de leur décocher ce madrigal qu'il les prend pour les femmes de l'antiquité grecque. A la vérité, les femmes du vieux Japon ont vécu; et ce sentiment, c'est quand vient l'été qu'il me pénètre de la façon la plus profonde.



## Les petites expositions et le salon des artistes japonais.

---

Depuis que l'automne a marqué de ses feuillages jaunis la réouverture des galeries parisiennes fermées pendant que peintres et amateurs étaient aux champs, les artistes japonais ont eu leur part de succès dans les nombreuses expositions particulières qui se sont succédé dans la capitale des arts, durant toute la saison. Nous nous plaisons à signaler ici les principales manifestations d'artistes japonais dont le couronnement a été le second Salon qui a fleuri à la fin d'avril précisément dans le temps que les arbres entraient en floraison.

### I. — L'EXPOSITION FOUJITA CHEZ BERNHEIM JEUNE

La grande salle du rez-de-chaussée de l'importante galerie de la rue du Faubourg-Saint-Honoré a abrité vers la fin de l'année quatre grands panneaux décoratifs de Foujita. On était peu habitué jusqu'à lors à voir des compositions de cet original artiste d'aussi grandes dimensions. D'une réelle envergure, elles ont indiqué une étape dans la carrière de ce peintre et affirmé sa maîtrise. Foujita a enclos dans ces panneaux une sorte de poème du travail et de l'effort humains, du travail musculaire puisqu'on y voyait des hommes nus dont les corps aux muscles savants s'efforçaient dans la lutte contre des animaux, et aussi du travail intellectuel car on apercevait dans un des panneaux deux personnages transportant un grand tableau représentant des nus féminins. Le peintre japonais a donné libre cours à son inspiration. Les symboles voisinent : le lion encagé, les couples enlacés, les lutteurs surtout, lesquels jouent un rôle prépondérant dans cette série de peintures. Mais si Foujita paraît ne pas avoir imposé de barrières à son imagination, s'il y a parfois des rapprochements imprévus, il n'y a cependant aucun désordre dans l'arrangement de cette décoration ni aucune facilité dans le dessin. Ces figures se mêlent, se juxtaposent toutes dans le même plan — et ceci demeure bien tout à fait dans la tradition de l'imagerie nipponne; — les lignes se balancent et un rythme bien étudié accorde les mouvements. Les divers personnages sont exécutés avec une scrupuleuse précision, avec ce soin particulier dans le détail qui caractérise Foujita et le relie étroitement à sa race; les nombreuses études qui complétaient l'exposition ont pu témoigner du labeur du peintre. La couleur restait bien

celle de Foujita, avec des tonalités adoucies, des bistres, des gris, sur un enduit de fond consistant. Dans leurs harmonies claires, avec ce dessin minutieux et fouillé, ces compositions conservaient cependant un véritable effet décoratif dans un esprit bien japonais.

## II. — LE GROUPE TODA, OKANOUE ET KONO A LA GALERIE ZIVY

Tout à fait dans la bonne tradition du Japon s'est une fois de plus montré Toda dans la douzaine de panneaux peints sur soie avec quoi il a participé



TODA. — Le chat.

au groupe des trois japonais réunis dans la galerie de l'avenue Montaigne. Il a suivi la tradition, tout en gardant sa personnalité, par le choix des sujets et leur présentation, un singe roux, un chat noir, un hibou branché sur un arbre, avec la présence de la lune, un cacatoes sur un arbuste enflé de printemps, une bande de poissons sinueuse dans le bleu de l'eau, une divinité bouddhique sur un dragon, une familière nature morte au haricot vert, à l'ail et au concombre. Et aussi par le style de l'arabesque ainsi que par la légèreté du pinceau, la délicatesse claire et la propreté des tons.

Mlle Riu Okanouyé s'est, elle aussi, avérée bien de chez elle par son amour pour les fleurs, pour les objets intimes, par son goût pour les couleurs franches et harmonieuses. Ce goût, il faut l'avouer, elle le partage avec les plus réputés de nos coloristes modernes. Et on peut présumer que cette artiste japonaise doit se plaire à considérer les peintures d'un Matisse ou de Mme Marval, comme nous trouvons de l'agrément devant les siennes.

Mais il ne serait pas juste de parler à propos de son art d'influence directe. Mlle Okanouyé conserve dans sa touche grasse autant que dans son coloris une saveur dont elle n'est redevable qu'à elle-même. Qu'elle représente un bouquet de roses carminées en un vase d'un bleu vif, quelques tulipes sur une grisaille auprès d'un siège bas peinturé en bleu, une gerbe de larges chrysanthèmes sur un fond également gris avec la sieste d'un chat sur un coussin



Mme SATSUMA. — Étude.

rouge, ou qu'elle situe, devant une fenêtre ouverte sur le calme rustique avec la ferme ou la petite église au milieu de la prairie, un éclatant bouquet de roses et de lys, elle nous offre toujours des taches de colorations sur lesquelles nos yeux se reposent comme sur certaines étoffes de son pays natal.

Miçao Kono peint selon la technique d'Europe et il s'inspire de la vie parisienne dont les élégances semblent particulièrement l'attirer. Il a repris dans les peintures qu'il a exposées chez Zivy avec ses deux compatriotes ce duo d'une Colombine et d'un Arlequin dont nous avons déjà vu les galantes scènes. Sa Colombine d'ailleurs est une femme du monde, portant avec distinction une robe de style, une fleur rouge à la ceinture. Et son Arlequin apparaît aussi un personnage de qualité qui revêt l'ajuste-

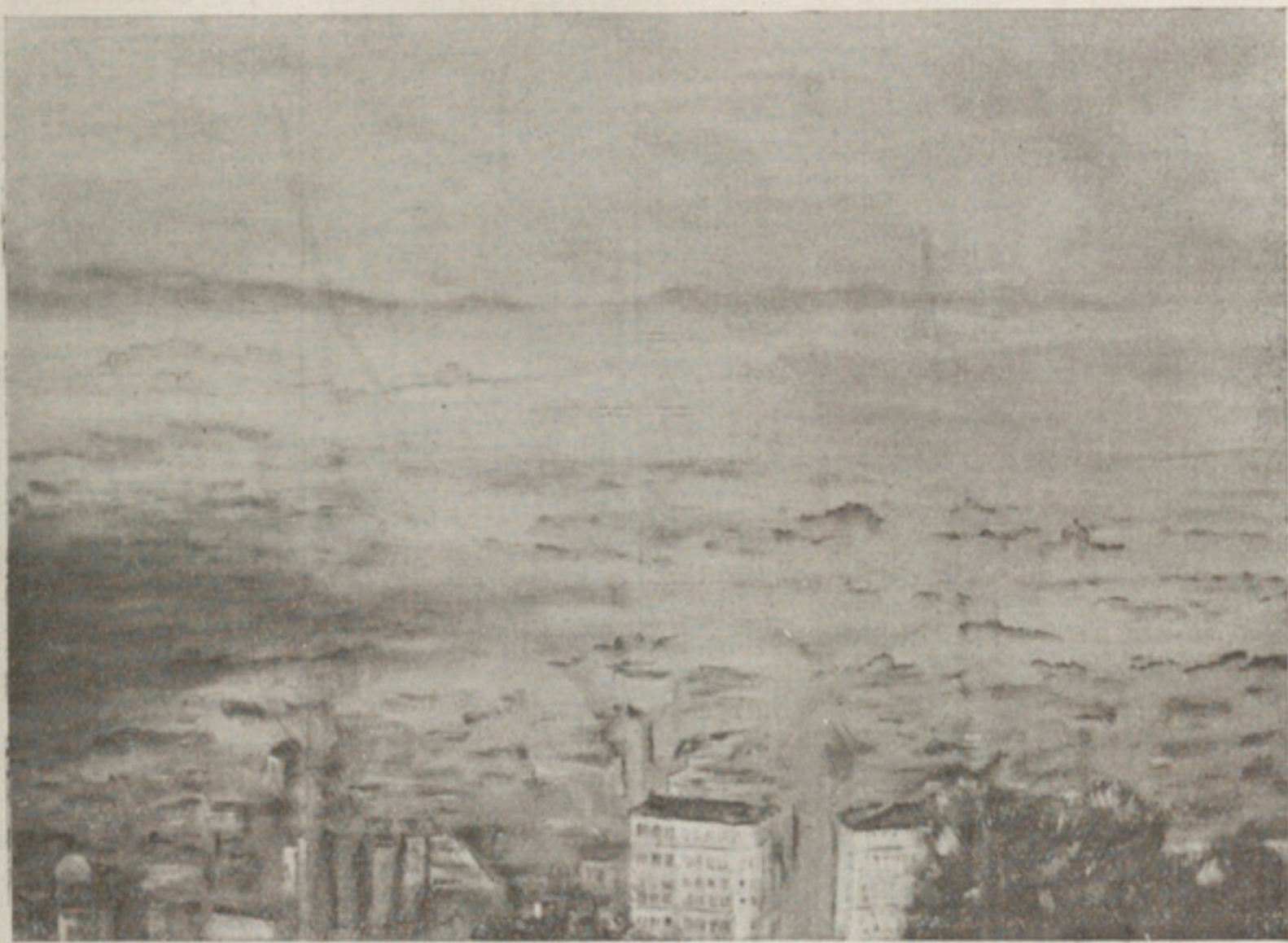
ment à losanges de la Comédie italienne pour oublier sans doute les tristesses de l'habit noir. L'artiste d'ailleurs, quand, en dehors de ces tableaux de fantaisie, il a portraituré une mondaine en toilette du soir en soie noire, découvrant très bas la nudité du dos, ou lorsqu'il a à son tour, suivant maints glorieux exemples, repeint le sujet de la loge au théâtre, en lui communiquant une note très *xx<sup>e</sup>* siècle — une brune et une blonde dont les cheveux coupés repoussent sont assises dans une loge au décor blanc et gris, devant un smoking et à côté d'une face glabre à monocle — a prouvé qu'il avait observé avec perspicacité ses modèles et bien rendu les raffinements du Paris actuel. Il a senti avec la même sensibilité la grâce de la parisienne, mondaine ou modèle, dans son intimité, cette grâce qui s'est maintenue à travers les époques et que l'on retrouve également séduisante et vivante dans les peintures d'un Boucher, d'un Fragonard ou d'un Greuze que dans celles d'un Monet, d'un Lebasque ou d'un Charles Guéin. C'est ainsi que Miçao Kono a traduit des nonchalances féminines et partiellement dévêtues sur des divans aux coussins variés et notamment qu'il a peint une délicieuse figure de jeune femme, au visage avenant entre des boucles à l'anglaise, assise et dont la courte chemise rose laisse voir la vénusté de la poitrine, des bras et des jambes nus. Pourtant si ce peintre s'est assimilé à ce degré les élégances de notre capitale moderne, il est aisé de discerner dans sa manière picturale l'apport de la civilisation du Japon. Son dessin reste d'une souplesse à la fois nerveuse et minutieuse, et sa palette se maintient dans des gammes adoucies où les bleus, les roses, les mauves, les jaunes se marient en toute aménité avec des beiges, des gris moelleux.

### III. — SUNKO DESHIMA A LA GALERIE LEVIEIL ET NOBOROV HASEGAWA CHEZ BERNHEIM JEUNE

Si je rapproche ces deux artistes, c'est qu'ils ont retracé dans leurs œuvres ce qu'ils avaient sous leurs yeux dans leurs séjours à Paris. Tandis que le premier plantait son chevalet sur les quais de la Seine ou dans le parc de Versailles, le second portraiturait des étoiles de la danse à l'Opéra où figuraient des nudités féminines. Sunko Deshima nous a donné chez Levieil une suite variée de sites parisiens, depuis les jardins du Luxembourg où les arbres commencent de roussir jusqu'aux vieux quartiers de Montmartre où les maisons basses, les grilles, les jardinets prennent un aspect presque rustique en passant par les quais de la Seine d'où le peintre a aperçu au loin des vues sous les ponts, où il a longé les boîtes des bouquinistes. Il a silhouetté aussi l'ange de Notre-Dame de Paris, brossé les frondaisons décoratives des bosquets de Versailles sur quoi se détachent les statues, les bassins. Il a évoqué enfin les monuments, les parcs, les ponts de Londres, baignant dans l'atmosphère de cette ville. Dans tous ces

petits paysages peints sur soie, avec un faire minutieux, des traits ténus et fins, — il a d'ailleurs exécuté de la même manière sur une grande toile un grand panorama de Paris, vu de Montmartre, en des grisailles extrêmement délicates, car sa couleur consiste en nuances subtiles, en dégradés vaporeux, — Deshima s'est révélé tout à fait de sa race. Et c'est avec juste raison que le catalogue de son exposition portait en titre : *Paysages parisiens vus par un artiste japonais*.

Bien Japonais aussi nous était apparu Noborov Hasegawa dans l'ensemble

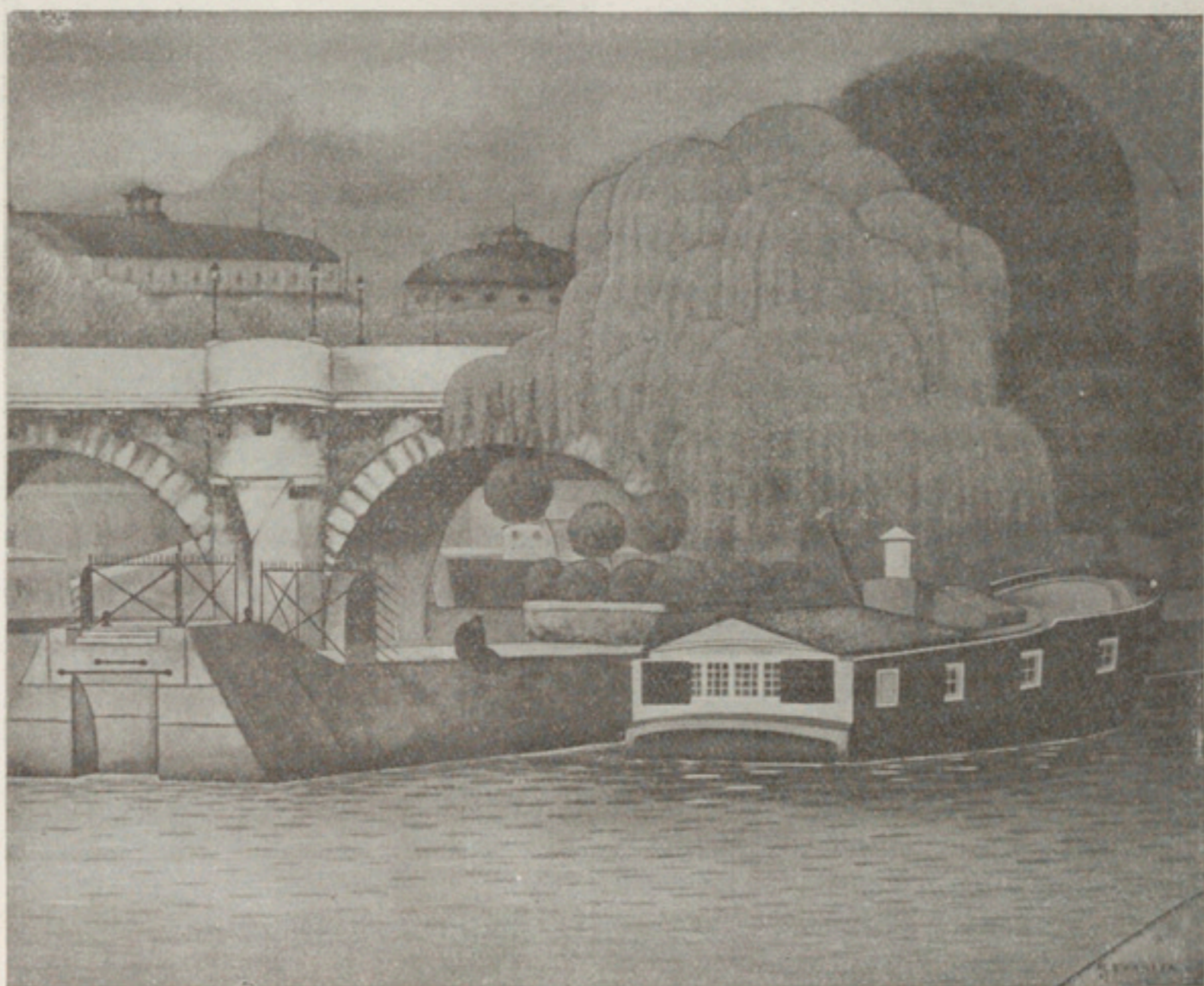


SKUNKO DESHIMA. — Vue générale de Paris, prise de Montmartre.

qu'il avait accroché l'an dernier chez Bernheim-Jeune. Il a abandonné dans la série de tableaux qu'il a groupés cette année sur les mêmes cimaises les gestes de la femme du Japon, le Kimono, le Tsutsumi, pour peindre des intimités parisiennes, une femme nue profilant sa sveltesse et se regardant dans un miroir à main, des nudités au repos sur des sofas, des scènes familiales, des fillettes aux robes à quadrillages lisant côte à côte. Il a fait un élégant portrait en pied de Mlle Alice Bourgat, la gracieuse et nerveuse danseuse de l'Opéra, en grande toilette d'Espagnole, sur quoi alternent les blancheurs de la soie et les dentelles noires, et un autre de la même dans le costume de la danse classique. Dans cette nouvelle inspiration, Hasegawa, bien qu'il soit demeuré moins nippon que Deshima, n'a pas oublié cependant — et c'est à son éloge — toutes les ressources artistiques du Japon. Son amour des chauds coloris, la sûreté de son dessin le témoignent, même quand il peint dans la pâte selon la méthode française.

#### IV. — LE SALON DES ARTISTES JAPONAIS

Ce salon a revêtu pour sa seconde manifestation une importance, un éclat qu'il n'avait pas encore atteints à la saison dernière. La galerie de *la Renaissance* lui a fourni un cadre luxueux très approprié, à la mesure de son développement. C'est que grâce à la généreuse intervention de M. Satsuma, lequel afin de favoriser en Europe la diffusion de l'art du Japon a mis à la disposition de ses compatriotes les moyens financiers



KOJI FOUKIYA. — Paysage près du Pont-Neuf.

nécessaires, l'association des artistes japonais a pu se reconstituer Sous le patronage du président fondateur, M. Satsuma, le comité administratif assemble maintenant les noms de M. Foujita, président actif, de M. Nagashima, trésorier et de M. Yanaguy, secrétaire. D'autre part, ce salon a été organisé sous les auspices de l'association française d'Expansion et d'Échanges artistiques. Est-ce l'impulsion communiquée par Foujita? Il nous a paru que la note générale de ce deuxième salon s'affirmait beaucoup plus japonaise que celui qui l'avait précédé. Et nous l'avons constaté non sans une vive satisfaction. A tout Seigneur, tout honneur, Tsougouharu Foujita régnait en bonne place avec les trois grands panneaux destinés à la maison des étudiants japonais, fondation Satsuma, à la Cité Universitaire. On a pu retrouver dans cette composition l'imagination poétique de



l'artiste qui a voulu symboliser, autant par les groupes de ces personnages que par le décor, la pénétration des deux cultures des deux civilisations. Le dessin est demeuré aussi serré, aussi précis que dans les panneaux dont nous avons déjà parlé au début de cette chronique. Mais la palette s'est montrée ici différente. Le peintre a choisi un fond doré dont l'effet a paru tout à fait ornemental, et les bleus, les rouges des vêtements devenaient beaucoup plus corsés et contrastaient avec la clarté de la chair des nus.



MIÇAO KONO. — Portrait de M<sup>me</sup> Satsuma en travesti.

Sous cette technique qui s'apparente à la tradition nipponne, on sent une élévation de pensée qui ne fait songer à celle d'un Puvis de Chavannes que par tout ce qu'elle enferme d'éternel & d'universel dans l'humanité civilisée, qu'elle soit d'Europe ou d'Asie. Foujita a réussi là une œuvre de tout premier ordre et qui marquera dans sa féconde carrière de peintre.

Autour de Foujita la sensibilité artistique japonaise s'épanouissait avec les peintures de Toda, son chat noir enroulé en boule devant des manuscrits à l'écriture nipponne, son tigre sur un roc au milieu des bambous, son sommet de montagne sur un couchant rouge et un arbre décoratif au premier plan, ses poissons roses et gris. Elle s'épanouissait également avec l'*Invitation au Pays ensoleillé* de Mlle Riu Okanouyé, symbolisée par un bocal aux poissons rouges, une plante orientale aux feuillages découpés, avec les *Chat et chrysanthèmes* de cette même artiste; avec le paysage de neige de Koda, résumé en un frêle bambou ployant sous la charge neigeuse et par un oiseau frileux; avec encore Deshima et son pano-

rama de Paris, mer brumeuse de toitures; Sugawara et son précieux paravent en laque où se découpait un requin à la chasse de petits poissons; Foukiya et son *Paysage près du Pont Neuf* d'un style si asiatique par la manière dont les masses d'arbres ont été traitées.

Miçao Kono devenait en cette exposition le centre d'une phalange d'artistes se rapprochant par le choix des sujets de l'art français moderne mais n'ayant pas dépouillé cependant leur personnalité, laquelle revit dans la finesse du trait comme dans la douceur de la palette. Kono a envoyé à ce Salon une délicieuse effigie de Mme Satsuma dans un élégant travesti du XVIII<sup>e</sup> siècle; perruque poudrée à boucles, large robe à paniers d'un bleu pastel enjolivé de rubans roses, mariage suave de tons en honneur en cette époque de la douceur de vivre. Les tonalités bleues et grises que Mme Satsuma a accordées dans l'évocation médiévale d'une princesse et d'un page-troubadour ont prouvé que cette artiste possède bien le sens de l'harmonie et de l'élégance, et son étude décelait un dessin qui ne manque pas de nerf. Les natures mortes de Mlle Matsumoto, dans quoi elle a juxtaposé des statuettes nègres, un pot bleu, des chevaux indochinois, ont révélé des dons certains de coloriste, ainsi que les anémones et les autres peintures de Tohno et celles de Foukuzawa. Un certain humour bien japonais — si l'on veut bien me permettre d'accoupler ces deux termes — a caractérisé le tigre sautant dans un cerceau de Takasaki, les curieux sites d'Honolulu de Mme Itakulla, les fantaisies de Souzouki.

Mitsui a brossé non sans vigueur, dans une pâte pleine, une nudité, la tête renversée, la chevelure défaite sur des coussins. Ozawa a retracé avec une nerveuse spontanéité, en impressionniste, un coin de jardin parisien avec les promeneurs; Foujita dépeint en coloriste des vues de Montmartre, Kurihara des paysages méridionaux. Haguinoya et Takasaki se sont affirmés paysagistes solides. Mais ces derniers peintres ont interprété la nature selon la vision des artistes modernes. Devant les peintures de Hara, il est impossible de se défendre de songer à Durey, de même que Inagaki rappelle le douanier Rousseau et Itakulla les figures de Kisling. Bien d'autres peintres, que nous ne citons pas, ont subi ainsi d'indiscutables influences européennes qu'ils prennent garde. Un artiste ne gagne jamais à troquer son originalité, si toutefois il en a une, contre celle d'un autre. Fort heureusement, la plupart des peintres japonais comprennent qu'en marchant sur les traces de leurs ancêtres nippons, tout en s'adaptant à leur époque mais en restant fidèles à l'esprit et à la sensibilité de leur race, ils développeront leur personnalité plus sûrement qu'en se faisant les imitateurs serviles de célébrités de la peinture cosmopolite moderne qui ne sont trop souvent que de fausses gloires.

PAUL-SENTENAC.

## Echos.

---

### Shakespeare au Japon.

Comme le savent nos distingués collègues de la Société, le théâtre de Molière a rencontré au Japon, précisément par ses traits si spécifiquement français, une longue résistance. Le contraste avec les mœurs, traditions du Yamato était trop grand. Peu à peu, cependant, les conceptions de l'opinion publique se sont modifiées et des pièces telles que *le Misanthrope*, *Tartuffe* et *l'École des Femmes*, même celles mettant en scène Perrin Dandin ont pu être acceptées par les lecteurs, si ce n'est par les spectateurs, au Japon.

Le théâtre plein de poésie du maître de Stratford-sur-Avon, ne suscitait pas les mêmes motifs d'opposition. Mais les difficultés d'interprétation n'étaient pas moindres. Elles viennent d'être vaincues. C'est ce que nous apprend l'écho suivant du *Gaulois*, 22 novembre :

Amateur de Shakespeare au Japon...

C'est le docteur Yuzo Tsubouchi, professeur honoraire à l'Université Wassebo, à Tokyo, et un des meilleurs auteurs dramatiques et écrivains au Japon. Il a mis quarante-trois ans pour traduire en japonais les œuvres complètes de Shakespeare. C'est un travail de géant. Il vient de le terminer; l'édition forme trente-quatre volumes.

Les plus éminents linguistes japonais disent que la traduction est parfaite. Pour fêter cet événement littéraire, on a donné l'autre soir, au Théâtre impérial de Tokio, une représentation de gala en l'honneur de Tsubouchi. On a joué *Le Songe d'une Nuit d'été*.

\* \* \*

A propos des relations intellectuelles entre l'Extrême-Orient et l'Europe, notre pays en particulier, rappelons qu'un écrivain japonais très distingué M. Hidéo Sekine, a donné voici quelques années une *Histoire de la littérature française* en japonais, qui a eu un vif succès très mérité.

Voilà bien, en vérité, cette *Connaissance de l'Est* dont nous a entretenu jadis G. Claudel qui depuis, a brillamment représenté son pays à Tokio, (1924-1926). *Connaissance de l'Est*, en ce sens que nous ne devons pas perdre de vue que *l'Est* ne nous ignore pas, que le Japon pratique la *Connaissance de l'Ouest*.

### Danses japonaises au Théâtre Fémina.

Que ce soit au théâtre, en musique, en peinture, en n'importe quel art, un artiste possédant bien son métier, s'il est sincère, même si vous n'êtes pas capable de le comprendre, saura toujours vous émouvoir et vous intéresser.

M<sup>me</sup> Shizoué Foujima est une grande artiste. Sans être à même d'apprécier à sa juste mesure le talent qu'elle a déployé devant nous le samedi



2 mars dans l'agréable salle du théâtre Fémina, nous pouvons exprimer ici les sentiments d'admiration que nous avons éprouvés en regardant ses danses.

Elle avait varié son programme et nous a présenté plusieurs numéros fort pittoresques et chacun d'un genre bien différent. Elle a débuté par des danses classiques qui ont été fort goûtées par les connaisseurs japonais nombreux dans la salle. Le dôjôje comprenant plusieurs morceaux tirés d'une légende qui raconte l'amour malheureux de Kiyohime et du moine Anchin. La danse à la balle harmonisée fort heureusement par M<sup>me</sup> Armande de Polignac était charmante ainsi que la danse aux chapeaux harmonisée par M. Yamada qui a beaucoup plu au public.

Et elle termina, avec Mr. Toshi Komori comme partenaire par une danse populaire d'un mouvement très vif et d'une pantomime amusante qui leur valut un bis et de chaleureux applaudissements.

M<sup>me</sup> Shizoué Foujima qui est la directrice fondatrice de l'École de Toin (Tokio) n'est pas une débutante quoique, à la scène, elle présente

aisément par la gracilité de ses gestes la justesse de ses mouvements et la souplesse de son corps, l'apparence d'une toute jeune fille. Une fois de plus apparaît ici combien la culture physique conserve la jeunesse. Pour arriver à une telle maîtrise de son métier, M<sup>me</sup> Shizoué Foujima a dû travailler arduement. Nous nous rendons difficilement compte des exercices et du labeur exigé par ces danses japonaises traditionnelles. Certains pas qui nous paraissent à les voir très simples sont, à l'essai, fort compliqués et très difficiles.

Nous avons revu avec plaisir Mr. Toshi Komori dans une danse classique et puis dans une interprétation très personnelle et à demi-occidentale d'un poème musical de M<sup>me</sup> Armande de Polignac qui symbolise les angoisses, les doutes et les tentations qui assaillent celui qui veut entrer en religion bouddhique.

O. S.

### Musique au Japon.

La musique occidentale est très appréciée au Japon et des artistes célèbres, tels Kreisler, Zimbalist, Prokofiew, qui viennent se faire entendre à Tokio, sont toujours reçus avec grand enthousiasme. Qu'on en juge. La photographie que nous reproduisons montre Mme Galli-Curci, la cantatrice bien connue, comblée de fleurs de cerisiers par de ferventes admiratrices à son arrivée dans la capitale nipponne.

*Le Soir*, Bruxelles, 30 mai 1929.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les savantes et intéressantes études consacrées ici même à la musique japonaise par notre compatriote M. Charles Leroux, par M. Alfred Westtarp venu spécialement de Berlin et qui nous a donné une très curieuse conférence au Musée Guimet.

Nos Bulletins XIX-XX et XXIII-IV conservent le texte complet de ces remarquables études.

Cf. également sur l'*Art musical au Japon*, une intéressante lettre de Tokyo extraite de la *Revue Mensuelle* de la Société internationale de Musique et reproduite dans notre Bulletin de décembre 1912, XXVIII, p. 140. De cette correspondance, signée Agram Bryan, détachons ce passage :

« Oui, la musique vit au Japon sur un pied d'égalité avec les autres arts, [ses frères, et depuis longtemps]. L'art sonore n'était encore en Europe que le balbutiement des folklores ou la naïve éclosion de l'extase religieuse qu'il avait ici le rang d'art national conscient et parfaitement adulte. Les Japonais, disciples des Chinois philosophes et dignes émules des Grecs, ont toujours associé l'idée de musique à une foule de concepts religieux, moraux, politiques... Musique est pour eux synonyme de pureté de cœur, [leur principal instrument se nomme koto, objet immatériel]... »

## LE RÈGLEMENT DE LA PAIX

### S. E. M. M. Adatci, Président du Conseil de la Société des Nations.

Le conseil de la Société des Nations s'est réuni ce matin à 11 h. 30 en comité privé sous la présidence de M. Adatci, représentant du Japon pour s'occuper de la question de la protection des minorités nationales et étudier le rapport préparé par le « comité des Trois » (MM. Adatci, Chamberlain et Quiñones de Leon).

Madrid, 6 juin.

Signe des temps s'il en fut que cette réunion à Madrid, où elle a duré jusqu'au 14 juin, — du Conseil de la Société des Nations sous la présidence de l'éminent représentant à Paris, de l'Empire du Soleil Levant S. E. M. M. Adatci. De même, dès 1921, S. E. M. le baron Ishii, prédécesseur de M. Adatci, avait joué, en la même qualité, un rôle équivalent à celui d'arbitre pour les problèmes des frontières de la Haute Sibérie entre l'Allemagne et la Pologne.

Evidemment, avant la lutte gigantesque, la tenue de pareilles amphictyonies, vraiment universelles, auraient paru du domaine de l'in vraisemblable, relever de la pure imagination. Aujourd'hui le songe est devenu réalité. Peut-être est-ce là le véritable gain, non illusoire, acquis au prix de la terrible guerre. La Société Franco-Japonaise tient à être des premières à en prendre acte, à constater que le « nouveau cours » va s'affirmant chaque jour, à se réjouir de voir qu'enfin Socrate, s'il revenait au nombre des mortels pourrait cette fois rencontrer parmi eux plus d'un citoyen du monde. Puissent les progrès des volontés bonnes accompagner sans cesse avec des « lumières ».

MISSION NAVALE JAPONAISE EN FRANCE. — L'amiral japonais Nutch, accompagné de l'attaché d'ambassade du Japon et de sept officiers de son état-major, est arrivé à Brest. La mission japonaise repartira samedi, 16 juin, après avoir visité le port de guerre et l'arsenal.

16 juin.

### La mise en vigueur du pacte contre la guerre.

Tokio, 26 juin.

La séance plénière du conseil privé, présidée par l'empereur, a approuvé définitivement l'instrument de ratification du pacte Kellog. Aucune réserve n'a été faite. Mais une déclaration interprétative a été jointe à propos de la phrase vivement discutée ici « au nom des peuples respectifs », qui, selon de nombreux membres du conseil, viole les prérogatives constitutionnelles de l'empereur.

Le Japon était la seule des premières puissances signataires à Paris, le 27 août 1928, du pacte Kellog qui ne l'eût pas encore ratifié; et la mise en vigueur du pacte dépendait de cette ratification. Celle-ci étant acquise, le traité, en vertu duquel les États contractants « condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles », entrera en vigueur automatiquement dès que les instruments de ratification par le Japon auront été déposés à Washington.

*Temps*, 27 juin 1929.

### **Le Japon et le Pacte contre la Guerre.**

On mande de Tokio au *Daily Telegraph* qu'en présence du baron Tanaka, l'empereur du Japon a signé le pacte Kellog.

Rappelons que le pacte entrera en vigueur automatiquement dès que les instruments de ratification par le Japon seront parvenus à Washington.

*Temps*, 30 juin.

### **La Démission du cabinet.**

Tokio, 1<sup>er</sup> juillet.

A la suite de la réunion du conseil des ministres japonais, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Tanaka, premier ministre, a décidé de remettre demain au Mikado la démission collective de son cabinet.

On estime que le ministère est obligé de quitter le pouvoir parce qu'il s'est aliéné les milieux commerciaux par sa politique en Chine, qui a amené le boycottage des marchandises japonaises, et les milieux financiers par le maintien de l'interdiction de l'exploration de l'or, et parce qu'il s'est aliéné également le Conseil privé par la signature du pacte Kellog malgré une rédaction inconstitutionnelle.

La forte réaction des milieux militaires, sur lesquels le baron Tanaka faisait porter une part de responsabilité dans le défaut de surveillance qui s'est produit lors de l'attentat de Tchang Tso Lin, a déterminé la crise.

Les personnalités mises en avant comme successeurs possibles du baron Tanaka sont, en premier lieu, M. Hamaguchi, président du Minseito, ancien ambassadeur à Washington, avec le baron Shidehara, ancien ministre de l'intérieur en 1926, comme ministre des affaires étrangères, qui ont la faveur du Genro et de l'opinion publique, et, en second lieu, M. Tokonami, qui formerait un cabinet de coalition avec le Seiyuhai. Une troisième solution consisterait à former un cabinet sans caractère politique.

Cette information est tirée du *Figaro* du 2 juillet. Le lendemain, le même organe publiait le télégramme que voici :

### Le nouveau cabinet japonais.

Tokio, 2 juillet.

« M. Hamaguchi a accepté de former le nouveau cabinet.

Le baron Shidehara prend le portefeuille des affaires étrangères; M. Adatci, l'intérieur; le général Ugaki, la guerre; l'amiral Takarabé, la marine; M. Inouze, les finances, et M. Matsuda, les affaires d'outre-mer.

La formation du nouveau ministère est bien accueillie en Chine, où maints discours de M. Hamaguchi et du baron Shidehara, en faveur d'une politique de conciliation, ont fait, l'an dernier, excellente impression.

Les Kuomintang espèrent que le rapprochement sino-japonais, sensible ces derniers temps, s'accroîtra par la suite avec la venue simultanée au pouvoir de MM. Macdonald et Hamaguchi dans les deux pays qui s'intéressent le plus aux affaires chinoises. Le gouvernement de Nankin escompte que la campagne pour l'abolition de l'exterritorialité portera rapidement ses fruits. »

Pareilles dépêches constituent bien un signe des temps, s'il en fut.

Quoi de plus propre à montrer à quel point le lointain Empire du Soleil Levant a désormais pénétré dans la vie internationale? N'en est-t-il pas devenu à vrai dire, à partir de 1895, et de 1905 et depuis 1914-1918 l'un des facteurs essentiels?

Qui, parmi les politiques les plus avertis d'il y a cent ans eût su prévoir qu'à notre époque se formerait pareil polygone, ou si vous préférez, pareille combinaison de forces militaires, navales, économiques, financières, intellectuelles, spirituelles dans le monde entier?

Au fond, en effet, cette expression « Vie Internationale » employée pour la commodité du langage, répond, en réalité, à une complexité merveilleuse qui en fait le haut et puissant intérêt et en assurera, de plus en plus, la stabilité à mesure qu'elle sera mieux comprise dans ce qu'elle a de défini et de permanent, et ce qu'elle garde encore de devenir, de mystère, je veux dire de promesses et d'espoir.

E. C.

### Désarmement naval. Équilibre des forces militaires dans le Pacifique.

A propos de marine et de forces navales, nos lecteurs se souviendront des travaux accomplis en 1927 et 1928 par les Commissions préparatoires de la Conférence du désarmement à Genève. A ce sujet, les paroles prononcées le 23 mars 1928 par M. Sato nous ont paru offrir un intérêt permanent et c'est pourquoi nous les reproduisons ci-après :

« Je constate avec plaisir que je puis me rallier complètement à la proposition faite hier par lord Cushendun (délégué de l'Empire britannique) et par M. Gibson (délégué des États-Unis d'Amérique). Étant



donné qu'il y a encore, entre certains gouvernements des divergences de vues sur plusieurs points, notamment en matière navale, j'estime qu'il est inopportun d'entamer maintenant la seconde lecture. Puisque nous désirons présenter à la future conférence de limitation des armements un texte unique, un terrain d'entente éliminant les divergences actuelles doit être trouvé entre les gouvernements intéressés. Cette manière de procéder est d'autant plus à recommander dans les circonstances présentes que M. le comte Clauzel nous a fait savoir que des pourparlers sont en cours et qu'il y a tout lieu d'espérer une heureuse issue, lord Cushendun a confirmé cette bonne nouvelle.

« Mais dans les circonstances actuelles, je suis plutôt favorable à cette idée de conversations directes préalables entre les principaux intéressés. Dans cette préparation nécessaire qui déblaiera utilement le terrain je ne crois pas qu'une seconde lecture puisse donner des résultats satisfaisants.

« Ceci ne m'empêche pas de tenir compte de l'état d'esprit de certaines délégations et de l'impatience de l'opinion publique qui craignent que notre seconde lecture soit ajournée indéfiniment. Je désire que toute satisfaction leur soit donnée. Pour qu'elles puissent nous conserver toute leur confiance, il faudra que nous nous réunissions le plus tôt possible, ce qui implique que les gouvernements intéressés doivent poursuivre les négociations préliminaires aussi rapidement qu'ils le pourront. Le gouvernement du Japon, qui a toujours été un partisan sincère de la limitation et de la réduction des armements, m'appuiera certainement dans le vœu fervent que je forme pour que les principaux intéressés réussissent à trouver sous peu une base d'entente satisfaisante <sup>(1)</sup>.

Des télégrammes récents de Londres et de New-York nous apprennent que les conversations particulières entre l'Empire britannique et les États-Unis continuent concernant les forces navales à entretenir de façon permanente dans l'Océan Pacifique. Il ressort de ces mêmes dépêches qu'un accord définitif ne pourra intervenir sans que ces deux grandes puissances maritimes n'aient par consultation préalable avec le Cabinet de Tokyo, fait au facteur japonais sa part dans l'équation à résoudre afin de maintenir au profit de tous, le règne de la paix, de la juste paix sur l'immense nappe marine qui va de l'occident des États-Unis à l'Empire du Soleil Levant, de la côte Andine, aux Iles Marquises, à la Nouvelle-Zélande, à l'Australie, et dont le nom est, du reste, une devise qui, depuis longtemps, répond à la réalité.

E. C.

(1) La limitation des Armements navals, Paris. *Journaux officiels*, 1928.

### Immigration japonaise en Amérique du Sud.

Le *Gaulois* du 13 mars nous apporte l'information suivante :

« Une mission japonaise chargée d'étudier l'établissement de colonies d'émigrants dans l'État de Sao-Paulo est arrivée à Santos. Conformément aux instructions reçues du gouvernement japonais, cette mission est partie pour l'intérieur de l'État où, d'accord avec les autorités paulistes, elle déterminera les localités propres au placement d'ouvriers agricoles. »

Il s'agit, sans doute, de la culture du café et du riz.

Ces indications ne constituent-elles pas, dans leur simplicité, un signe des temps? Ne démontrent-elles pas qu'heureusement le préjugé de couleur ou de race n'existe pas dans la Grande République fédérale des États-Unis brésiliens?

Il nous paraît intéressant d'en rapprocher le passage que voici extrait dans le dernier et très remarquable volume de la *Société des Américanistes* :

#### *L'évangélisation des Japonais au Brésil.*

L'évangélisation des Japonais établis au Brésil est dirigée par deux Pères Jésuites, le P. Guido del Toro et le P. Henvers, par un prêtre japonais, le P. Nakamura, et par un Père de la Société du Verbe divin, le P. Rosenhuber. Le P. Guido del Toro était déjà au Brésil; le P. Makamura y est arrivé en 1923; le P. Rosenhuber, de la préfecture apostolique de Niigatay fut envoyé ensuite pour l'aider. Quant au P. Henvers, il est resté au Japon; il a situé son centre d'action à Kobé et il s'occupe des émigrants avant leur départ; il le fait, en particulier, sous le patronage de la Société nippon-brésilienne d'aide aux émigrants. A Sao-Paulo, les catholiques ont fondé une école apostolique japonaise, l'École Saint-François-Xavier, qui dépend directement de la propagande; le P. Makamura est supérieur, et le P. Guido del Toro, père spirituel. D'autre part, diverses sectes protestantes des États-Unis ont envoyé au Brésil des pasteurs japonais et nord-américains. Il faut signaler enfin que le gouvernement japonais a interdit à l'association bouddhiste, la Hongwanji, de s'établir officiellement au Brésil. Cette association avait recueilli de l'argent et groupé des volontaires pour fonder au Brésil un organisme religieux qui grouperait les immigrants japonais, et elle avait fixé comme premier article de son programme que la seule religion officielle de la colonie japonaise au Brésil serait le bouddhisme (*Revue missionnaire des Jésuites belges*, mars 1928, p. 137).

On voit ainsi comment s'affirme une fois de plus la prudence et la sagesse du Gouvernement Impérial. Il pratique dans un esprit de large tolérance, de bienveillante sympathie pour mieux dire, la politique de séparation des Églises et de l'État. Il a trop le respect des croyances et des traditions des autres nations pour ne pas faire tout ce qui dépend de lui afin qu'en aucun

cas les fils du Soleil Levant n'entrent en conflit avec ces croyances et ces traditions, surtout lorsque, dans un pays on peut parler plus justement, dans une région donnée, celles-ci forment bloc pour ainsi dire, de telle sorte qu'il y a risque d'incompréhension et même d'hostilité à l'égard d'autres croyances et d'autres traditions.

J. N.

### **Société des Nations. Désarmement naval étranger.**

#### **La France fournit du matériel d'artillerie au Japon.**

Lorient, 16 novembre.

On vient d'expérimenter avec succès, au polygone d'artillerie navale de Gavres, en présence du général Nakaoka, attaché militaire du Japon à Paris, qui présidait la commission de réception dans laquelle figuraient deux colonels et des officiers de ce pays, anciens polytechniciens, un nouveau matériel d'artillerie de 240, destiné au Japon.

A l'issue des épreuves de réception, un dîner a été offert à la mission japonaise et aux autorités maritimes françaises.

*Gaulois*, 17 novembre 1928.

#### **Manifestation franco-japonaise au Japon.**

On télégraphie de Tokio :

Un banquet a réuni de nombreux amis de la Maison franco-japonaise, dans le nouvel immeuble du Sarugadai, où la Maison s'installe définitivement. Les présidents de la Maison et de la Société franco-japonaise ont souligné l'importance de l'installation de cette institution dans un immeuble à elle. Ils ont adressé leurs remerciements aux gouvernements des deux pays et à l'ambassadeur de France, M. de Billy, pour le concours constant qu'ils ont apporté à l'œuvre.

M. Blaringhem a exprimé son vif désir d'une étroite collaboration et a exprimé les regrets de la colonie française du départ de l'ambassadeur. Celui-ci a remercié les hautes personnalités présentes et les membres de la colonie française.

*Débats*, 22 avril 1929.

On fête les Japonais au Jeu de paume, les jeunes artistes japonais du vieux Japon; on nous révèle cette chose surprenante : tandis que Foujita fonde à Montparnasse, avec maints Nippons et Nipponnes, une école de peinture occidentale, là-bas, dans l'Empire du Soleil Levant, nombreux sont encore les disciples d'Hokousai; le kakémono n'est point mort; allez l'admirer à l'Exposition japonaise.

Avenue Hoche, dans sa charmante ambassade, M. Adatci fête dignement les fervents de l'art nippon. Entre deux chrysanthèmes de bois doré, le jour frisant modèle doucement son masque de vieil ivoire, d'un dessin subtil :

— L'une de mes plus grandes joies, nous conte Son Excellence, a été de retrouver à Genève, mon bon ami, le maréchal Pilsudski.

— Pilsudski..., le dictateur de la Pologne !

— Son frère est l'un des plus éminents japonologues. Quant à lui, fait prisonnier pendant la guerre de Mandchourie, il passa plus de deux années à Tokio. C'est là que je l'ai connu et estimé. Aussi, quand Pilsudski me rencontra à la Société des Nations, notre premier geste fut de nous donner l'accolade, puis il se mit à parler japonais.

« Sur quoi, M. Austen Chamberlain et M. Briand se regardèrent avec inquiétude. Où allions-nous si le Polonais parlait japonais ?

— J'admire Pilsudski de n'avoir pas oublié votre langue, bien qu'en ayant sans doute perdu l'usage depuis longtemps.

L'ambassadeur du Japon a le sourire.

— Oh ! dit-il, non sans une douce ironie, le maréchal m'a surtout demandé des nouvelles de ma santé. Il a daigné déclarer que le temps était beau et que nous étions dans un charmant pays.... C'était un japonais... du manuel de conversation.

RAYMOND ESCHOLIER.

Journal, 11 juin,

### Manifestation d'art français à Tokyo.

Les manifestations d'art japonais se sont succédé à Paris ce printemps.

Après l'Exposition des artistes nippons Comité Foujita, sous les auspices de la Société française d'Expansion artistique, en avril, rue Royale, vint, le mois passé, l'Exposition d'Art japonais, école classique contemporaine, au Jeu de Paume.

L'une et l'autre obtinrent le plus légitime succès, comme l'a marqué M. P. Sentenac.

Ici nous nous bornerons à signaler que depuis quelques années à ces progrès des artistes modernes japonais en France correspond un mouvement analogue, en faveur de nos maîtres, au Dai Nippon.

A vrai dire l'art français contemporain a pénétré depuis assez longtemps déjà là-bas, sous forme d'œuvres de nos écoles contemporaines de peinture, sculpture, gravure. dans leurs diverses manifestations de la période récente.

Mais, depuis sept ans, des expositions consacrées aux maîtres actuels ont été organisées méthodiquement à Tokyo, Kyoto et dans les principales

villes du Japon. Comme le dit une brochure (éditée à Paris) de la Nichifutsu Geijutsu Sha Sankyo Buildine, Nihonbashi Tokyo <sup>(1)</sup> ces manifestations ont permis aux Japonais de toutes les classes de s'instruire des activités les plus diverses de l'Art en France, ce que seuls jusqu'alors pouvaient s'offrir quelques rares privilégiés de la fortune. Grâce à cette Société, les visiteurs de l'exposition de Tokyo ont pu l'an passé admirer l'*Héraclès* du maître Bourdelle, *Paolo et Francesca* de Rodin, le bas-relief *la Danse*, de Joseph Bernard, des œuvres de Chassa Orloff, des toiles de van Dongen. La Manufacture nationale de Sèvres était représentée par deux vitrines dans le voisinage, des vases, des flacons précieux de Lalique et de Marinot vient permettre aux visiteurs de se faire une idée de l'influence exercée par leur pays sur l'art décoratif français.

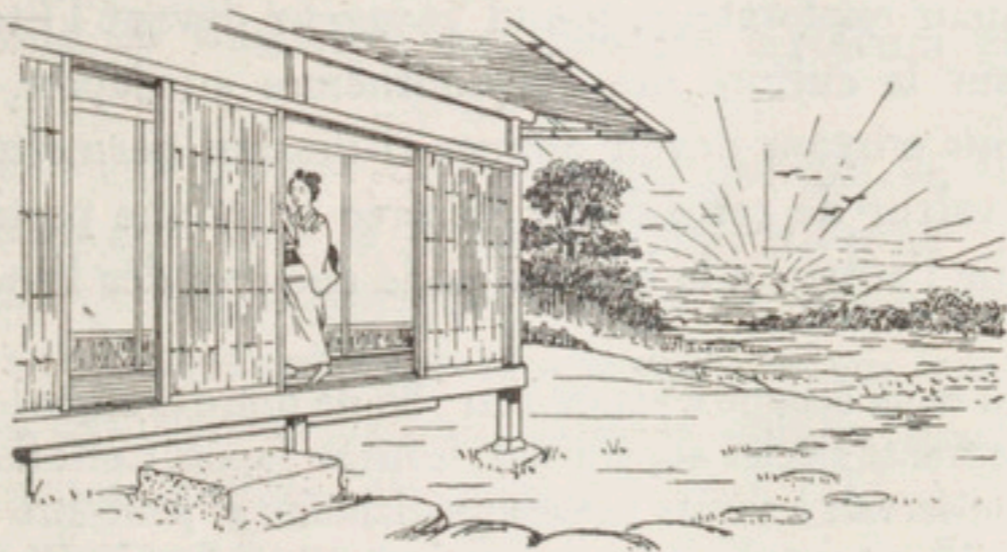
Bien des maîtres de nos écoles de peinture et de sculpture passées et présentes figuraient aussi en bonne place depuis les Aman Jean, les Ch. Atamian, les Blanche, Bouguereau, Jules Chaplain, jusqu'aux Barye, Fromentin, Ingres, Mari Martin, Charles Jacquer, Jongkind, Fantin-Latour, Daubigny, Dagnan-Bouveret, René Menard, Berthe Morisot, Francis Picabia, Picasso, Raffaëlli, Van Dongen, Van Gogh, Maurice Utrillo, Lucien Simon, Félix Ziem.

Ainsi l'art remplit de plus en plus son rôle, le vrai truchement des sensations et des émotions — les concepts abstraits requièrent évidemment d'autres moyens — à travers le monde.

Grâces soient rendues en ce qui concerne le Japon à la Nichifutsu Geijutsu-Sha et à son organisation en correspondance aux bords de la Seine.

E. C.

(1) En relation, à Paris, avec la maison dirigée 73, rue N.-D. des Champs, par M. d'Oellsnitz.



## Variétés.

### Les Lotus.

Pour avoir vu sur les eaux lisses  
Et transparentes des étangs,  
Loin de tout, des lotus blancs  
Épanouir leurs doux calices,  
O combien d'êtres incertains  
Fixant ces sereines images,  
Ont délaissé les fleurs sauvages  
Écloses sur tous les chemins.

Mais la beauté qui les fascine  
Est lointaine... et beaucoup d'entre eux  
Malgré des efforts anxieux  
N'atteindront pas la fleur divine.

Cependant vers elle tendus  
N'ayant au cœur nulle autre envie,  
Ils verront s'éteindre leur vie  
Dédaigneux des bonheurs perdus,  
S'ils meurent plus près des eaux lisses  
Et transparentes des étangs  
Où, loin du bruit, les lotus blancs  
Entr'ouvrent leurs pâles calices.

ROSE MALHAMÉ.

### Culture des chrysanthèmes.

Dans son numéro du 15 juin dernier, la *Revue bleue* publie, de M. L. G. Numile, ingénieur explorateur, grand voyageur devant l'Éternel, un attachant article sur la culture des chrysanthèmes au Japon. Les quelques extraits que nous croyons devoir donner ci-dessous permettront au lecteur d'apprécier la valeur de cette étude inspirée en bonne partie de Lafcadio Hearn, ainsi que l'auteur a la loyauté de le déclarer dès l'abord :

« Pour ce qui nous occupe c'est en l'an 386 de notre ère que le chrysanthème, cultivé en Chine trente siècles auparavant, le fut au Japon. Cette fleur existait dans l'archipel, où elle servait à divers usages médicaux et peut-être de comestibles. Les Célestes révélèrent aux Japonais le parti ornemental qu'on en peut tirer. Non seulement, ils perfectionnèrent les espèces spontanées, mais ils importèrent des variétés déjà cultivées chez eux. Bientôt les élèves dépassèrent grandement les maîtres. Les Japonais s'enthousiasmèrent pour cette anthémis ainsi transformée et l'élevèrent au rang d'emblème national, de figuration du Soleil, ancêtres des empereurs actuels selon la tradition de ce peuple. Le chrysanthème — o kikou — stylisé orne les étendards des fils des Samourai.

« Au Japon, la nature en général, la fleur surtout, sont l'objet d'une sorte de vénération. Peuple peu porté aux spéculations de l'esprit, aux méditations religieuses comme aux complications des sciences exactes, « il laissa s'établir une mystérieuse fraternité entre lui et les fleurs ». La curiosité, dans leur matérialisme, « étant incapable d'éclairer les grandes ombres du ciel, baignait de sa lueur douce les brins d'herbe ». Ces deux citations sont tirées de la *Société Japonaise*, de M. Bellessort, beau livre écrit en 1910. »

« ... On voit par ceci que le jardinier japonais n'a qu'un but : forcer la nature, la soumettre aux règles de sa propre esthétique. Le Nôtre procéda de la sorte quand il créa ses majestueux jardins. Le Japon est le pays des fleurs géantes et des arbres nains. On y réduit un cèdre aux dimensions d'un arbuste de potiche et d'une humble anthémis des champs on tire un gros buisson extraordinairement enluminé.

A pratiquer cette végétation artificielle, le Japonais connut que la nature ne consent pas à modifier elle-même ses types et ses formes, en constante harmonie avec les climats dans leur pousse spontanée. La culture est forcément un artifice, Si simple qu'elle soit, elle améliore toujours une plante, son aspect, sa taille, son rendement. En portant au maximum l'intensité de la culture, on augmente jusqu'à l'in vraisemblable la différence pouvant exister entre le type *genuine* et le type obtenu. Et dans tous les détails : volume, coloris, nombre, forme, parfum et saveur. Là se révèle l'unique méthode de la race jaune : l'observation. Mais quelle observation minutieuse et suivie ! Il a fallu des générations d'hommes pour noter le dosage des engrais, l'effet des pincements, les évolutions de la plante, selon les effets de la température et de la lumière....

... La science elle-même n'est-elle pas une accumulation d'expériences ? C'est à cette inlassable patience que les Chinois doivent de tirer jusqu'à sept récoltes par an de leur champ, chacune d'entre elles plus abondante que l'unique récolte obtenue chez nous par nos paysans routiniers. C'est à cette méthode et à une propreté souvent ignorée dans nos entreprises agricoles que les jardiniers nippons ont dû d'obtenir des merveilles florales. Certaines espèces chez eux forment de véritables buissons, merveilleusement colorés. Les pivoines et les chrysanthèmes surtout atteignent des dimensions surprenantes.... »

La science n'est la science qu'à la condition d'interpréter les expériences au moyen d'hypothèses. Autrement elle se réduit à une tradition ou à une somme de traditions, qui peuvent d'ailleurs être de haute valeur...

Ajoutons que ceux d'entre nos collègues qui ont vu les expositions florales d'automne au Cours la Reine en 1900, n'auront pas oublié les admirables pieds de chrysanthèmes cultivés au Japon et portant jusqu'à 900 fleurs, — assez petites naturellement, — sur une seule plante. Les Américains des États-Unis ont initié la culture inverse, deux ou trois fleurs énormes, géantes, *the biggest in the world*, sur un seul pied.

Une fois de plus se trouve justifiée dans le gracieux domaine de Flore comme dans les autres la profonde parole du chancelier Fr. Bacon de Verulam, dans son *Novum organum* auquel il faut toujours revenir quand il s'agit d'induction : *ars est homo additus naturae*.

Rappelons enfin que le chrysanthème stylisé de seize pétales, et non un autre, fut jadis avec un sens profond du mystère politique adopté

comme merveilleux symbole du glorieux Empire du Soleil Levant : l'unité dans la multiplicité, la diversité des pétales, toutes jointes au cœur de la fleur splendide. La Maison de l'Empereur, elle, a pour emblème la noble feuille de paulownia, accompagnée de trois fleurs délicates.

Dans son célèbre écrit de *Divination* (liv. II, 18), Cicéron nous apprend que les Étruriens avaient partagé le ciel en seize parties. Nous avouons ignorer les relations qui ont jamais pu exister entre les anciens habitants de la Toscane actuelle, auteurs d'une civilisation d'origine aryenne antérieure à Rome, et les divins fondateurs de la dynastie du Yamato il y a vingt-six ou vingt-sept siècles. Nous laissons aux experts idoines le soin de chercher si de tels rapports existèrent jamais. Nous nous bornerons à noter que seize est la moitié des « caps » entre lesquels se partage la rose des vents. Ce n'est même qu'à partir du quatorzième siècle que le nombre des « aires » fut porté à trente-deux. Athènes et Rome ne connurent que les quatre points cardinaux.

\*  
\* \*

Enfin nos lecteurs n'auront pas oublié le bel article que M. René Mommeja, notre regretté collègue, a donné sur le chrysanthème japonais dans notre bulletin n° 28, décembre 1912. Cette savante et intéressante étude accompagnée de nombreuses illustrations avait elle-même été précédée d'un passage fort suggestif dans l'article de l'amiral Besson, bulletin 27.

**Quelques recettes de cuisine japonaise faciles à faire ici  
et proches du goût français,**  
communiquées par M<sup>me</sup> TORMIA.

Nous n'avons pas besoin de présenter ici M<sup>me</sup> Tormia bien connue de nos lecteurs. Tous ont aisément déchiffré l'anagramme de son nom. Aucun d'eux n'a oublié la franchise, la netteté d'accent de ces impressions recueillies, pour notre instruction en même temps que notre délectation, au cours de son *Voyage au Japon* que nous avons eu le plaisir de recommander ici même, à diverses reprises déjà.

Les recettes ci-dessous ont été expérimentées par moi, sur les indications de mon mari et des personnes de son entourage. Toutefois je tiens à préciser que je ne les donne pas comme absolument parfaites, ou comme émanant d'un Vatel japonais, qui les trouverait peut-être incomplètes dans le détail.

*Avis important.* — La sauce de Shoyou est à la base de la cuisine japonaise comme le beurre est à la base de la cuisine française. C'est une sauce composée de soya et de blé fermentés, elle est délicieuse, parfaitement digestible, et peu coûteuse. On en trouve chez Hédiard, place de la Madeleine.



*Temm-poura* de langoustines.

Ayez quelques petits homards, vivants ou tout au moins crus, ou bien des langoustines, ou encore des néphrops. Décortiquez-les (le corps seulement bien entendu, le reste étant accommodé ou utilisé autrement). Préparez par ailleurs une pâte à frire ordinaire, assez légère. Trempez vos poissons décortiqués dans la pâte et jetez-les dans l'huile très chaude. Servez cette friture avec un petit tas de navet râpé et un bol de sauce composée de shoyou délayé à l'eau chaude (deux cuillerées à soupe pour un bol d'eau).

On peut, suivant les goûts, consommer la friture seule, sans navet râpé ni sauce. Il faut alors saler la pâte, qui dans la véritable cuisine japonaise, ne l'est pas.

*Temm-poura* de légumes.

Comme le *temm-poura* de poisson, on coupe carottes, navets et pommes de terre très finement comme pour une julienne. On les mêle. On jette dans la friture par petits paquets imbibés de pâte. Les salsifis, haricots verts, pois mange-tout, etc., peuvent également être accommodés de la sorte.

REMARQUE. — Le *temm-poura* est un plat populaire japonais. Il ne servirait pas dans un dîner de cérémonie.

*Tranches de saumon au shoyou.*

Ayez de belles tranches de saumon. Laissez-leur la peau. Faites mariner une journée dans la sauce de shoyou et madère (1/2 madère, 1/2 shoyou). Grillez à feu vif et servez avec navet râpé ou seul.

*Souki-yaki.*

Le terme *souki-yaki* désigne une certaine préparation de viande en général. On dit encore « *tori-nabé* » (pour le poulet), « *giou-nabé* » (pour le bœuf) « *bouta-nabé* » (pour le porc).

Voici la recette du *giou-nabé* (bœuf).

On prépare sur la table (celle où se prend le repas) un réchaud à alcool, ou électrique, etc.

On coupe par petite lamelles très minces un morceau d'entrecôte ou de faux-filet de bœuf. On s'arrange pour avoir quelques parcelles de graisse seule. On met fondre cette graisse dans un plat sur le réchaud. Quand elle est bien fondue, on y met les légumes suivants, également coupés en très petits morceaux : poireaux, champignons, oignons, puis la viande. On a ajouté un ou deux morceaux de sucre mouillé, très peu de sel, et on mouille le tout soit avec du bouillon de poule ou de bœuf. Un petit verre de « saké »,

ou, à défaut, de madère et une bonne tasse de shoyou. Le mélange cuit assez vite et à mesure que les invités se sont servis, on continue la préparation.

Comme indiqué plus haut, on peut accommoder de la même façon le poulet (dont on ne prend alors la viande que désossée), le porc, le canard, les pigeons. La cuisine japonaise ignore à peu près l'usage du veau, et tout à fait celui du mouton.

On peut ajouter à la cuisson, un mets délicieux, le « kognakou », sorte de tapioca aggloméré, et encore des « takénoko » (pousses de bambou) non moins délicieux. On se procure ces mets, en conserve, toujours chez Hédiard.

Toutes les recettes ci-dessus appartiennent à la cuisine japonaise quotidienne et familiale. Les préparations des maîtres-queux nippons sont certainement beaucoup plus compliquées, et d'ailleurs difficiles à réaliser ici.

### Le commerce entre la France et le Japon.

Depuis neuf ans la Chambre de Commerce Française du Japon, fondée à Yokohama il y a près de onze ans publie chaque mois un fort intéressant *Bulletin* dont la collection constitue de véritables annales des relations économiques entre les deux pays. Celles-ci vont se développant et tendent à devenir de plus en plus directes, au plus grand avantage évidemment, des parties en cause. Même entre l'Extrême Orient et l'Occident, Mercure n'est point déchu de son rôle bienfaisant d'intermédiaire diligent, actif et éclairé entre les divers groupes d'hommes.

C'est ce que montre de façon péremptoire l'article que nous croyons devoir reproduire ci-dessous, d'après le *Bulletin* n° 102 (décembre dernier). Ce travail, dû à la plume compétente de M. Corréard, le dévoué secrétaire de la Chambre de Commerce, a été écrit d'abord en anglais pour le numéro spécial du *Japan Times* édité à l'occasion des Fêtes de l'Intronisation. Au moment où cette étude fut rédigée, on ne connaissait pas encore intégralement les résultats de l'année économique 1928. Ceux-ci sont moins brillants que l'on espérait et la Chambre de Commerce annonce qu'elle reviendra sur ce sujet.

Les relations commerciales entre le Japon et la France se développent d'année en année. Bien que ce développement soit lent, il prouve que les deux pays font des efforts pour échanger directement les produits qui leur sont propres.

Il y a, tout d'abord, lieu de noter que, malgré la diminution générale qui s'est produite dans le Commerce extérieur du Japon en 1927, le total d'affaires entre la France et le Japon, au cours de la même année, révèle une progression de plus de 15 millions de yen, comparé à 1926.

Si nous considérons qu'une part des importations françaises au Japon est passible d'un droit de douane de 100 p. 100 *ad valorem*, cette faible mais croissante augmentation a une certaine signification. Le Japon, comme toutes les nations qui progressent, est arrivé à comprendre que les articles dits de luxe pour la fabrication desquels la France est sans rivale au monde, coûtent souvent moins cher que les marchandises de qualité médiocre vendues meilleur marché.

Il existe, en effet, beaucoup de produits que l'industrie japonaise n'est

pas à même de fabriquer, en raison du manque de matières premières et de l'insuffisance de l'outillage. Le Japon a été de tout temps et il restera, sans doute, toujours un pays où les importations excèdent les exportations.

Cette situation a pu être renversée pendant la grande guerre, mais elle s'est retrouvée dès 1919, avec cette aggravation que des bénéfices énormes avaient été réalisés en 1916, 1917 et 1918 et que les articles de fabrication locale avaient atteint des prix élevés.

Il est, cependant, intéressant de constater que, grâce aux efforts du Gouvernement et des hommes d'affaires japonais, l'excédent des importations a tendance à diminuer. Cet excédent ne s'est élevé qu'à 189 millions de yen, en 1927, contre 333 millions, au cours de l'année précédente, accusant ainsi le chiffre le plus faible atteint depuis 1919.

La dépréciation du yen n'a pas eu d'autre cause que l'augmentation de cet excédent pendant les dernières années, particulièrement en 1924, où la balance commerciale déficitaire atteignit 650 millions de yen. Un pareil excédent d'importation ne peut, en effet, se maintenir indéfiniment sans ébranler la structure économique d'un pays comme le Japon.

La crise financière de l'année dernière est heureusement conjurée, grâce aux efforts combinés du Gouvernement et des financiers japonais. Ajustements et fusions, avances spéciales faites par la Banque du Japon et conseils prodigués par le Ministère des Finances ont déjà beaucoup fait pour l'amélioration de la situation financière. Les effets de la crise se font encore quelque peu sentir, mais grâce à l'application stricte de la Nouvelle Loi sur les Banques, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance et espérer sincèrement que le Japon va sortir bientôt, finalement sans trop de dommage, de la période difficile qu'il a eue à traverser.

Revenant au commerce entre la France et le Japon, il est à noter également que l'exportation de la soie grège a augmenté l'année dernière. Elle a dépassé 15 millions de yen en valeur comparée à 1926. L'exportation des soieries a accusé, elle aussi, une progression de 2 millions de yen. Par contre, les déchets de soie et les huiles de menthe sont en diminution d'un million de yen.

Quant au commerce entre le Japon et l'Indochine, il accuse, de même, une augmentation, sur 1926, de 8 millions de yen.

Pour les importations, tous les produits indochinois sont en augmentation : le riz, pour plus de 8 millions de yen, le coton brut, pour plus de 600.000 yen, le charbon, pour plus de 700.000 yen et les minerais, pour plus de 300.000 yen.

La diminution de 330.000 yen sur les exportations affecte, pour une grande part, le charbon.

On espère que les relations commerciales entre le Japon et l'Indochine deviendront plus importantes, lorsque le Traité de Commerce et de Navigation dont les négociations se poursuivent actuellement, sera signé entre les deux pays.

Un examen attentif des statistiques sur le mouvement d'affaires entre la France et le Japon démontre qu'en général, nos exportations sur le Japon se composent de marchandises qui ne font pas concurrence aux produits locaux. Mais, l'avenir du commerce entre le Japon et la France et particulièrement entre le Japon et l'Indochine est intimement lié au problème du régime douanier. Il est désirable qu'au moment où la France procède à la revision de ses tarifs que le Japon fasse de même, au lieu de maintenir sa politique protectionniste. On peut certainement trouver une voie de commune entente qui permette à chacune des parties intéressées de se faire accorder par l'autre des facilités pour les produits qui lui sont le plus propres, du fait soit de ses ressources naturelles, soit de sa vieille civilisation et de sa culture raffinée, soit enfin de ses méthodes de travail plus modernes.

La chambre de Commerce Française du Japon poursuit avec régularité, la publication de son Bulletin mensuel. Nous sommes heureux de l'en féliciter. Dans les derniers numéros reçus, février, mars, avril, signalons d'intéressants articles sur le problème du charbon au Japon, la récolte de riz, les assurances sociales en Corée, le marché des soies et soieries; le Conseil de recherches scientifiques de l'Indo-Chine française, etc...

LA RÉD.



## Nos hôtes.

---

Deux éminentes personnalités du monde universitaire japonais viennent de faire en France un long séjour. L'un est M. le professeur Haruo Hayashi, un spécialiste de pharmacologie expérimentale. L'autre est le professeur Yamada Saburo, membre de l'Académie impériale du Japon, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Tokio où il enseigne avec un succès croissant le droit international privé.

Nous sommes heureux d'offrir, ci-après, à nos lecteurs, un résumé des travaux de ces deux maîtres dont le labeur fécond démontre mieux que bien des discours comment, en dépit de ce qu'affirment certains, l'Occident n'est nullement impénétrable à l'Extrême-Orient, et réciproquement.

N. D. L. R.

### Le professeur HARUO HAYASHI.

Né à Tokio le 25 février 1874. — Docteur en Médecine le 11 décembre 1897. — Professeur à l'Université Impériale de Tokio le 30 avril 1909. — Directeur du Laboratoire de Pharmacologie le 31 mai 1920. — Doyen de la Faculté de Médecine de Tokio le 26 avril 1924.

### TITRES ACTUELS.

Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Impériale de Tokio;  
Directeur du Laboratoire de Pharmacologie expérimentale;  
Membre de la Commission du Codex du Japon;  
Membre de la Commission d'Hygiène publique du Japon;  
Président de la Société Médicale de Tokio;  
Président de la Société de Pharmacologie du Japon.

Avant d'énumérer les travaux de M. le Professeur Hayashi, il importe d'observer que les conditions de publication de thèses ne sont pas les mêmes au Japon qu'en Europe. Au Japon, les médecins font des recherches de laboratoire sur des sujets qui leur sont proposés par un Professeur. Le Professeur les assiste dans ces travaux. Ces études sont donc des œuvres collectives. Quand on les publie, on indique simplement le nom du laboratoire et le professeur ne signe pas. Les résultats sont publiés sous le nom des médecins collaborateurs.

Les travaux de M. le professeur Hayashi appartiennent à la Pharma-

cologie expérimentale. Il a mis en lumière l'action de nombreux médicaments par des expériences conduites sur des animaux; il s'est surtout attaché avec succès à l'action physiologique de l'Hormones.

Nous retenons spécialement ses travaux sur les sécrétions internes. Voici les sujets par lui étudiés au cours des dernières années.

### 1. — *Thymus.*

En 1914 avec le docteur S. Shimizu il a préparé un extrait avec le Thymus pris sur un chien. Il a injecté cet extrait à des lapins pour les immuniser. Il a ainsi produit un immum-serum de Thymus. Il lui a donné le nom de Thymolysine. Quand cet immum-serum est injecté à un chien, le Thymus s'atrophie. Un certain nombre des chiens vivra longtemps mais, même bien nourri, sa croissance est très ralentie. Son instinct se développe très lentement. Il reste au stade infantile, et marche difficilement. 13 jours après l'injection le chien a été examiné. La substance corticale du thymus fait son apparition. Les autopsies d'autres chiens ont montré qu'ensuite la substance médullaire se régénère, 2 ou 3 mois après, le Thymus s'hypertrophie. Les ganglions lymphatiques et les follicules de l'intestin augmentent de volume. En un mot, c'était la reproduction expérimentale de l'état thymico-lymphatique.

### 2. — *Pancréas.*

C'est en 1915 qu'on a mis en relief les sécrétions internes des îlots de Langherans du pancréas. Le docteur Hayashi et le docteur Kamimura ont ligaturé le ductus pancreaticus d'un lapin. Le tissu des îlots ne s'est pas altéré. Le tissu de la sécrétion exocrine du pancréas s'est seul atrophié. Il ne s'est pas produit de glycosurie ni hyperglycémie et au moyen de l'adrénaline, de la diurétine, du sucre, etc., il a prouvé qu'il n'y a pas de différence avec des animaux en bonne santé.

### 3. — *Glandes surrénales.*

Dans les études sur les glandes surrénales il a expérimenté l'influence de l'adrénaline et l'influence de l'extirpation des glandes surrénales.

En ce qui concerne l'adrénaline, avec le docteur Y. Harada, il a donné l'explication des différences qui existent entre les injections sous-cutanées et les intra-veineuses.

Dans le cas d'une injection sous-cutanée, l'élévation de la pression artérielle est beaucoup plus faible que dans le cas d'une injection intra-veineuse; ce n'est pas que l'adrénaline se dissocie *in loco*, c'est parce que les vaisseaux *in loco* étant contractés n'absorbent qu'avec difficulté l'adrénaline. Il a démontré qu'il n'y a pas de raison pour croire à l'existence d'un organe spécifique qui dissocie l'adrénaline.

Avec le docteur K. Ota, il a fait des expériences comparatives mettant en lumière la différence de l'action de l'adrénaline lévogyre avec l'adrénaline dextrogyre. L'adrénaline dextrogyre n'a qu'un dixième de l'action de l'adrénaline lévogyre sur les terminaisons des nerfs sympathiques. Sur le sucre du sang elle a seulement l'action d'un vingtième. On pourrait donc en employant l'adrénaline dextrogyre modifier notamment la pression sanguine tout en évitant le taux de sucre du sang. Il a montré que la notion de l'adrénaline dextrogyre soi-disant sensibilisatrice des vaisseaux sanguins est erronée.

De plus il a procédé à l'extirpation des glandes surrénales sur un rat blanc. Dans ces travaux il a été assisté par le docteur S. Kitakawa. Sur une jeune femelle, après l'extirpation des glandes surrénales, les organes sexuels ne se sont pas développés. Il a montré les relations entre glandes surrénales et glandes sexuelles. Avec le docteur T. Kobayashi, il a recherché l'influence de l'extirpation des glandes surrénales sur la réparation des fractures. Il a reconnu que dans ce cas, il ne se produit pas le changement considérable qui se manifeste comme dans l'avitaminose ou après extirpation d'autres glandes endocrines.

#### 4. — *Hypophyse.*

En ce qui concerne l'hypophyse il a expérimenté le lobe antérieur et le lobe postérieur. D'abord pour le lobe postérieur avec le docteur K. Kishi il a injecté des extraits de ce lobe à un lapin. Dans la première période, la sécrétion d'urine a diminué. Ensuite la pression artérielle qui était d'abord élevée commença à descendre; à ce moment se produisent une augmentation d'urine et l'élimination de chlorure de sodium est en même temps considérable (seconde période). Dans la troisième, l'urine diminue de nouveau pour augmenter définitivement dans la 4<sup>e</sup> période. De cette manière, il a montré qu'il n'existe pas de relation étroite entre l'hydrémie et la pression artérielle d'une part et l'inhibition de sécrétion urinaire d'autre part.

Il a déduit de ces expériences que c'était la glande rénale qui, sous l'influence de l'extrait hypophysaire (lobe postérieur), devait être responsable du taux urinaire. Pour serrer la question de plus près, il a expérimenté sur des crapauds. Quand on leur a injecté des extraits du lobe postérieur la circulation du sang des glomérules du rein s'est ralentie dans quelques cas ou s'est arrêtée dans d'autres cas. De plus il a expérimenté une perfusion du rein. L'oligurie de la première période et la polyurie de la seconde sont dues principalement aux changements dans la circulation du sang. La diminution d'urine de la troisième période est due à l'élévation du seuil de l'eau des glomérules du rein.

Pour le lobe antérieur il a expérimenté avec le docteur R. Koyama. Il a pris un jeune rat blanc en introduisant par le conduit auditif un troicart

de fabrication spéciale. Après avoir transpercé la paroi antérieure de l'oreille interne il a tiré à lui l'hypophyse et l'a extirpée. Il a pris comme témoin un animal dont l'hypophyse n'était pas extirpée mais qui avait reçu un troicart jusqu'à la face inférieure du cerveau.

Celui qui avait l'hypophyse extirpée n'a eu aucun changement dans le développement du cerveau. Mais son poids et sa taille se sont arrêtés. En même temps le développement des organes sexuels n'a pas eu lieu.

En injectant un extrait de lobe antérieur d'hypophyse d'un bœuf, il a trouvé qu'on pourrait modifier ces imperfections.

#### 5. — *Glande thyroïde.*

Depuis une dizaine d'années avec les docteurs N. Kamimura et S. Sekita, il a fait des études sur l'hyperthyroïdie expérimentale et le métabolisme d'hydrate de carbone dans le cas de l'extirpation de la glande thyroïde. Dans ces dernières années avec le docteur S. Furukawa il a recherché les relations entre la glande thyroïde et la guérison des fractures. Quand le lapin a eu une crise d'hyperthyroïdie par suite d'une dose de poudre desséchée de glande thyroïde ou de thyroxine, la résorption d'une cicatrice osseuse a fait des progrès. Au contraire, après extirpation totale de la glande thyroïde du lapin, la résorption a été très lente. Dans les deux cas la formation du os est insuffisante, mais comme nous voyons le même phénomène sur les animaux sous-alimentés, il n'y a pas là de relation directe.

Il a expérimenté avec le docteur Ryu la relation entre la glande thyroïde et le métabolisme de gaz. Si l'on donne au lapin de la glande thyroïde ou thyroxine, le métabolisme de gaz sera bien actif. Dans le cas d'extirpation de la glande thyroïde chez le lapin en été il n'y a pas de changement mais en automne il y a diminution du métabolisme. Par conséquent dans les pays chauds comme le Japon, probablement en été, il n'y a pas grande action de la glande thyroïde. De plus il a trouvé qu'il est facile de provoquer des convulsions hypoglycémiques par l'insuline chez le lapin privé de glande thyroïde.

#### 6. — *Glandes parathyroïdes.*

En ce qui concerne les glandes parathyroïdes il a étudié le mécanisme de la tétanie. Avec le docteur S. Ogawa il a extirpé les glandes parathyroïdes du chien. Résultats d'un fait, par suite d'un changement de métabolisme du calcium. La teneur du sang en calcium diminue. D'autre part il y a eu augmentation de l'élimination de guanidine. Comme dans le cas normal, la guanidine provenant de la décomposition des protéines est détruite dans les glandes parathyroïdes, il s'ensuit que dans le cas de tétanie, cette destruction n'a pas lieu. Diminution de la teneur du sang en calcium augmentant l'excitabilité des nerfs et hausse de la teneur en guanidine, voilà les deux causes qu'il considère comme engendrant les symptômes de la tétanie.



### 7. — Glandes ovariennes.

Jusqu'à maintenant on disait que deux substances, l'une provoquant, l'autre arrêtant la menstruation, étaient secrétées à des époques différentes par les glandes ovariennes. Mais avec le docteur Mizuno il a montré que cette théorie n'était pas certaine. Des expériences ont été faites avec le liquide folliculaire de vache sur des animaux ayant subi la castration ovarienne; il y a changement du cycle oestrien.

D'autre part avec le docteur N. Goto, il a fait aux animaux une circulation croisée, Certaines substances existent dans le sang des animaux ayant subi la castration. Ces substances d'abord ont une action sur les glandes ovariennes. C'est comme la conséquence de ce changement ovarien qui produit des changements spéciaux dans l'utérus.

Avec le docteur S. Matsumoto, il a donné des glandes thyroïdes à une ratte blanche. Il a étudié l'action de ces glandes sur l'utérus et sur le cycle oestrien. Quand le cycle était arrêté complètement à cause de la glande thyroïde il a prouvé qu'elle était impropre à la parturition.

### 8. — Glandes testiculaires.

Avec le docteur Morimune il a étudié la stérilité provoquée par une injection intra-péritonéale de spermatozoïdes chez un rat blanc. Quand on injecte des spermatozoïdes à une ratte blanche il se produit de l'agglutine de spermatozoïde. Mais la période de vie de ces spermatozoïdes n'est pas réduite. Par conséquent on ne peut pas penser que ce soit une réduction de vitalité qui serait la cause de cette stérilité temporaire.

Les altérations microscopiques des glandes ovariennes et la diminution du désir sexuel qui s'ensuit seraient plutôt la cause véritable.

Si l'on procède à une expérience sur un rat blanc mâle en injectant une petite quantité de spermatozoïdes le désir sexuel augmente. Si l'on injecte une grande quantité, le désir sexuel diminue. Il se produit des altérations microscopiques des glandes testiculaires.

En 1927, le titre des travaux principaux publiés par son laboratoire est comme suit. Mais nous ne répétons pas ce que nous avons dit précédemment.

1. *L'action du camphre du Japon sur le cœur* (Tamura, Uchida, Kihara).
2. *Recherches pharmacologiques sur la caséine parentérale appliquée* (Uchida).
3. *Étude comparative sur les dérivés synthétiques de l'indol* (Go).
4. *Sur l'action pharmacologique et la destinée de sels synthétiques B de l'indol-éthylamine* (Go).
5. *Sur l'accoutumance à la morphine et son action paralytique et excitative* (Hobayashi).
6. *Sur l'action des dérivés halogénés de la dioxypurine* (Matsuoka).
7. *Recherches pharmacologiques sur quelques corps hydro-aromatiques et remarque sur la convulsion par phénol, benzine et cyclo hexens* (Sato).
8. *Sur la corrélation des quelques régions des vaisseaux sous l'influence des quelques médicaments* (Yasui).
9. *Nouvelle méthode de recherche pharmacologique sur l'intestin isolé* (Ohta).

10. *Sur l'absorption directe de la protéine par l'intestin* (Ishikawa).
11. *Sur l'action des quelques médicaments sur l'utérus in situ et isolé et sa contraction réflexe* (Myiatani).
12. *Recherche expérimentale sur l'insuline* (Iketani).
13. *Recherche expérimentale sur l'influence de petites quantités de phosphore sur le métabolisme d'azote* (Uchida).
14. *Sur l'influence des empoisonnements chroniques de nicotine sur le métabolisme et la destinée de cette substance dans l'organisme* (Okamoto).
15. *Sur l'influence de petites quantités d'arsenic sur le métabolisme de gaz* (Hori).
16. *Étude expérimentale sur le métabolisme d'ammoniaque* (Toyoda).
17. *L'influence des vitamines A (solubles dans les matières grasses) sur la régénération d'un os chez les rats* (Emori).
18. *L'influence de l'arsenic, du phosphore et de l'antimoine sur le métabolisme des gaz des reins* (Komatsubara).
19. *L'influence des quelques substances irritantes (pour les organes urinaires) sur le métabolisme des gaz des reins* (Kaburaki).
20. *Observation microscopique d'altération du rein par quelques substances irritantes* (Tsukioka).
21. *Recherches expérimentales sur l'action diurétique des dérivés de purine* (Mishina).
22. *Changement de la consommation d'oxygène du rein par les sels diurétiques* (Shah).

**Principaux ouvrages publiés :**

1. *Traité de Pharmacologie* (19<sup>e</sup> édition, 1925).
2. *Traité de Pharmacothérapie* (8<sup>e</sup> édition, 1923).

Le professeur Hayashi a été l'objet du plus flatteur accueil de la part de ses collègues français et a reçu avant son départ, des mains de M. le ministre de l'Instruction publique, la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur.

**LE PROFESSEUR YAMADA**

M. (Saburô) Yamada, membre de l'Académie Impériale du Japon, professeur à la Faculté de droit de l'Université impériale de Tokio, Administrateur de la Maison Franco-Japonaise à Tokio, président du Comité national du Japon, pour la Coopération intellectuelle, est né le 18 novembre 1869, dans la Préfecture de Nara.

En décembre 1897, le Gouvernement impérial l'envoya en mission en France, en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis, pour étudier le droit international privé. Immédiatement après son retour au Japon, en juillet 1901, il fut nommé professeur à la Faculté de Droit de l'Université impériale de Tokio, où il occupe depuis lors la chaire de droit international privé; la chaire de droit international public lui fut en outre attribuée en septembre 1914.

En 1897, comme membre de la Commission gouvernementale de codification du code civil, il collabora à la rédaction de la loi japonaise concernant le droit international privé. En cette même année il fonda, avec un groupe de savants éminents, l'Association japonaise de Droit international. En 1902, il fonda d'autre part la « Revue de Droit international et de Diplomatie », dont il est resté rédacteur en chef.

De janvier à juillet 1920, il représenta le Japon à la Commission internationale pour le plébiscite de Teschen.

De 1921 à 1924, il fut doyen de la Faculté de Droit de l'Université impériale de Tokio. Son élection à l'Académie Impériale date d'avril 1925. En avril 1926, il organisa le Comité national du Japon pour la Coopération intellectuelle, qu'il préside depuis lors. En sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Maison Franco-Japonaise, il contribue depuis ces années au rapprochement intellectuel entre la France et le Japon.

En résumé, M. Yamada est un des plus brillants juristes du Japon; il a apporté une contribution de premier ordre au développement des études de droit international dans son pays.

Ses principales publications (en japonais) sont les suivantes :

*Le Droit international privé au Japon;*

*De la condition juridique des étrangers;*

*La piraterie en droit international et le code pénal du Japon;*

*Les personnes morales étrangères;*

*Hugo Grotius, Père du droit international;*

*Sur l'affaire du « Lotus »;*

*La Société des Nations et la codification du Droit international.*

Nos lecteurs auront trouvé plus haut deux belles conférences de M. Yamada Saburo qui, à elles seules suffiront à les éclairer sur la valeur de cette haute personnalité, gloire des études juridiques actuelles dans l'Empire du Soleil Levant où vit encore, dans les Écoles de Droit, la tradition de ceux qui ont apporté là-bas voici un demi-siècle, la greffe des disciplines occidentales, les Bousquet, les Boissonnade, les Michel Revon et tant d'autres.

LA RÉD.



## Vie de la Société

---

### Déjeuner en l'honneur de M. le Professeur Hayashi.

La Société Franco-Japonaise de Paris a organisé en l'honneur de M. le Professeur Hayashi, doyen de la Faculté Impériale de Médecine de Tokyo, un déjeuner qui a eu lieu au Cercle Interallié le 9 janvier 1929.

Assistaient à ce déjeuner :

#### INVITÉS.

MM. LACROIX, membre de l'Institut; ACHARD, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine; HARTMANN, professeur à la Faculté de Médecine; TIFFENEAU, professeur de Pharmacologie; LASSABLIÈRE, médecin du Ministère des Affaires Étrangères.

#### MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

S. E. M. ADATCI, ambassadeur du Japon; MM. SOUHART, président de la Société; gouverneur général MERLIN; SILVAIN-LÉVI, de l'Institut; ODIN, MEYNADIER, MARTINIE, DUFOURMANTELLE, JORDAN, DOPFELD, MULLER, CHAUVELOT, PRICE, THIEBAULT, LE GOFF, FLURY, capitaine LUCAS, BALET, CAZENAVE, THOYER-BOZAT, BLIND, POHL.

Avaient exprimé par lettre particulière leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. CLAVERY, colonel BERTIN; comte de BEAUMONT; baron DE HENSELER; BOYER.

Au dessert, M. SOUHART, président de la Société a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,  
MONSIEUR LE PROFESSEUR,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Lorsqu'il y a quelques mois, la Société Franco-Japonaise offrait ici même à S. E. M. ADATCI une réception à l'occasion des débuts de sa mission, je me permettais de rappeler l'exceptionnelle étendue des connaissances qui font de M. l'Ambassadeur du Japon à Paris une illustration mondiale de la science juridique. C'est que, parmi les merveilleux prodiges

que nous présente le Japon contemporain, le succès dans la recherche scientifique est l'un de ceux qui l'honorent le plus profondément.

Sans doute, il n'y a là rien de surprenant; il suffit de regarder l'œuvre des artistes d'autrefois pour se rendre compte que peu de peuples ont su contempler la nature avec autant de patience, de subtilité, de finesse de dons de synthèse.... Ce sont justement les qualités primordiales de perception, l'observation, de l'étude et de la découverte scientifique. Il était certain qu'une telle passion de beautés de l'univers conduirait au désir de connaître ses lois et, par conséquent, aux sciences naturelles et à leur conclusion logique : la Médecine.

Tous ceux d'entre nous qui ont eu le bonheur de visiter le Japon ont remarqué le développement des laboratoires, des Écoles de Médecine, des hôpitaux universitaires. M. le Professeur ACHARD qui a représenté avec tant d'éclat la science française a bien voulu dans l'un de nos derniers bulletins en nous racontant son voyage nous présenter ce que le poète VERHAEREN appelait des Maisons de Sciences et quelques-unes de ces figures de savants japonais. En passant, laissez-moi Messieurs, adresser un hommage ému à ce martyr de la Science qu'est le docteur NOGUCHI qui, en possession d'une renommée universelle, n'a voulu laisser à personne l'honneur d'aller au-devant de la mort, lutter en Afrique Orientale contre un des fléaux de l'humanité.

L'habile diplomatie de M. le professeur ACHARD nous vaut aujourd'hui le grand honneur et le plaisir de vous fêter, M. le Professeur. Que votre modestie ne craigne pas de m'entendre exposer vos travaux. Je suis tout à fait incompetent et nous ne vous avons pas convié à une réunion médicale. Ce sont des amis du Japon que vous rencontrez ce matin, mais vous remarquerez combien parmi ceux-ci nombreux sont les médecins. Toutefois, laissez-moi rappeler à chacun d'entre nous les rapides étapes de votre brillante carrière. Docteur en Médecine en 1897 vous deveniez Professeur à l'Université impériale de Tokyo en 1909, directeur du Laboratoire de Pharmacologie en 1920 et doyen de la Faculté de Médecine en 1924.

J'espère, M. le Professeur, que votre retour parmi nous (car vous étiez déjà venu en France il y a vingt ans) vous a apporté les satisfactions d'esprit et de cœur qu'un savant de votre importance peut ambitionner. Nous vous sommes infiniment reconnaissants de la fatigue que vous vous êtes imposée pour nous donner cette marque de sympathie à laquelle nous sommes vivement sensibles. Et à cette occasion nous vous remercions de l'accueil fait au Japon à nos savants qui, vous le constatez aujourd'hui, par la présence de MM. LACROIX, ACHARD et LÉVI n'oublient pas leur séjour dans votre pays. Permettez-nous maintenant de vous adresser une prière. C'est, lorsque vous serez revenu au Japon, de faire une active propagande pour le développement des voyages, des professeurs et d'étudiants auprès de nos Universités. Une maison franco-japonaise à laquelle M. Sylvain LÉVI a consacré tant d'efforts et qu'il a illustrée dès sa naissance par son ensei-

gnement existe déjà à Tokyo pour accueillir nos japonisants. Dans quelques mois, grâce à la générosité de M. SATSOUMA un pavillon japonais sera inauguré à la Cité Universitaire. Désormais rien ne peut plus retenir ceux de vos collègues et de vos élèves que l'émouvante curiosité de votre race incite à se rendre compte par eux-mêmes de nos travaux et de nos méthodes d'enseignement. Ils ne seront plus isolés, ni en exil. Ils retrouveront la demeure japonaise, des compatriotes, des savants, des étudiants comme eux qui guideront les premiers jours de leurs recherches.

Personne plus que les membres de la Société Franco-Japonaise se réjouira de leur venue. Vous savez que nous avons pour objet la connaissance réciproque de nos deux pays et le rapprochement de nos pensées et de nos cœurs. C'est du contact des élites intellectuelles que nous attendons les plus durables résultats, car les traités vieillissent, les gloires militaires entrent dans l'histoire, les œuvres économiques disparaissent dès qu'elles ont lieu, tandis que la découverte d'un savant demeure puisque les générations futures doivent pour pousser plus avant leurs recherches apprendre le fait ou la loi révélés par l'homme de génie. Nous tous ici qui avons une foi profonde dans les destinées scientifiques de votre pays, aimerions que les noms japonais que l'humanité de demain placera auprès de ceux de Claude BERNARD et de PASTEUR soient ceux d'anciens élèves des Facultés de Médecine françaises.

M. le professeur HAYASHI, je lève mon verre en votre honneur et en celui de la Faculté de Médecine de Tokyo dont vous êtes l'éminent doyen et je vous demande, Messieurs, de vous associer à mon geste en criant avec moi de tout cœur « Banzai, Banzai ».

Quelques jours après M. SOUHART recevait de M. HAYASHI la lettre ci-après.

#### MON CHER PRÉSIDENT ET AMI,

Au lendemain de mon départ de Paris et avant de regagner le Japon, j'ai à cœur de vous témoigner mes biens sincères remerciements de l'accueil si cordial que vous avez bien voulu me réserver, des marques de sympathie dont vous m'avez entouré, notamment du banquet que vous avez pris la touchante initiative d'organiser en mon honneur.

Paris et la France que j'ai savouré la joie de retrouver après vingt ans d'absence ont fait montre à mon égard d'une sollicitude profonde à laquelle j'ai été fort sensible. En entendant évoquer à diverses reprises la mémoire de mon illustre compatriote, feu M. le docteur NOGUCHI, entre autres par vous-même, mon cher Président et Ami, j'ai apprécié la mesure et l'étendue de la sympathie dont la France est animée à l'égard du Japon.

Je me remémore avec une émotion reconnaissante, la cérémonie solennelle et émouvante de la remise de la Médaille d'or des Épidémies, distinction française conférée à titre posthume à M. le docteur NOGUCHI. Person-

nellement, j'ai été l'objet d'une haute marque de particulière bienveillance du Gouvernement français en recevant le même jour la Cravate de Commandeur de la Légion d'honneur. De pareils honneurs iront droit au cœur du corps médical japonais tout entier à qui je les regarde comme destinés.

Aussi, dès mon retour à Tokio, rien ne me sera-t-il plus cher que de transmettre le fervent hommage de sympathie de la part de la France à la famille de feu M. le docteur NOGUCHI. Heureux et fier, je me rendrai de même auprès des milieux médicaux de mon pays, leur apportant fidèlement les témoignages de cordiale estime de leurs confrères et du Gouvernement français.

Veillez trouver sous ces lignes, mon cher Président et Ami, avec mon plus affectueux souvenir, l'expression de mes sentiments d'inaltérable reconnaissance.

Ce 9 février 1929,

HARUO HAYASHI.

#### **Assemblée générale du 21 mars 1929.**

L'assemblée se réunit au siège de la Société à 17 heures 30 sous la Présidence de M. Souhart, Président de la Société.

Le secrétaire général donne lecture de son rapport.

MESSIEURS,

Votre Société a connu en 1928 une activité normale. Vous avez reçu l'annuaire de nos membres arrêté au 31 décembre 1928 et vous avez pu y remarquer de précieuses adhésions. Malheureusement la mort a souvent frappé parmi nous. Parmi nos deuils laissez-moi rappeler ceux de notre vénéré Vice-Président, M. YVES-GUYOT et du général TAKEDA. Que les familles de tous nos collègues disparus reçoivent ici l'expression du fidèle souvenir ému que nous leurs conservons.

L'appel pressant que votre Secrétaire vous adressait l'an dernier pour agrandir le cercle de nos membres doit être renouvelé. Une Société comme la nôtre n'est point un groupement fermé. Elle s'ouvre à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent au Japon, ont connu ses merveilleux paysages, ont bénéficié de l'hospitalité exquise qui est offerte à tout français qui visite cette contrée. Participer à notre œuvre c'est à la fois servir la cause des relations internationales et faire œuvre de patriote puisque nous nous efforçons de mieux faire connaître la France à nos amis Japonais de passage dans notre pays. Que chacun de nous nous présente un nouvel adhérent, et notre action sous toutes ses formes sera rapidement intensifiée.

Nous sommes encouragés par l'appui que dans toute occasion nous

accorde M. l'Ambassadeur. J'oserai presque l'appeler une paternelle sollicitude. Son Excellence n'oublie jamais et aime à nous rappeler qu'Elle est l'un de nos fondateurs et que depuis lors Elle a toujours suivi nos travaux. Aussi avec quel empressement nos membres ont-ils répondu à notre appel pour fêter son retour parmi nous. Le dîner que nous lui avons offert au Cercle Interallié le 5 juin comptera parmi les plus brillantes manifestations de la Société.

Quelques semaines après nous avons invité la Délégation Japonaise à la Conférence Interparlementaire du Commerce à un dîner auquel nos membres sont venus nombreux pour fêter la présence à Paris de deux fidèles amis de la France. S. A. le Prince ITCHIGO et le vicomte SOGA, Président de la Société sœur de la nôtre. A cette occasion un plan de collaboration entre les deux groupements a été établi dont nous espérons d'heureux résultats. Le vicomte SOGA, désireux de prendre contact avec tous nos membres les a invités à un thé qu'il donnait avant son départ qui fut une nouvelle occasion de nous rencontrer avec nos amis japonais.

Un seul *Bulletin* a paru en 1928, grâce au dévouement de M. Lemaire. Cette situation n'est pas sans nous préoccuper; nous savons combien le Bulletin est impatiemment attendu, et en particulier par nos membres de province et de l'étranger qui ne peuvent profiter de nos réunions. Sans revenir à la périodicité d'avant-guerre — que nos ressources ne nous permettent pas d'envisager — nous espérons faire paraître des fascicules plus fréquents. M. Clavery, de retour parmi nous, a bien voulu accepter de s'occuper de nouveau du *Bulletin* auquel il avait donné jadis une magnifique expansion. Mais là encore ses efforts auront d'autant plus de résultats que vous voudrez bien lui apporter votre concours et lui remettant comme je vous le suggérais l'an dernier vos travaux personnels, vos études, vos souvenirs de voyage.

Nous avons appelé au Conseil, M. MERLIN, gouverneur général de l'Indochine, et M. KURIYAMA, premier secrétaire à l'Ambassade en remplacement de M. MIYAKOSHI nommé à Athènes. M. CLAVERY, membre honoraire étant revenu en France a repris sa place de membre actif du Conseil. Nous vous demandons, suivant les statuts de ratifier ces nominations.

M. le Gouverneur général MERLIN, M. CLAVERY et M. SATO ont été nommés Vice-Présidents de la Société.

Le Trésorier donne ensuite lecture de son rapport.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après les comptes Recettes et Dépenses de notre Société pour l'exercice 1928, un exposé de sa situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 1929, et un projet de budget pour 1929.



RECETTES ET DÉPENSES EN 1928.

*Recettes.*

Le total des recettes en 1928, a été de . . . . .	fr 11.397
comprenant :	
Revenus des titres et intérêts . . . . .	— 3.745
Subvention Instruction publique . . . . .	— 700
Don de la Compagnie P.-L.-M. . . . .	— 1.000
136 cotisations annuelles. . . . .	— 4.055
6 cotisations à vie. . . . .	— 1.800
Recettes diverses. . . . .	— 97

Le produit des cotisations à vie, augmenté du dixième du revenu du portefeuille, ayant été versé, conformément aux statuts au fonds inaliénable, les recettes nettes de la Société en 1928, ont été de 9.223 fr, en diminution de 2.219 fr sur celles de 1927.

Le nombre des cotisations a diminué de 23 unités, mais leur produit, par suite de l'augmentation des tarifs, a augmenté d'un millier de francs, et la diminution de cette année provient de ce que, en 1927, des dons importants avaient été faits à la Société par S. A. I. le Prince RI, de Corée (2.000 fr) et par M. le colonel BERTIN (1.000 fr).

*Dépenses.*

Les dépenses ont atteint au total . . . . .	fr 20.249
ainsi réparties :	
<i>Vie de la Société.</i> . . . . .	— 18.026
Publications et impressions. . . . .	fr 7.458
Réunions diverses. . . . .	— 9.636
Bibliothèque et divers. . . . .	— 932
<i>Administration</i> . . . . .	— 2.223
Frais de bureau, courses, etc . . . . .	— 283
Frais de poste et timbres quittances. . . . .	— 940
Employé. . . . .	— 1.000

Le budget de la Société s'est donc trouvé en déficit, en 1928, de 11.026 fr. La trésorerie s'est toutefois trouvée assurée, parce qu'il y avait en caisse ou en banque, au 1<sup>er</sup> janvier, une somme liquide de 5.432 fr et parce que 15 bons de chemins de fer, appartenant au fonds disponible ont été appelés au remboursement produisant une somme de 7.500 fr et il y avait à ce fonds, au 1<sup>er</sup> janvier 1929, une somme liquide de 1.906 fr.

*Fonds inaliénable.*

Le fonds inaliénable, le 1<sup>er</sup> janvier 1928, disposait d'une petite somme à placer de 42 fr. Nous avons vu plus haut qu'une recette statutaire provenant du produit des cotisations à vie, augmenté du dixième du revenu du portefeuille, soit 2.175 fr, lui a été affectée, de sorte que ce fonds se trouve

à avoir à placer en 1929, une somme de 2.217 fr, ce que nous nous proposons de réaliser en lui transférant une partie des titres de rente 6 p. 100 1920 qui figurent au portefeuille de fonds disponible, dont les ressources liquides seront ainsi augmentées d'environ 2.200 fr.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1929.

*Fonds disponibles :*

En comptes de chèques et en caisse. . . . .	fr	1.906
En titres divers, au cours du 31 décembre . . . . .	—	29.910

Les réserves permettant de combler l'insuffisance des recettes normales de la Société, se trouvent donc aujourd'hui réduites à environ 30.000 fr. Il faut donc prévoir que si de nouvelles recettes ne peuvent être obtenues, la Société ne pourra continuer à fonctionner normalement que pendant les exercices 1929 et 1930. Cette insuffisance des recettes peut, en effet, être évaluée à environ 15.000 fr.

*Fonds inaliénable.*

Somme liquide en banque, à placer . . . . .	fr	2.217
En titres divers, au cours du 31 décembre . . . . .	—	48.767
Total. . . . .	fr	50.984

Le capital global de la Société au 1<sup>er</sup> janvier était donc d'environ 83.000 fr, en diminution de 3.500 fr sur l'année précédente.

PROJET DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1929

*Recettes.*

Les recettes à prévoir en 1929 sont à peu près les suivantes :

Revenus et intérêts . . . . .	fr	3 500
Subvention Instruction publique. . . . .	—	700
Cotisations. . . . .	—	4 000
Divers. . . . .	—	200
Soit en tout. . . . .	fr	8.400 ou
9.400 si la Compagnie P.-L.-M. renouvelle son don de . . . . .	—	1.000

*Dépenses.*

Les dépenses doivent être évaluées à au moins 25.000 fr (voir le détail ci-après aux tableaux annexes).

Il reste en effet à payer une part importante des frais d'impression du bulletin qui va paraître, et au moins un autre, sans doute, sera publié.

Il faudra donc prélever une somme d'environ 15.000 fr, sur la réserve de 30.000 fr du fonds disponible.

## TABLEAUX ANNEXES

### RECETTES ET DÉPENSES EN 1928

RECETTES.		DÉPENSES.	
<i>Revenus.</i>		<i>Vie de la Société.</i>	
Revenus et intérêts . . . . .	fr 3.745,45	Publications impressions. . . . .	fr 7.457,55
Subvention Instruction pu- blique. . . . .	— 700,00	Réunions diverses. . . . .	— 9.636,50
Don Compagnie P.-L.-M . . . . .	— 1.000,00	Bibliothèque. . . . .	— 911,15
		Amis Université Strasbourg . . . . .	— 20,40
<i>Cotisations.</i>		<i>Administration.</i>	
136 cotisations annuelles. . . . .	— 4.055,00	Frais de bureau. . . . .	— 44,55
8 cotisations à vie. . . . .	— 1.800,00	Frais de courses et divers . . . . .	— 238,70
		Frais de poste, quittances . . . . .	— 939,80
<i>Divers.</i>		Employés . . . . .	— 1.000,00
Cession de bulletins. . . . .	— 94, 70		
Divers . . . . .	— 2,00		

#### FONDS DISPONIBLE.

En banque au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	fr 5.297,95	En banque au 31 décembre . . . . .	fr 1.762,15
Chèques postaux. . . . .	— 127,46	Chèques postaux. . . . .	— 107,21
En caisse . . . . .	— 6,55	En caisse . . . . .	— 36,55
Remb. 10 bons P.-L.-M. . . . .	— 5.000,00		
— 5 bons P.-O.. . . . .	— 2.500,00		

#### FONDS INALIÉNABLE.

En banque au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	fr 42,30	En banque au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	fr 42,30
		10 p. 100 sur revenus. . . . .	— 374,55
		6 cotisations à vie. . . . .	— 1.800,00
<b>TOTAUX.</b>	<b>fr 24.371,41</b>		<b>fr 24.371,41</b>

#### TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1928.

##### *Fonds disponible.*

210 fr rente 6 p. 100 1920 (101,60). . . . .	fr 3.556
2 bons du Trésor 5 p. 100 1924 (671). . . . .	— 1.342
140 fr rente Japon 4 p. 100 1905 (474,50). . . . .	— 16.607,50
3 obligations Est 6 p. 100 (450) . . . . .	— 1.350
10 obligations Nord 6 p. 100 (447) . . . . .	— 4.470
5 bons decennaux P.-O. 6 p. 100 21-31 (517). . . . .	— 2.585
<b>Total. . . . .</b>	<b>fr 29.910,50</b>

##### *Fonds inaliénable.*

200 fr rente 5 p. 100 1920 amortissable (110,15) . . . . .	fr 4.406
1.090 fr 6 p. 100 1920 (101,60). . . . .	— 18.456,65
3 obligations Caisse autonome (640). . . . .	— 1.920
4 bons Trésor 5 p. 100 1924 (671) . . . . .	— 2.634
60 obligations Ouest 3 p. 100 anciennes (355) . . . . .	— 21.300
<b>Total. . . . .</b>	<b>fr 48.766,65</b>

PROJET DU BUDGET POUR 1929.

RECETTES.		DÉPENSES.	
		<i>Vie de la Société.</i>	
Revenus et intérêts. . . . .	fr 3.500	Publications, impressions. . . . .	fr 12.000
Subvention Instruction publique	— 700	Réunions. . . . .	— 10.000
Dons. . . . .	— Mémoire.	Bibliothèque, etc.. . . . .	— 500
Cotisations . . . . .	— 4.000	<i>Administration.</i>	
Divers . . . . .	— 200	Frais de bureau . . . . .	— 200
Affectation des réserves . . . . .	— Mémoire.	Frais divers (courses, etc.) . . . . .	— 300
		Frais de poste (quittances) . . . . .	— 1.000
		Employés . . . . .	— 1.000
			fr 25.000
Totaux . . . . .	fr 25.000		

Ces rapports, mis aux voix sont adoptés à l'unanimité.  
 L'ordre du jour appelle l'élection de 7 membres du Conseil. Le scrutin est clos à 18 heures.

Nombre de votants : . . . . .	71
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	0
Ont obtenu :	
MM. Clavery . . . . .	71 voix.
Labbé. . . . .	71 —
Souhart . . . . .	70 —
Dopfeld . . . . .	70 —
Dufourmantelle. . . . .	70 —
François-Marsal. . . . .	69 —
Berthelot. . . . .	68 —
Général Le Rond . . . . .	1 —
Chauvelot . . . . .	1 —

Sont en conséquence déclarés élus membres du Conseil pour une période de cinq ans : MM. CLAVERY, LABBÉ, SOUHART, DOPFELD, DUFOURMANTELLE, FRANÇOIS-MARSAL, BERTHELOT.

**Réception en l'honneur de M. le professeur Yamada  
 et de la Délégation Japonaise à la Conférence des experts.**

A l'occasion du séjour en France de M. le Professeur Yamada, de la Faculté de Droit de l'Université Impériale de Tokyo et de la Délégation Japonaise à la Conférence des Experts une réception avait été organisée le 3 mai au Cercle Interallié.

Cette réunion toute intime ne comportait ni protocole ni discours. Elle a eu le plus vif succès et nombreux furent les membres de la Société qui vinrent saluer nos hôtes éminents, retrouver des amis, parler du Japon et rappeler des souvenirs. Les dames spécialement invitées avaient gracieusement répondu à notre appel. S. E. M. l'Ambassadeur toujours soucieux de manifester à la Société son précieux patronage avait bien voulu

malgré ses multiples occupations nous apporter la joie de sa présence et conversa longuement avec chacun.

On remarquait notamment :

M. et Mme SOUHART; M. KURYAMA; M. et Mme PRICE; M. Édouard CLAVERY; commandant INIURA; commandant et Mme MARTINIE; baronne LE LASSEUR; colonel et Mme BERTIN; M., Mme et Mlle THIEBAUT, M. et Mme POHL; M. et Mme JORDAN; M. BALIN; M. DE FOURTOU; M. et Mme MULLER; Mme Robert MEYNADIER; M. et Mme DIZENGREMEL; M. LEGUEL; M. DOPFELD; M. CAZENAVE; commandant SCHWOLL, Mme et Mlle SCHMOLL; commandant CHAMPOISEAU; M. BORD; M. FLURY; M. et Mme VALAT; M. l'abbé RIBAUD; Mlle Valet; M. BERTIN; M. et Mme AMBRUN; M. BLANC; Mme COLONNIER; D<sup>r</sup> DESFOSSÉS; Mlle EYMERY; Mme ARCAMBEAU; Mme VOLANTE; M. SERRIN; M. GONTIER, etc....

Le commandant KOGA, Attaché naval a quitté son poste pour rentrer au Japon. Pendant son séjour il avait maintes fois manifesté l'intérêt qu'il portait à notre Société et celle-ci lui présente avec ses souhaits de brillante carrière l'expression d'un fidèle souvenir.

M. MORIYAMA, Attaché à l'Ambassade du Japon depuis plusieurs années est reparti pour son pays au début de 1929. Il avait su par le charme de son caractère et son inépuisable complaisance se créer dans tous les milieux parisiens de profondes et sincères sympathies. La Société Franco-Japonaise n'oublie pas le concours empressé qu'elle a toujours rencontré auprès de lui, les innombrables services qu'il lui a rendus, notamment pour l'organisation de nos réunions, et tient à l'en remercier au nom de tous ses membres. Avant son départ le Gouvernement français désireux de manifester d'une manière toute spéciale son appréciation des services rendus par M. Moriyama à la cause de l'amitié franco-japonaise l'a nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Nous formons le vœu que le développement de sa carrière ramène bientôt M. Moriyama à Paris.

Nos membres ont tous reçu au début de l'année le *Coronation Number*, publié par l'*Osaka Asahi* dont l'aimable correspondant à Paris, a bien voulu nous remettre les exemplaires nécessaires à cette distribution. Ils y ont trouvé outre de très intéressants articles, de magnifiques photographies du Japon moderne et des costumes portés au cours de cette cérémonie historique.

Dans le prochain numéro du *Bulletin* se trouvera le compte-rendu de l'inauguration du Pavillon Japonais de la Cité Universitaire, don du généreux mécène qu'est M. SATSUMA, qui, pendant son séjour à Paris, s'est acquis la reconnaissance de tous pour son action constante en faveur de l'amitié de la France et du Japon.

**Notre Président, M. F. Souhart, Grand-officier  
du Soleil Levant.**

S. M. L'Empereur du Japon vient, comme témoignage des services rendus par notre Société, fondée voici bientôt trente ans, d'élever à la dignité de grand-officier de l'Ordre Impérial du Soleil Levant, notre Président S. E. M. F. Souhart, qui compte à son actif une longue et belle carrière diplomatique au service de la France au Japon et en Amérique du Sud, à Cuba, en Perse, en Europe.

Nos collègues se réjouiront certainement avec nous de voir ainsi récompenser, en la personne de son digne Premier Mandataire, les efforts accomplis par notre Société dans la sphère qui lui est propre et où elle est heureuse de compter tant de sympathies, en vue de réaliser le programme déterminé par ses statuts et au développement duquel elle ne cessera de travailler dans la mesure du possible.

Nos bien vives félicitations à notre cher et éminent Président, qui, voici bientôt un demi-siècle, a appris à connaître, c'est-à-dire à aimer la noble terre du Yamato.

\* \* \*

Au moment de mettre sous presse, le *Journal Officiel* nous apporte une autre bonne nouvelle : celle de la nomination de M. Maurice Feuillet comme chevalier de notre Ordre National de la Légion d'Honneur.

Nos compliments les meilleurs à notre distingué collègue qui, depuis tant d'année non seulement déjà, mène avec grand talent, le bon combat pour l'Art Japonais, mais encore, en général, pour la conscience dans les Beaux Arts, pour le goût esthétique, cause qui, de nos jours, plus que jamais, a besoin de défenseurs, de champions avertis, résolus comme l'est le nouveau chevalier.

SUPPLÉMENT A L'ANNUAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-JAPONAISE DE PARIS

Arrêté au 30 juin 1929.

*Membres nouveaux.*

1929. A De Laverde (Guy), avocat, 17, place de la Madeleine, Paris (8<sup>e</sup>).  
1929. A Flury, 15, rue de Franqueville, Paris (16<sup>e</sup>).  
1929. A Golden (Marcel), ingénieur, 9, rue Pergolèse, Paris (16<sup>e</sup>).  
1929. V Hartmann, membre de l'Académie de Médecine, place Malesherbes, Paris.  
1929. A Lepaulle, avocat, 2, rue de Clichy, Paris (9<sup>e</sup>).  
1929. A Miura, attaché naval à l'Ambassade du Japon, 86, avenue de la Muette, Paris.  
1929. A Nagaoka, général, attaché militaire à l'Ambassade du Japon, 24, rue Greuze, Paris.  
1920. A Richardson (G.), 24, rue Octave-Feuillet, Paris (17<sup>e</sup>).  
1929. A Schmoll-Daugny, ingénieur, 124, avenue Victor-Hugo, Paris.  
1929. D Satsouma (Jirohachi), Surugadai-Kanda, Tokyo.  
1929. A Yanagui, secrétaire général de la Société des Artistes Japonais, 6, rue Sainte-Beuve, Paris.

*Membres décédés, démissionnaires, partis sans adresses.*

1928. A Abe (commandant), 38, rue Scheffer, Paris (16<sup>e</sup>).  
1923. A Blum (Michel), 1, square Moncey, Paris (9<sup>e</sup>).  
1924. A Dufour (M.-A.), 7, rue Raspail, Maisons-Alfort.  
1923. V Hori (Kitayoshi), 31, rue Sextius-Michel, Paris.  
1928. A Logé, 39, rue de Constantinople, Paris.  
1926. V †Mauris (Léon), vice-président du Conseil d'Administration de la Compagnie P.-L.-M.,  
27, rue Marbeuf, Paris (8<sup>e</sup>).  
1924. A Mouraud (G.), 18, rue Dautancourt, Paris.  
1911. A New York public Library, New York.  
1928. A †, Olivier, (Étienne) avocat, 17, place de la Madeleine, Paris.  
1904. V Porcher-Labreuil, 7, avenue de l'Opéra, Paris.

OMISSIONS, CHANGEMENTS D'ADRESSE.

1914. V Amieux, avocat, 48, rue de la République, Lyon.  
1912. H Bousquet, conseiller d'État honoraire, 1, rue Fontaine, Paris (9<sup>e</sup>).  
1913. V Brulin (K.), 339, avenue de l'Hippodrome, Lambersart (Nord).  
1923. V Champoiseau, capitaine de vaisseau, ancien attaché naval au Japon, 39, rue de l'Université, Paris (7<sup>e</sup>).  
1925. A Charles, 18, rue des Villaramains, Saint-Cloud.  
1924. A Dufour, 7, rue Raspail, Maisons-Alfort (Seine).  
1923. A Ellis (Frank), 230, Prince's Avenue, Londres, N. 13.  
1923. A Fujita 3, square Montsouris, Paris (14<sup>e</sup>).  
1901. A Flury (Xavier), 27, avenue Rappf, Paris (7<sup>e</sup>).  
1923. A Gauthier, 28, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine (Seine).

1928. A Kuriyama, 1<sup>er</sup> secrétaire à l'Ambassade du Japon, 24, rue Greuze, Paris (16<sup>e</sup>).  
1904. H Levi, (Sylvain) Professeur au Collège de France, 4, rue Guy-de-la-Brosse, Paris (5<sup>e</sup>).  
1924. A Moriyama (T.), Ministère des Affaires Étrangères, Tokio.  
1924. A Morita, 27, rue La Fontaine, Paris.  
1925. A Motono (vicomte), attaché à l'Ambassade du Japon, Bruxelles.  
1920. V Rolland (Joachim), Homme de Lettres, 48, rue Pigalle, Paris (9<sup>e</sup>).  
1928. H Soga (vicomte), membre de la Chambre des Pairs, Président de la Société Franco-Japonaise, Tokio.  
1925. V Touttain (André), artiste peintre, Clos Touttain, Chemin de Monval, Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).



## Bibliographie

---

### La population paysanne du Japon à l'époque des Tokugawa.

Continuant son article publié dans le volume I du numéro 2 de la *Revue économique de l'Université de Kyoto*, le professeur Honjo décrit la ruée de la foule paysanne dans les grandes villes. Ainsi que nous l'avons vu, la misère des cultivateurs était affreuse sous le régime féodal puisqu'ils en arrivaient à supprimer leurs enfants. La même misère les poussait à abandonner leurs champs pour se faire ouvriers ou petits commerçants. L'expansion des grandes villes, Yedo en particulier, est due largement à l'émigration des différentes provinces, même les plus éloignées. Dans un de ses livres, Ogiu Sorai, un des lettrés fameux de l'époque (1666-1728) dit : « Il y a tous les jours un nombre de plus en plus considérable de paysans qui viennent d'abord comme domestiques, puis s'installent à demeure en se créant diverses occupations; la ville s'est considérablement étendue et les maisons se construisent en un nombre de plus en plus grand ».

D'un autre côté Uezaki Kuhachiro, dans une supplique aux autorités, écrit : « (Ten Mei 7<sup>e</sup> année = 1787).

Dernièrement on a noté une tendance, chez les populations agricoles, à négliger la culture et à venir à la ville où ils contractent des habitudes de luxe. Les gens quittent leurs villages et viennent à la ville qu'ils ne veulent plus quitter. Il en résulte un abandon de plus en plus considérable des rizières et les récoltes deviennent insuffisantes.

Avant l'établissement du régime des Tokugawa, déjà plusieurs mesures avaient été prises pour mettre un frein à l'exode des paysans dans les villes; et ces restrictions furent renforcées sous le régime établi par Iyeyasu. En la vingtième année de Kwanyei (1643) des ordres sévères furent envoyés à tous les villages, menaçant de châtiments les plus cruels les paysans qui abandonnaient leurs terres. Ceci n'eut d'ailleurs aucun succès, la misère était telle dans les campagnes que les paysans risquèrent n'importe quoi pour s'en échapper. La population paysanne diminua ainsi dans de grandes proportions et la terre restait inculte.

Vers les années septième ou huitième de l'ère Anyei (1778-1779) des restrictions encore plus sévères furent appliquées; rien n'y fit; lorsque, en l'ère Tenmei (1781) survint une famine désastreuse. Alors des ordres furent donnés afin d'encourager le retour à la terre; on ne pouvait quitter son village que muni d'un certificat délivré par le gouverneur du district. On arriva ainsi, pendant quelque temps à arrêter l'émigration paysanne

vers les villes. Dans la deuxième année de l'ère Kwanseï (1790) on essaya encore diverses méthodes pour encourager les gens à retourner aux champs ; mais si l'on en juge par un décret d'avril 1839 (neuvième année de Tempo) on découvre que tous les efforts faits pour ramener le peuple à la terre ont été à peu près vains.

D'ailleurs Motoori Norinaga, célèbre littérateur qui vivait en ces temps pénibles (1730-1801), ne pouvait s'empêcher dans un ouvrage intitulé *Tamakushige Nippon*, de faire les remarques suivantes :

« Dans tous les villages le nombre des fermes a décru, les champs ont été laissés en friche et la pauvreté des paysans n'a fait qu'augmenter ; dans quelques provinces on a essayé d'imposer de sévères restrictions à l'émigration vers les villes, mais ces restrictions n'ont pu arriver à purifier un courant qui est boueux à sa source. »

En somme c'est la misère des paysans, les lourds impôts qu'ils étaient obligés de payer à leurs seigneurs qui étaient la cause prédominante de l'abandon des campagnes, et aussi de l'infanticide dont le professeur Honjo a parlé dans son précédent article que j'ai signalé dans une note à la *Revue franco-japonaise*.

Dans le système féodal de Tokugawa la terre était le principal facteur de production et le paysan seul produisait et soutenait de son riz la classe des samurai qui elle ne travaillait pas. Au fur et à mesure que la terre était délaissée et que les villes devenaient surpeuplées, la classe commerciale prit une plus grande influence, eut une prédominance indéniable dans la société. Ces changements ne furent pas sans influence sur la chute du Shogunat des Tokugawa.

JOSEPH DAUTREMER.

(D'après le professeur Honjô-Eijiro.)

### **Peintures chinoises et japonaises de la collection Ulrich Odin**

avec une introduction et des notes de M. ULRICH ODIN et un avant-propos de M. SYLVAIN LÉVI, Professeur au Collège de France, en souscription aux éditions G. VAN OEST, Paris-Bruxelles. — Cette collection a été faite au Japon par notre collègue M. Ulrich Odin, qui a longtemps vécu à Kyoto sans autre but que de voir de la peinture. Le lieu, l'époque, ses loisirs, ses relations, le temps surtout et sa compétence lui ont permis de la réunir peu à peu.

Nous ne saurions en trouver de meilleure description sommaire que ce passage de la notice de l'éditeur, qui vient d'être mise en circulation :

Pour le plus grand plaisir des amateurs d'art d'Extrême-Orient, M. U. Odin, cet amateur fervent et éclairé à l'égard de son idole, veut bien nous laisser reproduire plus de soixante-dix pièces par lui-même choisies

parmi les plus accomplies et les plus représentatives des meilleures époques et des diverses écoles japonaises. Son choix porte sur une période de dix siècles et nous fait remonter, pour la peinture chinoise, jusqu'à l'époque Song, pour le Japon, il va des peintures de l'époque Kamakura à Murayama Okio et l'école de Shijo, et aux dernières années de Hokusai pour l'école populaire, avec un arrêt plus marqué vers le xv<sup>e</sup> siècle, époque des grands artistes Sesshu et Motonobu. Sur notre demande, il a accompagné ces reproductions de notices descriptives où sont indiquées les attributions certaines ou probables de ces 74 peintures chinoises et japonaises choisies parmi les plus représentatives des différentes écoles et des meilleures époques de l'art d'Extrême-Orient. En outre, dans une substantielle introduction, il trace un aperçu de la peinture d'Extrême-Orient telle qu'on peut la voir et la goûter au Japon. Comme son goût personnel se confondait avec celui d'une haute classe d'amateurs japonais, il n'a pas manqué d'y rester fidèle dans son exposé comme dans son choix, sauf peut-être pour l'École populaire à laquelle il a fait une assez large place. Le choix des peintures, outre l'intérêt que chacune d'elles présente, forme donc un ensemble qui est par lui-même un enseignement.

Un avant-propos de M. Sylvain Lévy, Professeur au Collège de France et ancien Directeur de la Maison franco-Japonaise de Takyo, rehausse l'intérêt de cette remarquable publication.

\*  
\* \*

MICHEL RIBAUD. *Voyage du jeune Stanislas au Japon ou Essais sur la civilisation japonaise* : Histoire, religion, philosophie, littérature et beaux-arts; chez l'auteur, 38, rue de Campo Formio. — Paris, XIII<sup>e</sup>.

Qui de nous n'a eu occasion de lire ou de parcourir au temps du collège le célèbre voyage du jeune Anacharsis en Grèce, par l'abbé Barthélemy, en 9 volumes, dont la première édition 1788 (l'auteur avait alors 72 ans), fut tant de fois réimprimée?

La vogue de ce traité où la fiction du voyage du jeune « dauphin », petit-fils d'un philosophe seythe, de race royale, n'est qu'un prétexte mis en œuvre, comme chacun sait, par l'érudit abbé pour évoquer Athènes et la civilisation grecque au siècle d'or, à l'époque de tout son éclat, au lendemain du siècle de Périclès.

L'abbé, savant helléniste, a rencontré un si légitime succès que non seulement les éditions de son livre se sont succédé sans relâche pendant cinquante ans, mais qu'il a fait école. C'est ainsi que vers 1820, le comte de Marcellus a donné un voyage d'Agénor qui était à l'Empire romain ce que celui d'Anacharsis représentait pour les républiques grecques et le

royaume de Macédoine; la somme des connaissances, de l'époque touchant les périodes éclatantes d'Athènes et de Rome, d'où est sortie notre civilisation.

Et voici que l'abbé Barthélemy, qui, venu de Provence, fut nommé en 1752 garde du Cabinet des Médailles, vient de susciter un nouvel émule et un émule vraiment de choix, en la personne de notre sympathique et savant collègue, M. l'abbé Michel Ribaud.

Cette fois, il ne s'agit pas du Proche, mais de l'Extrême-Orient. L'auteur offre une fort brillante et attachante relation du voyage d'un jeune Français Stanislas au Japon. Le tome I : La Traversée, : La Traversée, — Les premiers contacts — les ruines de Kamakoura — Tokio, — vient de paraître, pour notre profit et notre délectation.

La préparation du cicérone bénévole qui s'offre ainsi à nous est parfaite. Car, s'il a pu lire, comparer, étudier à peu près tout ce qui a été publié sur le Japon, s'il possède en maître la langue du Yamato, il s'est aussi rendu de sa personne au lointain Cipangu; il y a résidé six années, voyageant du Sud au Nord, du Nord au Sud. Il le connaît et il l'aime, condition essentielle, à nos yeux, pour le comprendre en vérité.

Si la connaissance discursive par la dialectique est très méritoire, précieuse même, l'intuition est indispensable aussi. Et l'intuition d'où vient-elle, si ce n'est du sentiment, du cœur?

Le jeune Stanislas accompagné de son oncle, le commandant de Lapeyrouse, se mit en route à la fin de 1891. La traversée qui dura un grand mois fut pour lui une sorte d'école buissonnière variée et des plus profitables.

Les loisirs en furent charmés par les entretiens du commandant Lapeyrouse, grand voyageur, à la mémoire merveilleuse. Dès le début, celui-ci, très justement, avertit son neveu : « Le nautonnier japonais, dans sa mer intérieure, dans la mer du Japon, comme le Grec dans la mer Egée, voit toujours poindre autour de lui quelque rive hospitalière et ne se sent jamais perdu dans les immensités du ciel et des eaux... Ne doutez pas que le Japonais ne soit devenu un des meilleurs marins du monde. » Lisant cette causerie amène autant que substantielle, il me semblait entendre mon ancien chef à Londres, M. André Lequeux, revenu depuis peu du Japon où il avait dirigé plusieurs années le Consulat de France à Yokohama. Précisément vers ces années 1891 il en avait rapporté une attachante étude sur le théâtre japonais qui lui valut des compliments « mérités » de Jules Lemaître et que nous pensons reproduire quelque jour ici même tout au moins en partie.

Comme M. A. Lequeux, l'abbé Ribaud, il y a quarante ans déjà, n'avait pas attendu la guerre russo japonaise pour reconnaître que, de même que les Grecs, les Japonais sont d'excellents marins.

Là ne s'arrêtent pas les analogies entre ces deux peuples.

Grâce à son mentor, interprétant M. A. Foucher, membre de l'Institut,

le jeune Stanislas « donne la main » à cent quarante ans de distance, au jeune Anacharsis. Voici comment.

Le *Yarra* continue sa route et M. l'abbé Michel Ribaud, sous la figure du colonel Lapeyrouse, en profite pour initier son neveu à l'art du Japon. Il commence par l'entretenir d'Alexandre. L'apparition du conquérant, élève d'Aristote, quelque brève qu'elle fût dans l'Inde, contribua certainement à instaurer le centre d'art gréco-bouddhique du Gandhara et du Pendjab où l'imitation de l'art grec fut complète et sans intermédiaire. « Les chefs-d'œuvre sortis de cette école, dans lesquels s'unissaient intimement le génie antique et l'âme orientale, prirent une importance de tout premier ordre. Cet art indien coulé dans les moules d'Occident rayonna sur toute l'Asie, et même sur le monde entier. C'est à lui que le Japon est redevable dans les images du Bouddha, du sens des proportions et de la draperie et que la Chine s'est mise à l'étude de la Grèce. L'art japonais primitif dérive en ligne droite de l'art gandharien. »

Ce passage à lui seul ne suffirait-il pas à montrer combien l'auteur est averti, combien sa compréhension est large, combien le lecteur peut se fier à lui ?

Dans le chapitre suivant, le guide de Stanislas aborde sans balancer le thème de la religion ou plutôt des religions de l'Inde, d'où dérivent les églises bouddhistes du Japon. L'auteur traite avec une certaine prédilection, semble-t-il, — qui s'en étonnerait ? — les choses de métaphysique et même de théologie. A ce point de vue, sa définition du Brahma, « l'Être absolu, substratum spirituel de l'univers objectif et du moi subjectif » est des plus curieuses et même ne manque pas de profondeur.

Comment s'empêcher de remarquer en passant que ce qui manque ici c'est le *cogito ergo sum*, de Descartes ! Comment la conscience réfléchie peut-elle échapper à l'hypothèse du Dieu trompeur, à Maya, l'Illusion, éviter de glisser dans le nirvanà, dans le néant si elle ne commence point par un acte de foi en elle-même et en ses semblables, acte de foi qui lui permettra ensuite de polariser ses forces, les siennes propres seules et en harmonie, en conjonction avec d'autres, vers tel ou tel centre librement choisi. Ou l'intuition n'est qu'un vain mot ou elle n'a pas d'autre signification que celle-là !

Mais revenons au voyage du jeune Stanislas. L'auteur fait montre d'une large compréhension, d'une large sympathie même pour les doctrines ou croyances qui ne sont pas les siennes. C'est ainsi qu'il n'hésite pas à consacrer tout un chapitre de 33 pages au problème crucial, en certain sens, des rapports entre le bouddhisme et l'Évangile.

Ici encore, nous retrouvons l'influence du Macédonien : « Depuis le passage d'Alexandre sur les rives de l'Indus, toute une civilisation indo-grecque s'épanouit, nous l'avons vu, dans l'Inde du Nord-ouest, que développa encore Ménandre (150 av. J.-C.) par la formation de son royaume indo-grec. Ce prince, hellène et indien à la foi, créa la civilisation gréco-

bouddhique qui allait emporter la pensée et l'art grec jusqu'aux confins de l'Asie orientale. Puis, à partir du premier siècle de notre ère, c'est le christianisme avec le bouddhisme. La tradition de saint Thomas évangélisant la Parthie et la Bactriane d'où il s'avança jusqu'au Gange, sans être absolument certaine, est fort recommandable. »

Pour le développement de ce thème à peu près réservé jusqu'ici aux spécialistes de l'histoire des religions, M. l'abbé Ribaud s'appuie principalement sur les savants travaux du P. Lolande que très loyalement il cite de façon expresse.

Vient ensuite un panorama très habilement brossé des escales de la « Connaissance de l'Est » : Singapour, Saïgon, Hong Kong, Makao. Comme l'auteur est possédé, à un haut degré, du goût des lettres, il ne manque pas de nous signaler à côté de la vieille ville portugaise où règne une maison de jeu célèbre là-bas comme Monaco dans nos parages, la grotte de Camoens ; le poète des *Lusiades* en 1566 a échoué à la nage, en vue de la coquette colonie portugaise alors naissante.

Tandis que le *Yarra* poursuit sa navigation, Stanislas prend intérêt à la civilisation du Céleste Empire. Sur l'initiative du colonel de Lapeyrouse, le P. Lolande donne à Stanislas et à ses compagnons « des notions sur la littérature et les arts de la Chine », lesquels non seulement eurent au Japon un grand retentissement, mais devinrent en grande partie la substance même de sa civilisation.

L'érudit mentor du jeune voyageur continue en ces termes :

« Si celui qui aborde au Japon est tenu de connaître au moins dans ses grands traits la civilisation de l'Inde, ses religions, et ses systèmes philosophiques qui ont alimenté le bouddhisme de tout l'Extrême-Orient sous ses deux formes, petit et grand véhicules ; s'il ne peut également pas se passer d'une certaine connaissance de l'histoire de la Chine, il lui est encore moins permis d'ignorer la littérature et les arts de ce dernier peuple dont tous les chefs-d'œuvre au cours des siècles sont venus nourrir l'âme japonaise. »

Enfin, Stanislas aborde au Japon. Son père, diplomate, l'accueille à Tokyo, lui prépare un plan d'études du pays. Le néophyte se livre à la découverte de la capitale. Il est, cette fois, accompagné de M. Kawasaki, son interprète et professeur de langues, « extrêmement doux, poli et prévenant. Il n'avait que quelques années de plus que moi. Une amitié sincère nous lia bientôt. Elle ne fut jamais ternie par le moindre nuage ».

Ainsi, muni de la préparation adéquate et de compagnons sympathiques et qualifiés, Stanislas part à la « reconnaissance » non pas de l'Est, car l'Est, au fond, n'est-ce pas quelque chose d'essentiellement relatif ? — mais du Japon, dont les glorieuses traditions durent à travers les siècles.

En les amalgamant avec les éclaircissements et explications de ses savants amis, le jeune voyageur nous relate en un style clair, facile ses impressions. Il nous décrit à grands traits Tokyo, l'antique Yeddo, nous

donne un aperçu de la maison, de la famille, de la Société, nous initie aux fêtes de l'année, aux arcanes de la langue écrite, parlée, nous conduit au No, drame lyrique, à une séance de la Diète, au théâtre populaire, à Kamakoura, à ses ruines, à un Daiboutsou en bronze, 33 mètres de haut, fondu au XII<sup>e</sup> siècle, à Enoshima, l'Île du bonheur. Ainsi se dégagent quelques-unes des inconnues de la Terre du Soleil Levant qui pour cela ne perd rien de son charme, au contraire.

Souhaitons le meilleur succès à l'œuvre de M. l'abbé Ribaud qui dès maintenant a conduit à bon terme la tâche qu'il s'est proposée : l'étude sincère, désintéressée et pénétrante du Japon qu'on voit et aussi du Japon qu'on ne voit pas, selon l'expression significative naguère employée par M. Brachet à propos de l'Italie.

Son manuscrit, entièrement rédigé, produira quatre volumes dont le premier seulement nous est présenté aujourd'hui. Espérons que celui-ci — tirage total 2 125 exemp. — s'épuisera rapidement.

Ce tome I, que nous avons sous les yeux, permet en effet, d'augurer de la façon la plus favorable quant à l'ensemble de l'œuvre, précieuse contribution à cette enquête ouverte depuis Marc Polo sur cette lointaine et attirante Cipangu, qui avait occupé déjà tant d'esprits dans notre pays bien avant *Mme Chrysanthème* et les *Japoneries d'Automne* dont le charme indéniable, empreint de sincérité et de vérité, — bien que parfois superficiel, — est loin, du reste, d'être épuisé après bientôt cinquante ans !

Ce mot de contribution ne rend même pas exactement notre pensée. Pour être juste, il faut reconnaître en l'œuvre de l'abbé Ribaud un très heureux essai de synthèse de ses études et impressions personnelles, associées à tous les principaux travaux et essais antérieurs. Bon succès et bonne chance au récit du voyage du jeune Stanislas curieux de s'instruire, avec suite et méthode, de tout ce qui touche le glorieux Empire du Soleil-Levant.

Il nous aide à comprendre comment l'antique Yamato, dans le présent comme par le passé, a été et demeure aujourd'hui l'un des foyers de la civilisation du monde. Si Joseph de Maistre revenait parmi nous, il devrait, sous peine de paraître suranné, compléter sa célèbre formule et dire : j'ai rencontré des Français, des Anglais, des Allemands, des Espagnols, des Russes, des Italiens, des Scandinaves, des Américains du Nord, des Polonais, des Grecs, des Turcs, des Slaves, des Hollandais, des Belges, des Suisses, des Portugais,.... des Japonais, je n'ai jamais rencontré l'Homme. Il devrait d'ailleurs avouer avoir reconnu en chacun de ces types divers l'essence de l'homme, ce *nescio quid* formant le fonds commun entre les êtres capables de logique et de mathématique, de poésie et d'art, de haine et d'amour, de travail et de jeu, de larmes et de rires, de tristesse et d'espérance.

La diffusion la plus large possible de l'œuvre de bonne foi, de science et de conscience que nous apporte maintenant l'émule de l'auteur du

jeune Anacharsis, sera la meilleure coopération à la mission même d'entente.

ED. CLAVERY.

En vue de la prochaine édition, signalons quelques petites vétilles à rectifier. Bourg infecte, p. 87, grimmoire, p. 88, japoniste, pour japonisant, sans doute. Nètséké (p. 9); à Paris, à Londres, etc., la coutume s'est établie d'écrire nètséké ou nets'ké; aussi, page 9, il est question des dames de la Cour mikadonale représentées sur les estampes des maîtres de l'Ukiyoé. C'est sans doute shogunale qu'il faut lire. Du moins il faudrait spécifier.

Mais je le répète, ce ne sont là que vétilles, faciles à réparer au prochain tirage.

E. C.

*Journaux intimes des dames de la cour du vieux Japon*, Traduction de Marc Logé d'après la version anglaise de Annie Shepley Omori et Kochi Doi. Préface de Amy Lowell. — Plon.

Il y a déjà vingt-cinq ans, l'Histoire de la Littérature japonaise d'Ashton, et peu après l'ouvrage si attachant, si remarquable de Michel Revon sur le même sujet, nous avaient révélé déjà l'existence d'une cour délicate et raffinée au cœur du Vieux Japon d'il y a mille ans et même davantage.

A la fin du huitième siècle de notre ère, la capitale fut transférée de Nara à Kyoto que l'on appela Heian-jo ou la Cité de la Paix. Alors commença l'ère de la célèbre famille des Fujiwara, qui par ses nombreuses ramifications en vint à occuper presque tous les postes civils de l'Empire, où, deux siècles plus tôt, avaient commencé de prêcher les apôtres chinois et coréens du Bouddhisme. Ceux-ci avec les Écritures de la doctrine (Mahayana) de Sakya Mouni, avaient apporté les arts de la Chine des Tang, et du début des Soung où florissaient peinture, sculpture, architecture, poésie. L'art d'imprimer en caractères mobiles fut importé de Corée vers ce même temps. L'art de la calligraphie des idéogrammes chinois était venu plus tôt, à une époque encore indéterminée, IV<sup>e</sup> V<sup>e</sup> siècles?

C'est à la famille Fujiwara que sont dus les temples immenses de Gokura Kuji, Hosohioji, Hokorino, Jomyoji, Muryoji, etc.... Vers cette même époque, le souverain, le Mikado Shirakawa fit quatre pèlerinages à Kumano où il vénéra 5 470 Bouddhas peints, 1 127 bouddhas sculptés de 16 pieds de haut et bien d'autres encore.

Les récitations de sutras (versets) bouddhiques et les incantations étaient incessamment pratiquées à la Cour où les sinécures abondaient pour les personnes des deux sexes. La plupart des dames de la Cour, nous dit Amy Lowell dans son intéressante introduction, étaient instruites. Filles de gouverneurs de provinces, elles appartenaient toutes, plus ou moins, au clan Fujiwara. Beaucoup d'entre elles devinrent les auteurs de livres remarquables.

Alors que tous les écrits sérieux, histoire, théologie, science, loi, étaient



rédigés en chinois, la poésie, les romans, les journaux intimes (nikki) et les essais décousus (Zuihitsu, très au courant du pinceau) étaient tous écrits dans la langue nationale.

Tel est notamment le cas pour les œuvres si originales et si attachantes dont une version française nous est offerte aujourd'hui par M. Marc Logé, d'après la fidèle transcription anglaise dont nous avons cité plus haut les auteurs. Il s'agit de trois journaux intimes (nikki), ceux de Sarashina (1009-1059 après J.-C.), Murasaki Shikibu (1007-1010) Izumi Shikibu (1002-1003). C'était l'époque où l'Europe sortait à peine des terreurs aussi intenses que vaines de l'an mille, mais où, en même temps, sous la double influence des cours féodales et de l'Église naissait la courtoisie, fleur de la chevalerie. Celle-ci ne fut pas sans correspondance au Japon, sous forme de *bushido* comme l'a magistralement démontré naguère ici même, notre distingué collègue, M. le marquis de la Mazelière.

Mais revenons aux Nikki.

Des trois recueils dont M. Marc Logé nous offre des extraits choisis, le plus développé est celui de Murashi Shikibu, qui s'est illustrée pour avoir composé le premier en date demeurant aussi le premier en mérite des romans japonais, le célèbre Monogatari, la Narration de Genji. Sous le voile léger de la fiction mais d'une fiction prolongée durant cinquante-quatre volumes, elle a décrit la vie et les aventures d'un gentilhomme de Kyoto, de son temps. En 1004, quand le Genji était en pleine vogue, la reine Akiko s'attacha comme dame d'honneur, l'auteur du roman en vogue, fille de Fajiwara Tometaki qui fut gouverneur d'Echizen. Cette princesse, qui avait alors vingt-six ans, commença son journal huit ans plus tard, en 1007, lors de la naissance du prince Atsusada fils de la reine Akiko. Dès le début du journal les scènes et cérémonies de l'accouchement sont décrites à la fois avec réalisme et poésie. Nous voyons que l'étiquette régnait en maîtresse au palais impérial et réglait les moindres détails en pareille circonstance. La pauvre patiente était entourée de personnages, de serviteurs. N'en allait-il pas un peu ainsi, à la cour de France, sous Louis XIV. Et ces épreuves n'avaient-elles pas après tout, leur raison d'être, puisqu'il s'agissait de réduire les risques toujours réels d'une substitution ?

L'auteur nous montre aussi combien les goûts littéraires prévalaient à la cour. Témoin ce bref passage : « Ce matin (environ deux mois après la naissance du prince), la reine revit en détail les cadeaux qu'elle avait reçus, la veille, du premier ministre. Les ornements de coiffure, dans un écrin, étaient plus beaux que les paroles ne sauraient l'exprimer. Il y avait aussi deux plateaux. L'un, portait des papiers à poèmes et des livres reliés mais en blanc. L'autre, les *Recueils poétiques du Kokinshu, du Gosenshu* et du *Juishu*. Chacun était relié en cinq volumes. Les copistes de ces volumes étaient le conseiller du roi et Ebkwan. Les reliures étaient d'une mince soie brochée; les fermoirs de même matière. Ils étaient

placés dans un panier. Il y avait aussi des recueils poétiques, anciens et modernes de différentes familles comme celles de Yoshinobu et de Moto-suké. Les copies par Enkwan et Chikazumi furent réservées à l'usage personnel de la reine. Elles étaient reliées à la nouvelle mode.... »

Beaucoup des sentiments exprimés par Murasaki Shikibu, trouvent écho dans nos cœurs, à travers le temps et l'espace. D'autre part, certains traits émanant du même pinceau nous surprennent, par exemple celui-ci (p. 145). « Après le retour de la reine au palais, on permit aux petits garçons d'une autre femme du premier ministre de venir jouer avec les dames d'honneur. Ils vinrent sans cesse nous voir : ce fut un grand tracas. Je ne me montrai pas à eux profitant de mon grand âge. » Or, à cette date 1007, l'illustre écrivain féminin du Japon, qui précédait de plus de six siècles Mme de La Fayette, n'avait pas encore atteint la trentaine!...

Évidemment, autres temps autres mœurs. Que dirait Murasaki si elle revenait de nos jours en ce monde, même au Japon ?

Les autres journaux, ceux de Sarashina et d'Izumi Shikibu mériteraient mieux qu'une brève mention. Mais l'espace nous est forcément mesuré. Nous voudrions cependant en dire assez pour inspirer à nos lecteurs tout au moins le désir de recourir, ne disons pas à l'original, ce serait sans doute beaucoup demander, mais à la traduction de M. Logé. Sarashina, fille du gouverneur de Kazusa, à l'extrémité de la route de l'Est, commença son journal quand elle avait douze ans; elle avait passé la cinquantaine quand elle y inscrivit la dernière note. Un premier rêve d'amour, qui ne se réalisa point ne l'empêcha pas de se marier et d'avoir des enfants. Veuve, elle vécut dans la retraite, dans l'isolement presque absolu. Sa vie morale s'est partagée entre ses devoirs de femme, les livres et la contemplation de la nature. Son journal nous offre des impressions de ses lectures, de paysages, de pèlerinages faits aux temples, de souvenirs, de rêves et de présages, de soliloques sur la vie et la mort. A travers les siècles, elle rejoint donc Amiel qui, lui aussi, sous couleur de paysages a su nous décrire les nuances de ses états d'âme.

Si l'on peut rendre à Murasaki Shikibu cette justice, que pas la moindre ombre de scandale n'effleure jamais son nom, il n'en va pas tout à fait de même d'Izumi Shikibu, fille aînée de Oë-Masamune, gouverneur d'Echizen, comme l'avait été le père de Murasaki. A dix-neuf ans, Izumi épousa (995) Tachibana Michisada gouverneur d'Izumi, d'où son nom. Elle divorça au bout de deux ou trois ans. Son mari, d'ailleurs, mourut en 1002 au cours d'une grande peste où succomba aussi, le prince Tametaka devenu l'amant de l'ardente jeune femme. Dans son journal, Izumi Shikibu retrace un seul épisode de sa vie passablement agitée, ses amours avec le prince Atsumichi qui la fit venir comme dame d'honneur dans le Palais du sud. La princesse, légitime épouse, parut peu flattée d'un tel procédé et peu disposée à tolérer l'outrage qui lui était fait ainsi; elle se retira chez ses parents. Izumi dut quitter le palais et se séparer du prince; elle

se consola d'ailleurs et l'année d'après (1005) épousa le prince Fujiwara Yasumasa, gouverneur de Tango. Le journal s'arrête alors. Nous ne pouvons entrer davantage dans l'analyse de cette vie, de ces péripéties sentimentales. Mais comment ne pas noter qu'au milieu de toutes ces intrigues et de toutes les aventures dans le monde de la contingence, le goût et comme l'instinct du mysticisme ne perdaient pas leurs droits sur cette âme en apparence frivole. Le lecteur en jugera par ce passage. Izumi parle d'elle-même à la troisième personne :

« Il fut désormais impossible à la dame de repousser le désir sincère et plein de condescendance de Son Altesse et elle ne put plus le traiter avec indifférence. Elle résolut d'aller vivre auprès de lui. On lui conseilla amicalement de n'en rien faire, mais elle n'écouta point ces conseils. Comme elle avait été très malheureuse, elle voulait s'abandonner à son bonheur, pourtant lorsqu'elle songeait à la servitude de la cour elle hésitait et se disait « Ce n'est pas là mon désir le plus secret ». Je soupire après une vie religieuse très retirée, loin des troubles du monde. Que ferais-je lorsque je serai abandonnée du prince? Les gens se riront de ma crédulité. Ou bien continuerai-je à vivre comme je suis? Ainsi je puis fréquenter mes frères et mes parents; de plus, je puis m'occuper de mon enfant, qui me fait maintenant l'effet d'un fardeau. »

Le sceau de l'empreinte littéraire rehausse de façon indubitable les amours du prince et d'Izumi. Comment ne pas citer ce bref billet du prince sous forme de poème :

Songer seul n'est point vivre,  
Si vous songiez les mêmes pensées.

et la réponse :

Vous êtes vous et moi je suis moi  
Pourtant entre votre cœur et le mien point de séparation  
Ne faites pas de distinctions pareilles.

Remercions donc M. Marc Logé de son œuvre qui, mettant à profit celle des auteurs de la version anglaise, nous procure ainsi une initiation commode à ces célèbres journaux intimes du moyen âge japonais où nous est offerte la clé des âmes nipponnes d'autrefois que certains se plaisent à dire comme celles d'aujourd'hui, et à plus forte raison, hermétiquement closes. Dans ces pages, pourtant, nous est donné le plaisir délicat de retrouver la poésie, le sentiment de la nature, celui de l'honneur.

N'hésitons pas à en recommander la lecture à tous ceux, à toutes celles qui ont au cœur le *nil humani* de Térence. A travers tout l'ondoyant, tout le divers de la condition humaine, ils retrouveront cet élément commun à tous, qui seul permet l'intelligence mutuelle, relie les géné-

rations à travers les âges et « climats » si distincts, parfois même en apparence si opposés les uns aux autres. Les étincelles sont multiples, infiniment variées dans leur durée, leur éclat... Cependant elles émanent toutes d'un même foyer.

ÉDOUARD CLAVERY.

P. S. : Signalons quelques menus détails, simples retouches pour une nouvelle édition : Le ruisseau, se précipitant ... brillaient comme du métal (p. 71). Les couleurs brochaient le flanc (même page). Elle était vêtue avec une grande formalité (p. 106). Sa tête reposait sur une caisse à écrire en laque d'or (p. 91). Ne s'agit-il pas d'un écritoire ? Je m'impatisais contre le passage du temps (p. 73). Le terme de couronnement employé ailleurs pourrait, semble-t-il, être remplacé par celui d'intronisation par exemple.

Mais je le répète ce ne sont là que points secondaires. Dans l'ensemble l'œuvre de M. Marc Logé sera la bienvenue de la part de tous ceux qu'a séduit, la poésie de la Terre du Cérurier (Sakura) du Chrysanthème (Kiku) et de l'Érable (Momidji).

MOURASAKI Shikibou. *Le Roman de Genji*. Traduit par Kikou Yamata, Plon, 1928.

La notice qui précède, consacrée aux *Journaux intimes*, nous dispense de déterminer davantage le milieu dans lequel se développe l'action de ce roman, la première œuvre de ce genre dont puisse s'enorgueillir la littérature du Dai Nippon. Nous avons déjà une idée de ce que fut son auteur, le célèbre Mourasaki Shikibu.

Au reste, sans compter les histoires publiées depuis longtemps déjà tant en Angleterre qu'en France, le cours professé à la Sorbonne par M. Elisév et consacré précisément au Genji Monogatari, a d'avance initié nos lecteurs. Ceux-ci savent donc, sans autre démonstration, que Mourasaki Shikibou, remarquable par ses dons d'observation et d'invention, fut à son époque et demeure encore aujourd'hui une merveille des lettres japonaises.

Dans sa préface, le traducteur, dont le pseudonyme, ou nom de plume, Kikou Yamata, est à n'en pas douter celui d'un fin lettré, formé non seulement aux disciplines nipponnes mais aussi françaises, sait avec mesure et discrétion nous donner un avant-goût de l'œuvre. Citons ce passage : « Sentiment de la nature, art descriptif et de narration, finesse psychologique, nous trouvons tout cela mêlé au tempérament de l'époque. Le sentiment et la courtoisie poétique n'excluent point l'ironie. Le sens mondain s'unit au raffinement d'une civilisation artiste. L'importance de la calligraphie, du bouddhisme social, des talents littéraires est extrême. Si le « Genji » est un roman naturel et bien humain, on y retrouve pourtant l'habitude classique japonaise, je veux dire l'usage constant des images de relativité, cette subtilité qui dérober jusqu'aux noms des personnages,

si bien que Mourasaki Shikibu elle-même demeure une mystérieuse violette du Protocole.

» La langue est archaïque et cérémonieuse, le récit semé de poèmes, de descriptions et de touches psychologiques. Le métier de la romancière pourtant se révèle moderne. Chaque chapitre est ordonné, construit sur une ligne nette...

«... On dispute sur l'interprétation de certains passages. Le japonais d'aujourd'hui feuillette une traduction de l'œuvre en japonais moderne. Maints épisodes lui sont encore relatés par la peinture ou la laque. Une estampe, un éventail, une boîte, un thème de Nô lui rappellent ce classique dont le génie gracieux et profond conserve vivant tout un passé japonais. »

Le Genji, nous le savons, est un gentilhomme dont le roman nous retrace les aventures d'amour, plus que de guerre, à l'époque Heian où le Yamato venait de recevoir les trésors de la civilisation chinoise. Toute personne de cœur rivalisait d'ardeur pour s'assimiler la culture du Pays d'au delà des mers, de la patrie du sage Confucius.

Le récit débute un peu à la façon des contes de Perrault : A la Cour d'un Empereur peu importe le temps, naît d'une favorite un petit prince qui sans doute par la grâce d'une vie antérieure fut l'enfant le plus prometteur et le plus beau de tout l'empire. A douze ans, âge de l'initiation, revêt les habits d'homme, j'allais dire la toge virile. Presque aussitôt après furent célébrées ses fiançailles avec la fille unique du ministre de gauche, Aoï, la Princesse Bleue dont la beauté plaisait à l'héritier présomptif.

Le petit prince fut jugé d'apparence puérile et délicate mais sa beauté surprit tout le monde.

La fiancée qui avait quatre ans de plus que lui fut seule à le traiter en enfant. Elle avait plutôt honte.

Nous ne suivrons pas le précoce Gengï dans ses multiples aventures auxquelles le mariage ne met nullement un frein. Ses sentiments envers son épouse sont décrits dans le curieux passage que voici :

« L'air et la toilette d'Aoï, la Princesse Bleue, avaient une précision digne, frisant la raideur. Mieux que personne, elle représentait le type de la femme dévouée à l'amour unique, décrite la nuit passée par ses amis. Il songeait que nul homme raisonnable ne saurait offenser pareille femme à la légère, mais il était écrasé de la perfection même de sa beauté. Celle-ci rendait encore plus impossible toute intimité. »

Quelques années passent et voici Gengï le resplendissant, page d'environ seize ans à la Cour de Kyoto. Nous apprenons qu'il était prudent et discret comme Ulysse. En réalité, les aventures frivoles, vulgaires et peu compliquées de ses compagnons ne l'attiraient pas. Il goûte l'étude mais il se garde de toute pédanterie. Vaincre les difficultés des Trois Annales et des Cinq Classiques n'enseigne pas l'amabilité.

Bien entendu nous ne suivrons pas ici Gengï dans les multiples amours

où l'entraîne son humeur audacieuse et vclage avec Outousemi, la Cigale creuse, Yougao, la Belle de Nuit, Waka Mourasaki, la jeune Violette, Souesoumou Hana, la Fleur de Safran, Koyo Sebsou, la Fête des Erables.

Notons seulement qu'un symbolisme latent apparaît souvent à travers toutes ces aventures et les rehausse de façon singulière. Ainsi, Outousemi, la cigale creuse est le symbole de la vie humaine, la chrysalide nue. A chaque pas fleurissent les allusions poétiques tant de la part de Genji que de ses partenaires du beau sexe...

Arrivons ainsi à la Fête des Fleurs, sujet du chapitre VIII.

Genji remporte une rapide victoire sur une jeune fille inconnue rencontrée au clair de lune dans les jardins du palais. Soudain ils virent poindre l'aube dans le ciel. Sa compagne lui parut rêveuse. « Dites-moi votre nom, demande Genji, sinon comment puis-je vous écrire? »... Elle répondit que « les noms appartiennent à ce monde (transitoire) seulement. Il n'aurait pas souci du sien s'il était résolu à l'aimer dans les siècles à venir (dans l'éternité). » Ce n'était qu'une boutade, mais Genji piqué au jeu répondit : vous avez raison. J'ai tort de le demander. Et lui récita un poème. Nous reconnaissons ici un fait déjà noté dans les *Journaux intimes*. Genji, ses compagnons, ses amies, sont imbus de littérature.

Car si Genji demeure dans l'ignorance, le lecteur, lui, est fixé. La princesse Kokiden et Genji n'eurent que le temps de s'échapper avant que n'aient commencé les recherches qu'allaient provoquer son absence. Pourtant, avant de se séparer, Genji et la princesse purent échanger leurs éventails.

N'est-ce pas en somme la scène finale de *Lohengrin* renversée et transportée sur un ton... mineur? En effet, ce n'est pas le héros mais Elsa qui demeure mystérieuse. Et Genji a la galanterie de la laisser partir sans exiger la révélation du secret.

Mais, bien entendu, l'énigme reste dans son cœur et il s'ingénie à la résoudre. A quelque temps de là, une fête de la Cour lui fournit une occasion propice avec l'aide de la littérature. S'approchant d'un groupe de dames, il récite ces vers :

A Ichkawa, Ichikawa!  
Un homme de Koma  
Emporta ma ceinture.

A « ceinture » il substitua « éventail ». Ayant remarqué que l'une des belles, tout en demeurant silencieuse, paraissait soupirer, tout bas; il se glissa près d'elle, s'aventura à lui prendre la main et à murmurer :

Si ce jour de tournoi, ma flèche s'est égarée  
C'est que dans l'obscur lumière de l'aurore  
Seulement, la cible brilla à mes yeux.

La réponse ne se fit pas attendre :

Si vous aviez tiré avec les flèches du cœur  
Bien que de l'arc étroit de la lune  
Aucune lumière ne jaillit alors,  
Auriez-vous manqué votre but ?

La voix était bien celle de la belle inconnue.

Que dites-vous d'un tel dialogue ? N'est-il pas délicieux ? Peut-on imaginer galanterie plus fine, plus délicate, plus exempte d'affectation ? Quelle exquise correspondance entre les impressions de la nature et les sentiments du cœur ? Et nous sommes au début du XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire plus de deux siècles avant le Roman de la Rose, Guillaume de Lorris et de Jean de Meng, trois siècles et demi avant notre Christine de Pisan ! Reconnaissons d'ailleurs que les empereurs et les princes arabes avaient dès les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles des cours très brillantes à Badgad, à Damas, sans parler de celles des émirs maures à Tolède, à Cordoue, à Séville, à Grenade !

Ce qui est à retenir, ce qui est la caractéristique propre du Yamato féodal d'il y a neuf siècles, c'est le rôle prépondérant de la littérature. A la cour de Kyoto et dans les autres, ses satellites, la vie est toute baignée de poésie. Cela, nous le savions depuis longtemps, mais le Genji Monogatari nous en apporte maintes preuves nouvelles et charmantes. Non seulement dames et seigneurs ont la mémoire pleine de poèmes, mais ils savent d'un pinceau élégant et sûr de lui-même improviser des vers d'une facture très heureuse et d'un sentiment très délicat.

A dix-sept ans, Genji amoureux d'une certaine Outsouemi qui lui résistait, gardait en gage une écharpe que la jeune fille avait laissé choir dans sa fuite. Genji se fait apporter son écritoire et trace ce poème :

La délicate enveloppe que la cigale dépouille  
Sur une berge à l'ombre d'un arbre...  
Plus chère encore, celle de la bien-aimée.

Après diverses péripéties, le message atteint la belle. Celle-ci écrit dans la marge :

Ma manche, si souvent mouillée de larmes en secret  
Est l'asile de la cigale toute trempée de rosée.

En un certain sens, Genji est un don Juan lettré qui se marie et qui ne rencontre pas la statue du commandeur. Cependant une de ses belles, Rokouya, meurt de façon tragique et Genji en est si ému qu'il en tombe lui-même malade. Le 20<sup>e</sup> jour du neuvième mois « la pâleur et la maigreur de son visage ne lui messayaient point... » déjà le romantisme !

Nous avons vu Genji marié à peine au sortir de l'enfance. Il devient à

vingt-deux ans père d'un enfant, mais Aoï, sa femme, succombe aux suites des couches. Un deuil de trois mois lui est imposé. Il ne tarde pas à se consoler avec une certaine Mourasaki avec qui l'avaient lié naguère de simples et innocentes relations d'amitié.

Ceci nous conduit au terme des neuf premiers chapitres de Genji. Le héros a tout juste vingt-trois ans et sa vie amoureuse à peine a commencé. La série de ses exploits, de ses prouesses, de ses improvisations poétiques n'occupe pas moins de quarante-cinq chapitres dans l'œuvre de Mourasaki Sikibou.

Afin que la suite ne se fasse pas trop attendre et que nous puissions enfin en France posséder en entier *Les Mille et Une nuits du Japon*, souhaitons tout le succès qu'il mérite au tome qui vient de paraître, de la géniale Mourasaki Shikibou dans l'intéressante collection « Feux Croisés », de la librairie Plon.

Ainsi s'enrichit peu à peu le Trésor commun de l'humanité qui finira sans doute par retrouver elle-même tout au moins une certaine unité dans ses aspirations en dépit de la confusion des langues, de la diversité des genres, des goûts, des climats, des mœurs, des intérêts, des ambitions.

En terminant, signalons quelques desiderata au point de vue de la forme de la traduction. Celle-ci, redisons-le, est coulante et facile. Son auteur s'est attaché évidemment à nous dépayser le moins possible et nous donner l'impression que ces scènes lointaines dans le temps et dans l'espace sont beaucoup plus proches de nous qu'il peut paraître au premier abord. Peut-être va-t-il un peu loin dans ce sens : par exemple le galant et la belle jouant aux mots croisés (309), les robes froufrouantes (209). Cette jeune fille de la cour de Kyoto il y a neuf siècles est la *benjamine*. Ce mélange, ces anachronismes tendent à nous dérouter.

Notons encore quelques termes qui détonent un peu. Maussaderie (209), colportage (99), embrouillamini, désinvolve (268), chevaucher des selles (270)! Quelques anglicismes : réaliser « il réalisa qu'elle lui tenait à cœur... » (258) grooms : pages, semble-t-il, eût rendu tout aussi exactement l'expression japonaise. Enfin nous rencontrons également quelques gallicismes que leur fréquence sous tant de plumes non averties n'arrive pas à justifier, tels : dans le but, informer que. Dans l'ensemble, ce sont là vétilles. Mme Kikou Yamata a enrichi le trésor des littératures étrangères accessibles au public français, c'est-à-dire aux lecteurs de langue française dans le monde entier. Nous l'en félicitons et l'en remercions bien sincèrement.

ED. CLAVERY.

*Diverses publications d'art japonais.* — A l'entrée de l'Exposition, École classique contemporaine, ouverte du 15 juin au 15 juillet au Jeu de Paume, — Tuileries — qu'en eussent dit les religieux Feuillants de l'Ancien Régime,



qui d'ailleurs n'ont jamais connu la salle actuelle construite en 1861 sur la terrasse où ils venaient se livrer à leurs méditations, à leurs contemplations! — les organisateurs avaient eu l'heureuse inspiration de présenter aux visiteurs un choix d'ouvrages français, japonais et même étrangers, sur l'art du Dai Nippon! Sans prétendre, en aucune façon, empiéter sur le domaine si heureusement occupé et mis en valeur par P. Sentenac, nous croyons devoir donner ci-après la liste de ces intéressantes publications, qui toutes se recommandent par le mérite du texte, des illustrations, aussi bien que par le soin apporté à l'exécution typographique, ce qui ne gâte rien, évidemment, en ces temps d'après guerre!

Voici d'abord le Catalogue :

Exposition d'Art japonais, École classique contemporaine, 352 numéros, nombreuses reproductions. — Intéressante préface de M. Robert de Billy, Ambassadeur de France; d'un sentiment très juste, délicatement exprimé. Signalons encore d'attrayantes notes *l'Art Japonais* par Albert Maybon, notre Art Japonais, par Kitu Yamata.

Paris, 1929, 10 fr.

*Musée du Louvre*, GASTON MIGEON, *Art japonais*. Un vol. grand in-4°, 1928, 100 fr.

Le même, *Estampe japonaise*. 2 vol., 200 fr.

M. J. BALLOT, *Céramique japonaise*. 1 vol. 110 fr.

Ces trois publications aux éditions Morancé.

G. MIGEON, *Au Japon, Promenades aux sanctuaires de l'Art*. 40 peintures, Geuthner, 1926.

Les noms des auteurs garantissent assez la valeur de ces publications.

ALBERT MAYBON. — *Les temples du Japon. Architecture et sculpture*. Grand in-4° de Bossard, édit., Paris (VI<sup>e</sup>), 100 fr.

YONE NOGUCHI, *L'Art au Japon*. UTAMARO, dédicace à P. Claudel. 26 pages in-4°, gravure sur bois, 16 héliotypies.

HOKUSAI, 46 pages, 2 gravures sur bois, 16 héliotypies, vignettes.

HIROSHIGÉ, 46 pages, gravures sur bois, héliotypies, vignettes. Van Oest, éditeur, Paris et Bruxelles, Paris 1928-1929. Chaque volume 30 fr.

HENRI FOCILLON, *Hokousai*, Alcan.

S. ELISSEEV, *La peinture contemporaine au Japon*, Ed. de Boccard, in-4°, 30 fr.

E. GROSSE, *Le lavis en Extrême-Orient*, traduit de l'allemand, Crès, éditeur, 50 fr.

*The Year Book of Japanese Art*, Tokyo, 1927, in-folio, 80 fr.

Tous ces ouvrages se recommandent à des titres divers à tous les curieux de l'art du Yamato, à leurs cœurs qui font tout au moins en pensée le pèlerinage du Fouji Yama.

Signalons enfin une publication présentant une note originale assez inattendue, en même temps sympathique au point de vue de la société franco-japonaise. Il s'agit de huit vues, *scènes de neige dans la capitale de l'Est*, par Ishiryusei Hiroshigé. Tolo Yukumi Hakkei; Shotaro Sato, Kyoto, 1927. Ex : A Snow Evening at Takanawa.

Chaque estampe, reproduction du maître, se vend séparément 80 fr.

On peut les acquérir réunies dans un élégant portefeuille in-folio, d'origine.

Voici maintenant la menue surprise à laquelle nous venons de faire allusion. C'est, au bas du titre de la notice, le simple avis suivant de l'éditeur :

It is with great pleasure I announce the publication of a hitherto unknown series of eight prints of Hiroshigé from the artist original drawings in the possession of Mr Émile Javal, a judge in the Civil court of the Seine, Paris.

Nos lecteurs n'auront certes pas besoin de traduction. Donnons-la, cependant, pour le principe :

C'est avec grand plaisir que j'annonce la publication d'une série jusqu'alors inconnue de huit estampes d'Hiroshigé, gravées d'après les dessins originaux de l'artiste, propriété de M. Émile Javal, Juge au tribunal civil de la Seine, Paris.

Ainsi le délicat artiste de la fin de l'École Ukyoyé au siècle dernier, à Yeddo a trouvé un amateur digne de lui en la personne d'un français du XX<sup>e</sup> siècle, magistrat distingué qui, peut-être, n'a jamais franchi qu'en imagination les frontières de son pays.

Cependant, en ce même temps, où s'organisaient cette exposition et celle de la rue Royale, un écrivain, justement réputé d'ailleurs, ne craignait pas d'imprimer, dans un grand journal du soir, que l'Occident et l'Extrême-Orient resteraient forcément aussi étrangers l'un à l'autre que le sont depuis si longtemps la terre et son satellite, la Lune !

D'autre part, en présence des publications rassemblées ainsi à l'entrée de l'exposition du Jeu de Paume, le passant se dira, évidemment, ni Pierre Loti, impressionniste en littérature, ni même Louis Gonse, n'avaient prévu tant d'analyse et tant d'érudition ! Cependant, sans *Madame Chrysanthème*, sans les *Japoneries d'Automne*, sans les *Tings Japansee* de Basil Hall Chamberlain, qui nous reportent à près d'un demi-siècle déjà en

arrière, sans doute le goût et la compréhension de la fleur de la civilisation nipponne se seraient-ils moins développés qu'ils ne l'ont fait en Occident. Par ses écrits, appelant sans doute plus d'une réserve à certains égards, mais pleins de poésie et d'intuition, Pierre Loti a su susciter en France, en Europe, l'intérêt pour le Japon, nous apporter quelque chose de la lumière, de l'atmosphère transparente où baignent les œuvres du Soleil Levant à Nara, à Kyoto, à Tokyo, à Nikko, ambiance sans laquelle toute cette civilisation raffinée, transfigurée par l'art ne saurait être ni comparée ni sentie !

ED. CLAVERY.

\* \* \*

Dans le *Gaulois artistique* du 25 juillet, notre distingué collègue M. Maurice Feuillet consacre une fort intéressante étude à l'Exposition du Musée du Jeu de Paume : l'art japonais, école classique contemporaine, sur laquelle l'attachant article de M. Paul Sentenac nous dispense de revenir. Le texte est accompagné de douze remarquables reproductions, de peintures au lavis sur soie et sur papier, — kakémonos et paravents, signées de Hyakusi Hirafuku, Gako Heshimoto, Okoku Konoshima, Koho Goto, Koyô Hatta, Kansetsu Hashimoto, Keigetsu Matsubayashi, Seiko Takeuchi, Keichu Yamada, Kahô Kawakita et aussi d'un grès vernissé, un cormoran par Yuhei Ogava.

Citons, du moins, la conclusion où M. Maurice Feuillet, après avoir manifesté son enthousiasme averti pour les œuvres de l'École traditionnelle du Yamato, en tire un enseignement applicable à nous-mêmes :

Les Japonais ont toujours été d'admirables observateurs de l'animal et de la plante. Il y ont découvert une mine inépuisable de mots imprévus, de sujets inconnus, de formes insoupçonnées, de décors merveilleux qu'ils renouvellent au gré de leur fantaisie et qui enchantent sans lasser jamais...

« J'aurais voulu dire quelques mots des laques, des céramiques, des bronzes, des étoffes, des bijoux qui figurent également à cette exposition, mais la place me manque. On y trouve même souci de perfection, même style noble et simple, semblable poésie inspirée par une œuvre profonde de la nature. Quel enseignement pour les écoles d'art anémiées et radoteuses de la vieille Europe; quel enseignement et quelle leçon!... »

E. C.

TSUNAO MIYAJIMA. — Ancien professeur à l'Université de Waseda Tokyo, et à l'Université de Kausai Osaka. 2<sup>e</sup> édition 1923. Contribution à l'étude du Théâtre de Poupées.

Cette élégante étude due à la plume érudite de M. Tsunao Miyajima, aujourd'hui membre, pour le Japon, du Bureau de coopération intellectuelle de la Société des Nations, se présente à nous sous les auspices de

la Société de rapprochement intellectuel Franco-Japonais, à l'Institut franco japonais du Kansai à Kyoto. Elle est précédée d'une lettre, où M. Paul Claudel, alors ambassadeur à Tokyo, manifeste toute sa pénétrante sympathie pour ce théâtre très spécifiquement japonais, où les poupées sont maniées, mises en actions avec accompagnement de chants dramatiques appelés joruri.

Nous n'entrerons pas davantage dans l'analyse de ce très intéressant essai, que nous comptons reproduire intégralement dans notre prochain numéro. Disons simplement que la très fine exécution typographique fait le plus grand honneur aux presses de Kyoto qui en ont été chargées et répond vraiment à la valeur du texte.

E. C.

OSCAR UND COECILIE GRAF. — *Japanisches Gespensterbuch*. — Livre des spectres japonais, 142 planches en polychromie partielle. — Stuttgart 1929, 76 pages de texte, in-4°. Union Deutsche Verlagsgesellschaft.

Vingt neuf maîtres de la peinture et de la gravure japonaises sont représentés dans l'ensemble choisi, constitué par cet ouvrage dont l'exécution typographique ne laisse vraiment rien à désirer. Ce n'est évidemment pas l'effet du hasard si cette intéressante publication a vu le jour en cette Allemagne, terre « classique » des fantômes et des spectres, où les brouillards du Rhin, de l'Elbe, de l'Oder leur offrent l'atmosphère propice qu'ils retrouvent d'ailleurs aussi dans notre Bretagne, notre Poitou; moins certainement en Languedoc et en Provence. Mais l'Empire du Soleil Levant est, lui aussi, fertile en telles apparitions que favorisent de façon spéciale les nuées et brumes marines, qu'elles viennent de l'Atlantique, de la mer du Nord (der fliegende Holländer) ou du Pacifique. Donc, là encore, aucune opposition fondamentale, aucune différence essentielle, spécifique, entre l'Occident et l'Extrême-Orient, contrairement à ce que pensent et veulent même certains esprits.

Les auteurs possèdent à fond le sujet par eux adopté. Voici notamment comment ils s'expriment au sujet des maîtres dont les œuvres sont groupées sous le signe fantastique, — où le mystère parfois s'allie à l'ironie — marqué par le titre. « Surprenante est la sûreté consciente d'elle-même avec laquelle sont traités des thèmes souvent si difficiles; la fantaisie artistique a atteint ici le point de perfection en fait d'expression. Vigoureuses et fortes sont les conceptions, senties et rendues avec une vraisemblance géniale; les unes bizarres, dans leur réalisme d'effroi, hardies et d'émotion démoniaque, les autres, légèrement lyriques, finement scrutées et souvent non dépourvues d'humour en sourdine, mais toutes nobles dans le trait. Les unes et les autres se recommandent par une incomparable beauté de couleur et une très adroite mise en œuvre des moyens artistiques.... Les récits historiques, légendaires et les traditions religieuses qui forment comme le contour et l'âme des images sont rapportés en serrant de près

le texte original japonais et révèlent au spectateur le sens profond des scènes représentées. »  
E. C.

YORODZU ODA. — *Principes de droit administratif du Japon*, Paris, Sirey, 1928, in 8° de VIII, 601 pages.

M. Yorodzu Oda, l'un des meilleurs juristes japonais de notre époque, et qui représente son pays à la Cour permanente de Justice internationale, a réuni, classé, ordonné et présenté avec grande clarté en un fort volume, les principes du droit administratif du Japon.

Parmi les sources où ont puisé les juristes japonais, le droit allemand et particulièrement le droit français, figurent au premier rang. De là émanent les influences qui se distinguent dans l'orientation actuelle de l'appareil administratif japonais. On conçoit tout l'intérêt puissant qui s'attache à la lecture de ces pages écrites directement en français, notons-le en passant, où M. Oda retrace avec précision le développement de quelques idées maîtresses qui sont l'honneur de nos grands publicistes : Hauriou, Duguit, Berthélémy. On peut attendre de l'ouvrage de M. Oda un double et heureux résultat. Faire connaître aux lecteurs français une des ramifications les plus riches où s'épanouisse notre système juridique moderne. Susciter aussi des recherches personnelles et qui pourraient être fécondes sur les aspects originaux des institutions administratives d'un pays étranger et ami.

F. D. GREGH

(*Revue des Sciences politiques*, avril-juin, 1929, p. 312.)

On formerait toute une bibliothèque avec les seuls ouvrages de droit, d'histoire ou même les études purement littéraires publiées en français par les Japonais... Rien ne prouve mieux combien, sous des maîtres, tels que Boissonade, Bousquet, Revon et tant d'autres, les fils du Soleil Levant se sont assimilés la culture occidentale et française. Ils sont parvenus à leur manière, vraiment des plus adéquates et heureuses, à la connaissance de l'Occident, tandis que nous nous efforçons d'atteindre à celle de l'« Est ». Les Japonais nous aident efficacement dans cette étude comme le montre l'ouvrage de M. Yorodzu Oda et aussi l'élégante plaquette dont nous avons fait plus haut mention.

E. C.

---

*Le Secrétaire de la Rédaction, gérant :*

ED. CLAVERY.

